



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1995

SEANCES DU MARDI 4 JUILLET 1995 (MATIN ET APRES-MIDI)

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

LE MATIN A 10 HEURES

	Pages
<i>Excusés.</i>	3
<i>Déclaration du Gouvernement</i>	
Reprise de la discussion	3
Orateurs: MM. Hazette, Dupont, Baille, Charlier, Cheron, Drouart, Hazette, Charlier, Knoops, Poty.	

L'APRES-MIDI A 14.30 HEURES

<i>Excusés.</i>	21
<i>Déclaration du Gouvernement</i>	
Reprise de la discussion	21
Orateurs: M. Smeets, Mme Cogels-Le Grelle, M. Rozenberg, Mme la Présidente, M. Ducarme, Mme la Présidente, MM. Biefnot, Ducarme, Wahl, Drouart, Neven, Mmes Bertouille, Payfa, M. Houssa, Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé, MM. Ducarme, Cheron.	
Dépôt d'une motion par MM. Léonard et Antoine	50
<i>Nomination des commissions (art. 12 du règlement)</i>	50

	Pages
<i>Vote par assis et levé sur l'article 12, § 2, alinéa 2</i>	50
<i>Ordre du jour</i> (modification)	50
<i>Proposition de décret</i> (prise en considération)	
Organisant le remplacement des ministres au sein du Conseil de la Communauté française, de MM. Léonard, Antoine et Cheron	50
<i>Fixation des indemnités des membres du bureau. — Proposition de décision du Conseil de la Communauté française.</i>	50
<i>Communications de Mme la présidente</i>	
Cour d'arbitrage	51
Cour des comptes	51
Dépôt du rapport d'activité du Conseil supérieur de l'audiovisuel	51
Dépôt du rapport d'activité du Commissariat général aux relations internationales	51
Relèvements de caducité	51
Orateur: M. Ducarme.	
Composition du jury du prix de Journalisme 1995 (modifications)	51
<i>Vote nominatif sur la motion déposée en conclusion de la discussion de la déclaration gouvernementale</i>	51

SEANCE DU MATIN

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 10 h 05.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mme Willame-Boonen, pour raisons de santé ; M. Clerfayt, empêché.

DECLARATION DU GOUVERNEMENT

Reprise de la discussion

Mme la Présidente. — Nous reprenons la discussion de la déclaration du Gouvernement.

La parole est à M. Hazette.

M. Hazette. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, il m'est arrivé d'entrer dans un dossier d'enseignement avec ferveur, avec enthousiasme. Aujourd'hui, abordant le volet éducation de la déclaration de politique communautaire, j'ai perdu tout entrain. Dissipons tout de suite l'équivoque possible. Ce n'est pas qu'il me pèse de retrouver l'opposition. Je considère, au contraire, qu'il y a une certaine justice immanente dans le fait que les responsables de la faillite soient contraints d'apporter des solutions au désastre qu'ils ont provoqué par leur imprévoyance, leur entêtement et leur faiblesse, il y a six ans, et qu'ils ont aggravé par leur inconséquence entre 1989 et 1995.

Imprévoyance, disais-je. Elle est tout entière dans la contradiction qu'il y a à vouloir traiter les besoins de formation d'une société en évolution en limitant d'une manière irréversible les moyens nécessaires pour les rencontrer, et c'est là toute la philosophie de la loi de financement.

Entêtement : on ne peut autrement qualifier l'attitude des responsables et des parlementaires de la majorité quand la démonstration leur fut faite que la loi de financement conduirait à un appauvrissement sans pareil de l'enseignement en Communauté française.

Faiblesse, car nul n'ignore qu'en ses dispositions relatives à l'enseignement, la loi de financement est d'inspiration flamande et que les francophones de la majorité ont abdicqué devant les exigences des « bons gestionnaires » flamands.

Inconséquence, enfin, parce que de 1989 à 1995 des mesures devaient être prises pour atténuer les effets malfaisants de la loi et que les tentatives en ce sens ont été ou insuf-

fisantes — c'est la Saint-Michel — ou dommageables aux Régions — et c'est la Saint-Quentin —, mais aussi parce que, en six années, rien ou pas grand-chose n'a été entrepris pour organiser l'offre d'enseignement en fonction des contraintes budgétaires.

Dès lors, que les responsables de tant d'erreurs soient là aujourd'hui pour élaborer les solutions, c'est, à mes yeux, plutôt positif. Mais le drame, c'est que la déclaration de politique communautaire ne pose pas le problème, et, forcément, n'esquisse pas la moindre solution. Nous avons eu droit à une déclaration intemporelle. Tout au plus, l'historien retrouvant ce texte dans quelques centaines d'années pourra-t-il la dater en se référant aux tics de langage. La marque de 1995, c'est l'expression « discriminations positives ».

Et je vois bien notre historien des temps futurs confier à un assistant doctorant la charge de définir ce que sont ces absconses « discriminations positives ». Littré n'apprendra rien à notre chercheur. Et le *Petit Robert* le laissera perplexe : la discrimination, c'est « le fait de séparer un groupe social des autres en le traitant plus mal ». Avec un peu d'astuce, cependant, notre chercheur comprendra qu'avec l'adjectif « positif » qui lui est accolé, l'expression signifie « le fait de séparer un groupe social des autres en le traitant mieux que plus mal ». Il conclura donc : c'est une locution des périodes de crise. Elle signifie qu'on fait mal à tout le monde, sauf à quelques-uns au profit desquels on fait mal aux autres.

Je suis convaincu que, dans deux ou trois ans, on n'osera plus utiliser l'expression parce qu'elle signifiera pour la plupart des restrictions draconiennes et pour quelques-uns, mais très clairsemés, des avantages largement insuffisants. Et tant pis pour ceux d'entre nous dont on dira : « C'est la femme ou c'est l'homme des discriminations positives »...

L'expression, disais-je, est typique des périodes de crise. Le Gouvernement a encore quelques scrupules à reconnaître que, lorsque Yvan Ylief ou Gérard Deprez célébraient la loi de financement comme un monument à la gloire des francophones, ils méritaient le prix Carabistouille. (*Sourires.*)

Faisons les comptes, à partir des chiffres qui apparaissent. Le 28 novembre 1994, M. Tomas estime le solde de l'emprunt de soudure à 10 642 millions. Hier, dans son intervention remarquée, M. Antoine estimait à hauteur de 5 milliards l'effort à fournir en 1996.

M. Grafé, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales. — 4 à 5 milliards !

M. Hazette. — J'ai retenu 4 800 millions, mais j'examinerai au cours de mon exposé quelques engagements nouveaux présents dans la déclaration de politique communautaire. Je dis donc 5 milliards au minimum à faire en recettes ou en dépenses.

Vous me permettrez de m'interroger avec quelque inquiétude sur le régime définitif qui nous attend lorsque

l'emprunt de soudure destiné à l'enseignement sera arrivé à son terme. M. Antoine nous parlait de cinq milliards d'économies à réaliser en 1996. On pourrait également chercher quelques centaines de millions du côté de la redévance radiotélévision mais, pour cela, nous devons bien courtiser les Flamands. Quelques centaines de millions pourraient aussi être dégagés du côté du minerval, comme le disait encore M. Antoine, avec quelques considérations relatives à la capacité contributive des familles. Il reste néanmoins un effort à réaliser de l'ordre de trois milliards par année complète.

Pour atteindre cet objectif, nous ne disposons que de quelques semaines de travail. En effet, le régime devra être productif dès le 1^{er} septembre 1995 et nous devons donc œuvrer pendant les quelques semaines qui nous séparent de notre départ en vacances. L'article 24, paragraphe 5, de la Constitution nous oblige à traiter par le décret tout ce qui concerne l'organisation ou le subventionnement de l'enseignement. Evidemment, la Constitution ne dit pas si c'est par le projet ou par la proposition de décret que la matière doit être abordée, mais le choix a été fait. Un choix astucieux, semble-t-il. La proposition de décret va prendre la place du projet de décret.

Je souhaite bonne chance à nos collègues parlementaires de la majorité qui vont endosser l'impopularité des mesures à prendre. J'espère, madame Toussaint, que l'on vous choisira et que, dans l'arrondissement de Huy, on pourra savoir que tel ou tel décret, pris en exécution de ces mesures d'économie annoncées par M. Antoine, relève de votre initiative. Cette initiative a été téléguidée par les cabinets, comme le dit la presse d'aujourd'hui.

Je souhaite également bonne chance aux parlementaires de l'opposition qui trouveront en face d'eux, dans leur arrondissement, des parlementaires qui auront eu le courage de prendre en charge ces décrets qui vont s'inscrire dans le droit fil de la déclaration de politique communautaire et, plus exactement, dans celui de la déclaration de M. Antoine.

M. Grafé, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales. — Ce seront des hommes d'Etat.

M. Hazette. — Il s'agira probablement d'hommes d'Etat, mais, pendant ce temps-là, les membres du Gouvernement regarderont les pauvres fantassins qui, sur le terrain, piétineront devant les écoles fermées à cause des grèves.

Soyons de bon compte ! Qu'attendez-vous du procédé ? Il ne s'agit pas, comme on le dit parfois, d'éviter la consultation du Conseil d'Etat. Les parlementaires sont suffisamment nombreux au sein de ce Conseil pour demander une telle consultation. Je suppose que M. Cheron n'aura aucune difficulté à approuver mon propos.

M. Cheron. — Certainement pas.

M. Hazette. — C'est d'ailleurs une mesure de précaution qu'il conviendra de prendre dans la discussion qui nous attend.

Vous gagnerez incontestablement la mise hors circuit des organisations syndicales. En effet, les projets de décret d'organisation et relatifs au personnel ne passeront pas dans le filtre syndical, comme cela aurait dû être le cas. C'est un avantage en terme de temps. Mais quelle sera la réaction de ces organisations syndicales à l'approche de la rentrée de septembre ? Imaginons aussi la réaction des associations des parents au vu des propositions qui apparais-

sent notamment dans le discours de M. Antoine. N'allons tout de même pas imaginer que l'allègement de la charge hebdomadaire passera sans problèmes, dans le consensus général ! N'a-t-on pas suffisamment vidé certaines matières de l'enseignement secondaire de leur contenu intéressant ? Faut-il ajouter le passage de 32 à 28 heures par semaine ? Je suppose en effet que c'est de cela qu'il était question dans les propositions que nous avons entendues hier.

Devons-nous croire de bonne foi que toutes les composantes de notre Communauté — les familles notamment — accepteront ces mesures d'appauvrissement qui portent véritablement un mauvais coup à notre jeunesse et à l'avenir de notre Communauté française ? J'ajoute qu'il s'agit d'un coup de force. Hier, d'aucuns ont évoqué le « coup des vacances » qui a été perpétré dans les années passées. Cette fois, on peut réellement parler d'un « massacre » de l'été qui nous promet évidemment un automne qui sera à la dimension du drame qui aura eu lieu. Cet automne sera donc chaud, voire torride.

Dans ce contexte, le plus étonnant, ce sont les mesures annoncées, qui constituent des dépenses en plus.

La première qui retient l'attention est l'annonce de la gratuité garantie dans l'enseignement obligatoire. Mais il y en a d'autres : l'harmonisation du traitement des instituteurs sur celui des régents. Et là, on souhaiterait que le Gouvernement précise son engagement et fournisse un calendrier. Or, tant la déclaration de politique communautaire que le discours de M. Antoine sont muets à cet égard.

Le rééquilibrage des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement est une mesure qui s'inscrit dans le droit fil des observations de l'OCDE et qui prend en compte la détresse des écoles. Mais l'ampleur du rééquilibrage et le rythme de la mise en œuvre ne sont pas annoncés. Or, la mesure n'est pas neutre en termes d'emplois. Si le Gouvernement y affecte des moyens extérieurs — et nous savons que c'est peu imaginable —, l'emploi sera préservé. Si, en revanche, les crédits et subventions de fonctionnement sont augmentés par prélèvement sur la masse salariale, il faudra que nous obtenions rapidement un exposé du Gouvernement sur les mesures d'accompagnement qu'il compte prendre pour faire face aux licenciements dans l'enseignement. Cette exigence se renforce évidemment à l'annonce des intentions de modifier la plage horaire dans le secondaire, perspective maintes fois évoquée pendant la négociation gouvernementale, mais absente de la déclaration de politique communautaire.

Le moins qu'on puisse affirmer est que le Gouvernement évoque des engagements nouveaux avec tant d'imprécisions que tout lecteur averti arrive au bout de sa lecture sans trop savoir à quoi s'attendre.

Revenons pour le démontrer au passage initial consacré à la gratuité de l'enseignement obligatoire. Si les mots ont un sens, c'est une dépense en plus. Le prêt des livres, la distribution des cahiers et journaux de classe se font aujourd'hui dans le secondaire contre paiement de sommes oscillant généralement entre 1 500 et 3 000 francs. Si on y ajoute les dépenses directement à charge des familles, la gratuité garantie représenterait dès lors une sortie proche du milliard de francs. Est-ce l'engagement du Gouvernement ? A moins qu'il ne faille lire la phrase d'introduction à travers le prisme déformant des discriminations positives ? Dès lors, l'engagement du Gouvernement de garantir la gratuité de l'enseignement obligatoire signifierait que les droits d'inscription et le minerval dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale seront lourdement aggravés. M. Antoine a confirmé cette analyse. Je suppose en effet que vous garantissez la gratuité dans l'enseignement obligatoire, ce qui signifie que vous ne l'assurez pas dans l'enseignement qui n'est pas obligatoire.

Dès lors, sans le dire, vous annonciez la mesure qui a été explicitée hier.

Il faudra, madame la ministre-présidente, que vous soyez explicite sur ce point, en ayant présente à l'esprit la Convention de New York ratifiée par notre Conseil qui vous interdit cette mesure et vous vaudra vraisemblablement de devoir plaider en Cour d'arbitrage.

Voyons une autre application des discriminations positives: les enfants des milieux défavorisés disposeront des meilleures chances de voir leurs capacités justement valorisées. On applaudirait si le Gouvernement pouvait dégager des moyens nouveaux à cette fin généreuse. Mais ce qui nous est annoncé en filigrane, c'est un glissement de moyens. En d'autres termes, les écoles fondamentales et secondaires vont céder certains de leurs moyens aux écoles qui accueillent les élèves défavorisés. La mesure pourrait se justifier si elle résultait d'une vaste remise en ordre dans le secondaire, si les écoles trop peu peuplées, les options à quatre ou cinq élèves étaient regroupées. Mais à cet égard, la déclaration est muette, et nous ne pouvons pour notre part cautionner le saccage des établissements qui fonctionnent bien.

Autre mesure sur laquelle des éclaircissements sont nécessaires: la mobilité des enseignants dans les milieux professionnels extra-scolaires. J'applaudis à l'idée. Mais où prendrez-vous les moyens pour remplacer les enseignants en « respiration professionnelle », comme vous le dites? Avez-vous l'assurance que les milieux extra-scolaires prendront en charge la rémunération des enseignants qui iront respirer chez eux? Est-ce que vous n'allez pas amplifier l'écart entre les charges organiques et les charges budgétaires?

Abordons maintenant un autre thème mis à la mode par vos prédécesseurs: l'école de la réussite. Avez-vous l'assurance que l'organisation des apprentissages par cycles soit une bonne idée dans le secondaire? Je vous le dis tout net: je n'en ai pas la conviction.

Dans sa radioscopie de 1992, l'IRES a cette phrase que je vous invite à méditer: « Il ne faut jamais exclure les effets pervers que toute réforme peut engendrer, notamment si elle est mal acceptée ». Or la réforme se heurte et se heurtera à des obstacles de taille. J'évoquais tout à l'heure l'allègement des grilles hebdomadaires, nous y reviendrons amplement. J'y ajoute, pêchée aussi dans le discours d'hier du leader PSC, la modération salariale qui sera réinvestie dans l'emploi.

Le journal *Le Soir* révélait ce vendredi combien la réforme du premier cycle avait été mal préparée dans les écoles normales. Il révélait aussi que la formation proposée aux professeurs du premier degré ne rencontrait pas des adhésions unanimes, même si — et c'est moi qui l'ajoute — la formation elle-même est bien conçue et mériterait un accueil largement positif.

Quant aux professeurs, acteurs essentiels de la réforme, on peut craindre que, si des mesures restrictives sont prises à leur égard, ils ne réagissent négativement à l'égard de l'opération qui leur est proposée. C'est là que le recours à la proposition de décret, dans le contexte que j'ai décrit tout à l'heure, risque de produire un effet particulièrement négatif.

Evoquant les acteurs de cette réforme, il faut d'ailleurs reconnaître que la préparation psychologique est déficiente. On entend depuis quelques mois dire pis que pendre des redoublements de classe et on fait assaut de commentaires sur leur inefficacité, sur la fréquence de leur application, sur la facilité que s'octroient les professeurs en y recourant et, en fin de compte, sur leurs coûts. Est-on conscient que la plupart des professeurs encaissent ces commentaires

comme autant de condamnations de leurs pratiques pédagogiques? Est-on conscient que leur devoir professionnel consiste notamment à atteindre les objectifs que leur assignent les programmes, mais aussi à vérifier que les lycéens maîtrisent les connaissances imposées par ces mêmes programmes? Est-on conscient que, dans notre société déboussolée, leur tâche quotidienne consiste à motiver des jeunes qui entendent de partout critiquer, dénigrer, vilipender l'école?

La peur du doublement de classe est probablement une motivation négative, je veux bien en convenir, mais c'est un outil et si on le supprime, il faut y substituer un autre outil plus efficace. Je connais bien le pouvoir des mots. La réponse à mon inquiétude se trouve dans la déclaration: nos professeurs seront invités à pratiquer « une pédagogie différenciée en fonction des capacités et des spécificités de chaque élève et dans le respect de son rythme d'apprentissage ». Et nous voilà dans le contexte de l'évaluation formative.

Les pédagogues que j'ai entendus sur ce mode d'évaluation m'ont séduit. Mais imaginons une classe de 25 élèves. Le professeur — qui n'a pas été formé à cette démarche — doit différencier sa pédagogie et l'adapter à chaque élève. Il devra aussi respecter le rythme d'apprentissage de chacun. L'élève qui aura perdu pied en début de cycle sera toujours dans le groupe vingt mois plus tard et dans ce groupe, il progressera à son rythme, tandis que les élèves performants, dont il faudra aussi respecter le rythme, continueront à progresser dans la matière.

Je me revois il y a vingt-cinq ans dans ma classe de latin. Pourrais-je, dans la même heure de cours, avec les lents triturer quelques phrases du *De Viris*, avec les moyens décortiquer un chapitre de la *Guerre des Gaules* et avec les plus forts franchir les Alpes derrière les éléphants d'Hannibal, portés par la narration de Tite-Live?

Pourrais-je, avec le même groupe, dans la même classe, respecter le rythme des lents, le rythme des moyens et le rythme des forts? Et devrais-je récompenser le faible qui aura fait quelques progrès et sanctionner le fort qui aura un peu fléchi au printemps à l'époque où les filles sont si jolies?

Le passage par cycle dans le secondaire ne peut s'improviser. Est-on certain que la maîtrise des connaissances pourra s'accommoder d'une période de deux années sans certification des notions indispensables? Ne va-t-on pas refouler vers les dernières semaines de la deuxième année du cycle des élèves condamnés au doublement?

Ces élèves auront précisément perdu pied dans la première année du cycle parce qu'au terme de celle-là, on ne double pas, puisqu'elle se termine sans certification. Et le doublement d'une année sera-t-il plus efficace quand les lacunes remonteront peut-être aux premières séquences du cycle? Assurément non. Et le doublement sera ainsi ou discrédité ou interdit. En réalité, le processus est engagé qui conduira chacun à 18 ans au terme des études secondaires. L'égalité des résultats se substitue à l'égalité des chances.

Et c'est ici que les effets pervers nous attendent. La loi du 29 juin 1983 réformant l'obligation scolaire nous éclaire à ce sujet. Elle limite à deux les doublements autorisés dans le primaire. Résultat: les élèves faibles se retrouvent en 1B à 14 ans où s'ouvrent pour eux les filières de relégation. Nous aurions été mieux avisés de créer une structure d'accueil animée par des instituteurs qui auraient pu stabiliser les acquis de base. Je le dis sans agressivité puisque nous avons eu une responsabilité certaine dans la loi du 29 juin 1983.

Je crains la même opération dans le secondaire. Nous pourrions très bien retrouver aux portes du supérieur les cohortes de jeunes sortis du secondaire et reporter à ce

niveau le problème budgétaire à qui l'école de la réussite apporte une apparente solution.

Si ce scénario — l'égalité des résultats à 18 ans — devait être appliqué, il convient d'en apprécier l'impact budgétaire au vu de deux observations :

1. L'encadrement devra être adapté à l'évaluation formative. On ne peut individualiser l'enseignement dans une classe de 25 élèves.

2. En 1992, l'IRES estime à plus ou moins 45 000 le nombre des jeunes qui quittent l'école avant 18 ans et qui y resteront, diminuant d'autant les économies attendues de la réforme.

Si l'on envisage la réforme dans le contexte du renforcement de l'autonomie des établissements, il faut aussi prévoir que les projets pédagogiques différencieront de plus en plus les établissements d'enseignement secondaire, les uns privilégiant la qualité de la formation et tirant argument de leurs exigences, les autres accentuant la garantie d'obtenir des résultats positifs.

Nous n'allons pas vers des écoles à différentes vitesses, mais vers une mosaïque d'écoles où les motifs publicitaires seront extrêmement dommageables sur la cohérence de la formation en général.

Votre réforme ouvre aussi une voie béante aux institutions privées. Dans un ouvrage récent, Guy Sorman évoque le système Edison qui, à rebours du système d'éducation facile instauré aux Etats-Unis et sur ses ruines, entend offrir aux jeunes des milieux aisés une formation rigoureuse. Ce sont des effets pervers dont nous devons mesurer la portée. Et si cette menace existe, fondant la dualisation de la société non sur le mérite ou les capacités, mais sur l'argent, nous devons en cerner tous les termes.

Le point de départ de notre réflexion est que les femmes et les hommes resteront libres de réclamer pour leurs enfants la formation qui correspond le mieux à leurs attentes. Beaucoup continueront longtemps encore à penser que la pédagogie de l'effort, la consécration du mérite, l'acquisition contrôlée des connaissances, la relation du disciple au maître, le droit pour celui-ci d'imposer des contraintes et les règles de l'apprentissage constituent le chenal obligé pour l'enfant et l'adolescent vers la réussite professionnelle et sociale.

Beaucoup continueront longtemps encore à penser que le rythme d'apprentissage n'est pas naturel, que la paresse et la dissipation doivent être combattues pour hisser l'enfant et l'adolescent afin d'améliorer ce rythme. Beaucoup continueront encore à penser que l'esprit est comme le corps, qu'il se muscle en s'exerçant, qu'il se fortifie en affrontant les défis, qu'il améliore ses performances à mesure que l'entraînement s'intensifie.

Ces convictions sont encore aujourd'hui largement partagées et il ne nous appartient pas à nous, politiques, de les condamner. Je sais bien que, depuis quelques mois, l'attention se porte sur ceux qui ne suivent pas, sur ceux qui perdent pied. Et nous devons être attentifs à leurs problèmes, à leurs souffrances, à leurs drames. Pour moi, cependant, le premier devoir du pouvoir politique, confronté au problème de l'échec scolaire, est de venir en aide aux enseignants, de les soutenir jusqu'aux limites du possible dans leur volonté de motiver les enfants et les adolescents. C'est, en effet, leur tâche essentielle et la mission la plus difficile. Difficile, parce que la réussite scolaire n'apparaît plus à l'évidence comme le tremplin de la réussite professionnelle et de la promotion sociale.

Trop de jeunes diplômés piétinent aujourd'hui devant les portes closes des bureaux d'embauche. Trop de témoi-

gnages aussi dénoncent les insuffisances de la formation technique ou professionnelle au regard des exigences de l'entreprise. J'y vois, pour ma part, des raisons supplémentaires pour renforcer la solidarité communautaire autour des enseignants. Nous, francophones, formons une petite communauté vue à l'échelle de l'Europe, une communauté minuscule à l'échelle du monde. Mais nous disposons d'un réseau d'écoles d'une exceptionnelle densité et d'une qualité appréciable. Ne pourrions-nous inventer un modèle propre? Ne pourrions-nous consacrer quelques jours de notre travail parlementaire pour convenir entre nous de ce que sera l'école du troisième millénaire?

Nous avons pour relever ce défi des documents de qualité: le rapport de l'OCDE, la radioscopie, les travaux du CEF, les conclusions des assises de l'enseignement; nous pouvons auditionner le CIUF, l'Union wallonne des entreprises, les partenaires sociaux, les représentants des familles, les enseignants.

Le Conseil de l'éducation et de la formation a formulé les objectifs qui définissent la base minimale sur laquelle les partis démocratiques peuvent être d'accord. Il nous appartient, à nous, de préciser ensuite les défis économiques, sociaux, culturels, budgétaires auxquels notre Communauté est confrontée. Voyons alors quel bagage nous devons fournir à notre jeunesse pour devenir ce que nous aurons décidé d'être; voyons aussi quels moyens nous sommes prêts à mobiliser pour atteindre le but. Ce débat, cet aggiornamento, nous aurions dû l'avoir au lendemain du transfert des compétences d'enseignement à notre Communauté. Il n'est pas trop tard, mais il est temps.

Je voudrais maintenant, et dans le prolongement de mes observations relatives à l'échec scolaire, traiter d'un problème récurrent de notre organisation scolaire: la dévalorisation de l'enseignement professionnel et technique de qualification.

Nous l'avons déjà abordé à maintes reprises et s'il se trouve dans la déclaration de politique communautaire, c'est que, de législature en législature, la situation reste toujours aussi préoccupante. Ferez-vous mieux que vos prédécesseurs, eux aussi animés des meilleures intentions? Je n'oserais le jurer parce que les jeunes qui se présentent au seuil de la filière qualifiante sont marqués par leur passé et je ne vois pas de réforme qui corrige cet état de fait.

Je reviens ici sur un thème qui nous trouvait en parfaite harmonie, M. Liesenborghs et moi-même. Il faut donner au geste technique — il disait, lui, à la culture technique — une place de choix dans l'enseignement primaire. L'intelligence de la main doit être honorée à l'école primaire au même titre que les capacités à lire, à écrire, à calculer. La cellule Hermes nous rejoint parfaitement sur ce point: « La diversité dont l'école est redevable, c'est aussi la culture du geste, celle de la main active qui est aujourd'hui refoulée dans les filières scolaires les plus défavorisées. Si elle était intégrée plus largement dans le fondamental..., le bénéfice serait double: cela atténuerait cette hiérarchisation que chacun dit combattre, et cela enrichirait l'ensemble des filières ».

Quant aux moyens, observons que les entreprises remercient chaque année des hommes rompus aux techniques les plus diverses. Il ne faudrait qu'un peu d'imagination pour leur proposer un statut d'assistants des instituteurs. Qu'on les rémunère en chèques repas, chèques services, chèques culture et loisirs, peu importe la formule, mais qu'on leur donne une mission: celle de passionner à la maîtrise du geste des enfants chez qui, pendant six ans, aujourd'hui, on atrophie toute vocation en ce sens.

C'est par là — j'en suis convaincu — qu'il faut commencer. Ceux de nos enfants qui découvriront, dans cette nouvelle voie, l'appel à l'épanouissement personnel

quitteront la légion des vaincus et des frustrés. Nous les retrouverons aux portes du secondaire, non plus relégués vers le technique ou le professionnel, mais motivés pour enrichir leur culture du geste. Il faudra peut-être, pour certains d'entre eux, prolonger l'enseignement primaire au-delà de ce qu'autorise la loi du 29 juin 1983. Celle-ci devra probablement être soumise à révision, ce qui risque de poser un certain nombre de difficultés, puisque cette matière est restée de compétence fédérale. Tant M. Ducarme que M. Léonard ont fait allusion, hier, à des modifications qu'il serait intéressant d'apporter à ce niveau. J'adhère totalement à leur point de vue. Un temps de perfectionnement, associant pour les enfants faibles en langue maternelle ou en mathématique, la correction des handicaps et l'initiation à l'enseignement professionnel, permettrait de supprimer l'admission sous condition d'âge dans le secondaire. La conséquence en serait que l'enseignement professionnel serait considéré au même titre que le général et le technique.

Troisième axe de cette revalorisation : la collaboration de l'école technique et professionnelle avec le monde actif. Nous devons mobiliser les entreprises, les administrations, les parastataux, les sociétés publiques, les intercommunales, pour multiplier les possibilités d'accueil. Nous pouvons y réussir si les Régions acceptent de mettre les moyens de l'expansion économique régionale au service des entreprises qui entreront dans le partenariat avec l'école. Investir dans la formation mérite, à mes yeux, une attention au moins aussi bienveillante de la part du pouvoir régional qu'investir dans la rationalisation.

Enfin, et dans ce contexte, la proposition de créer des pôles technologiques nous réjouit particulièrement. Dans la campagne électorale, le PRL citait cette création qui répond à un impératif de bon sens et de bonne gestion comme un moyen d'amener les Régions, au départ de leurs compétences en matière de technologie, à participer au financement de l'enseignement technique. Il serait sage que le Gouvernement de la Communauté française explore les possibilités en ce sens.

Je voudrais maintenant rencontrer la préoccupation du Gouvernement relative à un problème qui, depuis dix ans, revient périodiquement à l'ordre du jour, cela a encore été évoqué, hier, à cette tribune, à savoir l'écart entre la norme organique et la norme budgétaire.

Dans la radioscopie de l'enseignement, l'IRES consacre à ce phénomène une étude remarquable qui s'impose comme outil de référence. Il serait opportun que le Gouvernement réactualise cette étude, puisque la dernière année examinée par les chercheurs est l'année 1990-1991. On sait que, depuis cette date, des efforts ont été accomplis, notamment par le recours à un organisme privé, Med-Consult, chargé de contrôler les absences pour maladie.

Ce recours a-t-il été efficace ? La comparaison des chiffres de 1994-1995 avec les chiffres de 1990-1991 permettrait de répondre à cette question. A cet égard, on peut regretter que — c'est ce qu'il ressort d'un communiqué de l'agence Belga publié dans la presse de ce jour — la Communauté flamande ait mis au point cet outil de pilotage. On peut aujourd'hui comparer en Communauté flamande les résultats obtenus par un contrôle modifié des absences pour raison de maladie. La Communauté française ne dispose pas, semble-t-il, de cet outil. Lorsque l'on parle de réduire l'écart entre la norme organique et la norme budgétaire, il faut savoir que, pour l'essentiel, cet écart ne résulte pas des mises en disponibilité par défaut d'emploi mais bien des congés de maladie. C'est de cette manière que les enseignants malades font usage du droit qu'ils ont de rester chez eux et d'être rémunérés. C'est à ce niveau que le problème se pose. Il s'agit là d'un domaine extrêmement sensible,

extrêmement délicat. Comment exercer un contrôle efficace en la matière ? Comment réduire le recours au congé de maladie ?

Madame la ministre-présidente, en tant que pouvoir organisateur de l'enseignement de la Communauté française, vous devez consacrer une attention toute particulière à ce dossier. En effet, si je me réfère au document que j'ai cité, c'est dans le réseau de la Communauté française que le problème se pose avec le plus d'acuité. Je le livre tel quel : « On remarquera encore, en distinguant la situation de chaque réseau, que celui de la Communauté concentre certes le plus grand nombre de mises en disponibilité par défaut d'emploi (532 en 1990-1991) et de jours de congé pour maladie (une part importante de 2 535 charges en 1990-1991). Ces nombres sont respectivement de 169,7 et 2 310 pour le libre et 136,2 et 1 369 pour l'officiel ». On constate donc que les réseaux ne sont pas affectés du problème dans la même proportion. Ceci doit retenir notre attention.

Mais, étant donné que nous débattons de l'écart entre les normes organiques et budgétaires, il convient que vous fassiez, là aussi, madame la ministre-présidente, un exposé sur l'octroi des charges de mission car nous sommes dans le contexte où elles pèsent également lourdement, et les récents mouvements dans l'enseignement secondaire me donnent à penser qu'en cette matière, on n'a pas pris la voie de la réduction de l'écart, mais plus précisément d'un accroissement de cet écart. Nombre de charges de mission ont été accordées, notamment en fin de législature, et il importerait, en tout cas, que nous en connaissions le nombre pour mesurer l'effet budgétaire précis.

Quelques mots pour terminer sur la promotion de l'école de la démocratie, quelques mots malheureusement marqués par le scepticisme. La législature précédente a vu l'aboutissement d'un travail parlementaire remarquable au terme duquel notre Conseil, par un vote unanime, a défini les obligations de l'enseignement de la Communauté en matière de neutralité.

Le décret donne à la neutralité un fondement positif : c'est notre Constitution, ce sont les grandes déclarations sur les droits de l'homme et de l'enfant. On ne trouvera pas meilleure base pour promouvoir la démocratie à l'école.

Par des voies différentes, libéraux et socialistes sont arrivés à une conclusion identique : ces textes fondateurs doivent être intégrés dans la formation initiale des enseignants et prendre place dans la formation continue de ceux qui enseignent déjà dans l'école publique. Il nous semble, en effet, que, bien mieux que l'origine du diplôme, la connaissance de ces textes et l'adhésion à leurs principes doivent conditionner l'accès à l'enseignement public, qu'il soit communal ou provincial ou encore organisé par la Communauté.

Cette conclusion positive traduite dans deux propositions de décret, l'une libérale, l'autre socialiste, a été sur la table de la négociation gouvernementale. Elle a suscité la dérision dans les rangs PSC. On s'y est gaussé d'une sorte de car-wash idéologique auquel devraient se soumettre les diplômés de l'enseignement confessionnel, candidats à un emploi dans l'enseignement public. L'auteur de ce mot malheureux est aujourd'hui au banc des ministres et il a en charge l'enseignement supérieur, là où se forment les futurs enseignants. Devant une telle manifestation d'intolérance, devant le refus du PSC d'accorder à l'enseignement public le droit de fonder son projet pédagogique propre sur des bases — par ailleurs — incontestables, vous me permettez, mes chers collègues, de douter que l'équipe actuelle soit jamais en mesure de mettre en place « la véritable école de la démocratie » qu'elle annonce. Une telle discordance au sein de la majorité augure mal de sa capacité à maîtriser les défis contemporains et, notamment, celui de servir la démocratie

par l'école. S'il ne fallait qu'une raison pour refuser la confiance à ce Gouvernement, c'est celle-là que je choisirais. (*Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF et sur certains autres bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Dupont.

M. Dupont. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, l'enseignement, on le sent bien, sera au centre des préoccupations de notre assemblée, non pas seulement au cours de ce débat, mais sans doute aussi pendant une bonne partie de la législature.

On peut tenir pour certain que l'on débattrà beaucoup de son financement ou de son refinancement.

Ce débat n'est pas neuf : il était déjà au centre des préoccupations dans les années 80 lorsque l'enseignement était encore une matière nationale et que la confection du budget national bloquait régulièrement sur les demandes des deux Communautés en faveur de leur enseignement. Chacun se souviendra des débats épiques opposant les uns aux autres, à cette époque.

Vint ensuite la communautarisation de l'enseignement que nous avons voulue avec force, et pas seulement pour des raisons budgétaires. Il s'agissait rien moins que de l'autonomie culturelle de notre Communauté, de l'affirmation de son identité, de la promotion de sa spécificité et de ses valeurs, en bref de tout ce qui fait sa place dans le monde.

Vint, avec la communautarisation de l'enseignement, la loi de financement dont on a pu dire que c'était une loi défendable, mais mal défendue. Je partage cet avis. Un simple coup d'œil sur la répartition des budgets N/F sur dix ans permet de conclure que la loi de financement a mis fin à un recul de la part des francophones dans le budget global de l'enseignement. La répartition entre les Communautés se faisait en effet sur base d'une clé 45 p.c. (F)/55 p.c. (N) en 1982, elle était passée à 42 p.c. (F)/48 p.c. (N) en 1986 pour redevenir dès 1988 43,94 p.c. (F)/56,06 p.c. (N). Elle devrait être pour une projection 1995 43,15 p.c. (F)/56,85 p.c. (N).

Personne ne prétend que la loi de financement ait tout réglé.

Constatons simplement — c'est un point d'histoire — qu'elle fait aux francophones un sort plus acceptable que celui qui eût été le leur s'il n'y avait pas eu de communautarisation.

Reste, nous en convenons tous, un certain nombre de problèmes que nous aurons à résoudre, seuls, en répartissant mieux.

Cela ne sera pas une mince affaire.

Pas plus qu'il ne sera simple de franchir — toujours sans peine — cette ligne de fracture typique et caractéristique de notre société qu'est la coexistence de deux réseaux de caractère différent qui prétendent aux mêmes droits.

Et pourtant, ces deux défis, le budgétaire et le philosophique, qui ne sont déjà pas minces, ne sont pas les plus importants auxquels l'école ait à faire face.

L'école va mal, elle a, en tout cas, conscience de mal aller, et les symptômes de son « mal-être » s'appellent mal des profs, démotivation des élèves.

Vous me direz que l'école n'a jamais été tout à fait bien et que l'on s'est toujours plaint de son niveau.

Antoine Roosen, professeur à l'ULG, aime rappeler que, depuis Socrate, on se plaint que l'école nivelle par le bas, ce qui n'a pas empêché, ajoute-t-il, que de nivellements par le bas en nivellements par le bas, l'homme soit finalement allé sur la lune.

Je crois, comme lui, qu'il ne faut pas s'inquiéter trop du niveau qui reste bon, mais le sentiment d'adhésion à l'institution et l'implication de ses acteurs posent problèmes.

Pourquoi ?

L'école vit sans doute plus difficilement que toute autre institution les évolutions de notre société, qui la remettent en cause dans son rôle, ses méthodes et sa légitimité.

Elle a longtemps détenu les clés de l'emploi, c'est-à-dire de l'autonomie de l'individu. La voilà maintenant débouchant trop souvent sur le chômage et devant convaincre quotidiennement, heure de cours par heure de cours, que les efforts qu'elle impose ne sont pas vains. Rude combat pour les éducateurs dans le professionnel, bien sûr, mais aussi dans le technique et dans le général.

Elle avait, jusqu'il y a peu, le quasi-monopole de la distribution du savoir. La voilà concurrencée par les médias, qui vulgarisent, éduquent avec des méthodes attrayantes et souvent même efficaces. On ne rêve plus de la savane herbeuse au cours de géographie, on l'a découverte depuis longtemps devant sa TV.

L'école savait de longue date ce qu'il fallait pour faire un bon physicien, un bon ajusteur, ou un bon instituteur jusqu'à ce que les limites des savoirs explosent, que les frontières entre les disciplines s'estompent et que l'on doive *volens, nolens* apprendre à apprendre.

« Mais apprendre quoi, en l'évaluant comment et finalement est-on là pour cela ? ». Ne nous étonnons pas que ceux qui ont à le faire se posent parfois ces questions essentielles.

Fini, en tout cas, de croire qu'en équipant un individu d'un certain nombre de connaissances on le prépare pour la vie. Il faut maintenant apprendre à être inventif et créatif, une des ambitions du renouveau, soit dit en passant.

Chacun convient que c'est nécessaire dans un pays comme le nôtre qui n'a pas de ressources naturelles et dont le rôle économique consistera à se transformer en une société de services au service du monde.

Tout cela n'est pas simple, provoque des tensions, des conflits que l'on ne peut plus régler au moyen des bonnes vieilles réactions d'autorité qui ne fonctionnent plus parce que la discipline du maître n'est plus acceptée naturellement.

Le monde a changé profondément, les jeunes aussi. L'école ne peut revenir en arrière.

Je le dis parce qu'il m'a semblé percevoir dans le discours de M. Ducarme, hier, une tentative de revenir à l'enseignement d'antan. Or, nous avons déjà connu une tentative de restauration pédagogique dans les années 80, et ce fut un échec.

Nous avons besoin d'une nouvelle école. Plus encore que d'argent, de refinancement ou de disputes sur le caractère, nous avons besoin d'une réflexion sur l'école que nous voulons.

Or, cette réflexion, nous ne l'avons plus depuis vingt ans, depuis la réforme de l'enseignement. A la place, nous avons eu des discours procédant de la logique comptable et la tentative de restauration de l'enseignement traditionnel dont je parlais il y a un instant.

J'excepte heureusement de ce jugement sur le vide de la réflexion les agoras, les assises et les travaux du Conseil de l'enseignement, qui sont prometteurs mais dont on ne peut encore dire qu'ils seront un phénomène de fond.

Mais soit, prenons-les comme le point de départ d'un processus et admettons d'emblée que nous ne pourrions pas en trois mois, un an, trois ans, créer un produit qui soit une réponse définitive à tous les problèmes de type identitaire que connaîtra l'enseignement. Ce serait tout aussi déraisonnable que de croire que l'on pourra trouver dans le même laps de temps une réponse à tous nos problèmes de société.

Convenons donc que nous devons entrer dans un processus de réflexion qui nous conduira à moyen terme à mieux appréhender l'école de demain et donnons-nous les moyens et les lieux de l'élaboration de ce processus avec tous les acteurs concernés : parents, enseignants, enseignés, responsables de l'enseignement, tous pouvoirs organisateurs confondus.

Prenons ce temps et, madame la ministre-présidente, résistez à ceux qui vous pressent disant que vous arrivez les mains vides, sans projet concret ou solution toute faite, alors que votre solution, c'est justement cette réflexion qui est enfin relancée, ce processus qui est enclenché et qui fera que notre école se renouvra et que sa rénovation se fera en marchant et en suscitant l'adhésion sans laquelle il ne se passera rien, tant il est vrai que l'on ne changera rien par décret dans une institution où l'on se donne pour objectif premier de rendre les gens intelligents et autonomes.

Prenons donc le temps de travailler avec tous les acteurs à un projet éducatif négocié, accepté, concerté, qui suscite l'adhésion. C'est la condition de la réussite.

Convenons au moins tout de suite que cette nouvelle école, ce nouveau projet, doit répondre à deux exigences : le respect du niveau et la lutte contre l'échec scolaire, d'une part ; l'apprentissage de la démocratie, d'autre part.

En ce qui concerne le respect du niveau et la lutte contre l'échec scolaire, l'école doit former des gens compétents et motivés. Ce n'est pas seulement une question de moyens financiers, comme on le prétend trop souvent, mais bien plus une question d'adhésion à un projet commun et aussi de méthodes.

Je pense, par exemple, au travail en équipe, qui décloisonne les matières et permet aux enseignants de sortir de leur isolement et de voir leurs élèves autrement. Autre exemple : la coordination entre cycles et niveaux. Nous vivons dans un pays étonnant où l'on peut réaliser une réforme des programmes ou de la terminologie d'une matière dans le primaire sans du tout la poursuivre dans le secondaire. Les élèves qui n'ont plus entendu parler de COD ont, pour certains, *ipso facto* acquis la réputation de ne plus savoir faire de l'analyse grammaticale... La chose n'étant plus nommée comme avant n'existe plus.

La pédagogie différenciée est aussi une piste sûre, pour autant qu'on aide à la pratiquer et en fournissant les moyens méthodologiques et le soutien en formation continuée qu'elle impose.

Enfin, l'évaluation est sans doute la pièce maîtresse de la lutte contre l'échec scolaire. On peut déjà améliorer les performances en « opérationnalisant » les objectifs, c'est-à-dire en disant clairement et à l'avance ce que l'on veut que les élèves sachent, sachent faire, aient acquis comme savoir-être à la fin d'un cycle d'apprentissage.

On peut encore, j'en suis convaincu, améliorer le niveau en pratiquant des formes d'évaluation externe — c'est-à-dire non pratiquées par le professeur qui a

dispensé le cours — à des moments clés de l'apprentissage, en fin de cycle, par exemple.

Ce type d'évaluation existe dans de nombreux pays, notamment en Hollande. Les épreuves d'évaluation sont préparées par une équipe de trois cents spécialistes qui conçoivent les tests les mieux adaptés aux objectifs fixés dans les programmes et qui vérifient leur pertinence et leur validité avant de les administrer dans des conditions optimales.

Ces tests ont une valeur « certificative » ou sont simplement indicatifs. Ils donnent dans tous les cas une image du niveau atteint qui est d'une grande fiabilité et permettent de corriger de manière scientifique ce qui doit l'être. Ils permettent notamment de vérifier si le niveau-seuil que l'on a déterminé ensemble est atteint ou non.

La collectivité a ainsi la certitude que ce qu'elle souhaite qu'on enseigne l'a été. En contrepartie, elle a le devoir d'être réaliste sur le plan des obligations qu'elle impose dans les programmes.

Ce type d'évaluation peut changer la relation entre enseignants et enseignés : élèves et professeurs se trouvent partenaires, doivent aller dans la même direction, celle qui aboutit à leur réussite commune.

On m'objectera, bien sûr, que ce type d'évaluation a, ici ou là, montré ses limites et qu'elle engendre le bachotage. Il est facile de démontrer que ce n'est jamais le cas quand elle est menée rigoureusement et scientifiquement.

Je suis persuadé qu'une des raisons du grand nombre d'échecs que connaît l'enseignement de notre Communauté tient à la manière dont nous évaluons. L'évaluation externe me semble donc une piste sérieuse dans la lutte contre l'échec scolaire.

J'en viens maintenant à l'apprentissage de la démocratie. Permettez-moi de citer le professeur Vandevelde : « En éducation, il nous paraît essentiel que toutes les intentions, depuis les proclamations les plus générales énoncées en termes de valeurs qu'un groupe social entend défendre et promouvoir par l'intermédiaire de l'école, jusqu'aux raisons d'être des actes éducatifs quotidiens les plus concrets, soient non seulement définies avec clarté par ceux qui les mettent en œuvre mais qu'elles soient encore reçues avec évidence par ceux sur lesquels l'action s'exerce. L'obligation scolaire entraîne pour celui qui y est soumis le droit inaliénable d'être averti du devenir qu'on lui prépare. »

Une des valeurs fondamentales de notre nouveau projet d'école doit donc être la transparence dans les objectifs poursuivis.

La démocratie doit aussi s'exercer dans les pratiques quotidiennes.

Comment éduquer à la démocratie si on pratique une pédagogie autoritaire qui ignore le dialogue avec ceux que l'on éduque ? Frenet disait : « Ce n'est pas en mettant les élèves à genoux qu'on mettra la démocratie debout ». Evitons que nos élèves, que l'on n'aura pas assez écoutés, ne deviennent des maîtres autoritaires, des citoyens partisans de la manière forte.

Par ailleurs, l'école doit aussi être un lieu de participation, un lieu où l'on apprend à respecter les décisions prises en commun. Il n'est donc pas question pour nous de snober les instruments de participation de l'école.

Enfin, il me semble qu'il convient aussi d'organiser dans toutes nos écoles un cours de citoyenneté active ou responsable que j'appellerais le permis de citoyenneté active et responsable. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut,

au moins dans les deux dernières années de l'enseignement obligatoire, éduquer à la démocratie, au fonctionnement des institutions et de la vie publique et au développement durable, soit à ce qui est socialement souhaitable, économiquement réalisable, écologiquement soutenable.

Il faut toutefois poursuivre cet objectif en évitant les dérapages et en prenant toutes les précautions pour que le cours, qui devrait être le même dans tous les réseaux, soit scientifiquement sans reproches et soit dispensé en évitant tout endoctrinement et toute dérive partisane. Je le verrais donc bien réalisé par un conseil d'experts issus de nos universités et faire l'objet d'une évaluation externe, donc sans la médiation du professeur qui l'aurait donné. Le rôle de celui-ci « se limitant » à le faire réussir par ses élèves.

Voilà donc quelques mesures pour alimenter une réflexion sur notre école de demain. Elles ne coûtent pas, mais sont de nature à améliorer la qualité de la relation entre les enseignants et les enseignés, ce qui est sans doute l'essentiel. Car l'école au quotidien, pour tous ceux qui y sont, avant d'être un « caractère » ou un lieu en perpétuel refinancement, c'est d'abord une qualité de relations avec l'autre, une manière de travailler en commun sur un projet qui a un sens et que chacun accepte comme tel en fonction de ce qu'il lui apporte comme possibilité de vivre et de se réaliser.

C'est à la restauration de cette qualité de relations que nous devons, me semble-t-il, travailler en priorité. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Baille qui, lui aussi, s'exprime pour la première fois dans notre assemblée.

M. Baille. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, je suis nouveau dans cette assemblée. Néanmoins, le fait de m'adresser tant aux dames qu'aux hommes qui la composent m'apporte un certain sentiment de continuité. En effet, ma précédente activité professionnelle avait pour cadre un hôpital, milieu éminemment féminin. Ces quelques mots pour vous situer le personnage présent devant vous, ce qu'il a en tête et sur le cœur.

J'attirerai votre attention sur l'exclusion et l'analphabétisation ainsi que sur certains aspects internationaux.

Vous nous déclarez solennellement que la Communauté française est un lieu de solidarité. Que signifie pour vous ce mot souvent galvaudé et mis à toutes les sauces ? Aujourd'hui, même des personnes défendant un modèle de production économique libéral nous parlent de solidarité ! Même ceux qui, hier, présentaient la solidarité comme un levier puissant pour quitter des conditions de vie infernales s'en sont peu à peu éloignés. Les uns et les autres ont perdu le sens profond et le goût concret de ce mot.

Vous avez parlé d'œuvrer pour une société plus juste et plus solidaire grâce à des mesures novatrices. J'ai trouvé dans votre déclaration des choses intéressantes, certes, mais également plusieurs lieux communs et un joli catalogue de bonnes intentions.

Il est impossible de préparer un développement culturel novateur sans remettre fondamentalement en cause le dogmatisme économique et financier actuel.

Il nous faut aboutir à un changement profond des mécanismes qui gouvernent notre société. Nous devons enrayer la menace d'une situation d'apartheid social, où les riches n'ont plus besoin des pauvres pour vivre. Malheu-

reusement, cette situation semble bien prendre le pas aujourd'hui.

Je me souviens d'une bande dessinée de Philippe Geluck où son célèbre chat nous disait ceci : « Depuis que nous avons beaucoup de moyens de communication, on ne trouve plus rien à se dire ». Ce dessin m'a très fortement touché. Il exprime pour moi qu'à côté de personnes pouvant communiquer facilement à une large échelle, d'autres vivent en exclus, parce qu'ils ne peuvent participer que petitement à ce large progrès.

Revenons-en à des choses simples. Pour pouvoir communiquer, il est des choses fondamentales. Dans notre société, il faut d'abord savoir compter, bien sûr, et lire, et écrire, et exprimer ce que l'on ressent au fond de soi. Il m'est arrivé parfois à un guichet de la poste d'encaisser en pleine figure la forme de misère sociale qu'on appelle analphabétisme. Quel mot savant, presque médical ! J'entends encore cette phrase, si simple en comparaison : « Excusez-moi, monsieur, je ne sais pas lire, je n'ai pas mes lunettes ». Cet homme anonyme, dans la file, aurait pu être vous.

Comment voulez-vous que ces personnes puissent exister valablement dans une société où, de plus en plus, en plus d'une certaine maîtrise de la langue maternelle, on demandera la connaissance de deux ou trois autres langues ?

Ce bref constat pour vous dire combien il est essentiel de lutter de toutes nos forces pour redonner espoir à cette frange de la société, pour qui, trop souvent, le seul refuge est un profond sentiment de honte, sentiment destructeur en soi et pour les autres.

Pour lutter contre cette exclusion, il faut établir un plan et s'en donner les moyens. Il faut favoriser un environnement culturel qui, pas à pas, mène à la réussite, réussite qui se traduit par la maîtrise de la langue et de la communication. Pour ce faire, votre Gouvernement a le devoir, madame, d'aider de façon non restrictive les associations d'alphabétisation, de jeunesse, d'éducation permanente, qui, tous les jours, sur le terrain, sont réellement confrontées à ces problèmes ô combien délicats.

Préalablement, il faut renforcer les structures de l'ONE pour assurer une aide précieuse aux futures familles, offrant à une majorité d'enfants les conditions matérielles et psychologiques favorables à leur développement affectif et intellectuel.

Mes collègues d'ECOLO sont intervenus et interviendront encore sur certains aspects de l'enseignement et de l'audiovisuel.

Quant à moi, je voudrais dire quelques mots concernant les enseignements technique et professionnel. Je partage, madame, votre préoccupation concernant l'apprentissage à la citoyenneté critique dans ces réseaux d'enseignement.

Je pense qu'au poste que j'occupe et dans le parti qui est le mien, je suis un beau spécimen de citoyen critique, et pourtant je suis issu de l'enseignement technique ! J'ai une formation de jardinier. Mais mon sens critique a été nourri par des maîtres qui ont suscité en moi la volonté de tisser des liens entre toutes les matières enseignées.

Enfin, pour terminer sur ce point, je pense que votre Gouvernement doit tirer leçon d'expériences comme celles de la faculté ouverte de politique économique et sociale de l'UCL qui, depuis plus de vingt ans, forme des adultes à un niveau universitaire, même si leur histoire ne semblait pas les destiner à de telles études. C'est une expérience-pilote en matière d'éducation permanente.

Concernant les nouvelles technologies, il vous faudra veiller à ne pas créer de nouveaux divorces entre personnes, car les moyens techniques utilisés ne sont jamais neutres.

Enfin, le troisième et dernier volet de mon intervention portera sur quelques considérations internationales.

Vous dites que la Communauté assumera ses responsabilités dans le domaine de la solidarité internationale. J'aimerais savoir comment.

Quel rôle pour la paix votre Gouvernement entend-il mener, sachant que, comme le professeur américain Samuel Huntington nous le souffle, dans la revue *Commentaire*, et c'est repris dans l'éditorial d'Ignacio Ramonet du *Monde diplomatique* de juin 1995: «... les plus importants conflits à venir auront lieu le long des lignes de fractures culturelles qui séparent les sept ou huit grandes civilisations, notamment l'occidentale, la slave orthodoxe, l'islamique... et peut-être l'africaine...» ?

Pour nous, les écologistes, qui savons qu'un battement d'ailes de papillon en Afrique peut déclencher, par répercussions multiples, un cyclone dans les Açores, il est temps de se souvenir que « le bruit des bottes dans le lointain n'est souvent que l'écho du silence des pantoufles dans nos salons douilletts ».

J'aimerais terminer mon intervention sur une note poétique. Elle est tirée de *Choral pour la paix* de Roger Foulon, poète de Thuin, renommé dans notre Communauté.

Voici la paix qui vient
Nous confier à la vie.
Il n'y a pas de plus belle chose que l'amour.
Les gens se parlent, se comprennent, se sourient,
Ils vont dans un jardin aussi grand que le monde
Où la plante a son rôle et l'oiseau son plaisir,
Où la montagne annonce à la mer l'eau des sources,
Où le soleil éclaire et réchauffe les cœurs.
Il n'y a pas plus belle chose que l'amour
Qui propage la paix jusqu'au bout de la terre
et permet aux enfants de grandir dans la joie
et de trouver partout des fruits à leur mesure.
(*Applaudissements sur divers bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Charlier.

M. Charlier. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, en terminant la dernière intervention de la dernière législature, je citais une phrase de Ionesco: « Les résistants hésitent, les hésitants résistent ». Je pense que je pourrais continuer sur cette lancée: le moment me semble venu de n'être ni d'un côté ni de l'autre.

Effectivement, nous devons oser, c'est-à-dire assumer notre responsabilité dans l'intérêt de notre Communauté et des citoyens qui y vivent.

De toute évidence, l'enseignement sera le département au sein duquel cette responsabilité sera importante. Il faudra l'assumer. Voilà pourquoi je centrerai mon intervention sur ce secteur, et cela dans deux domaines, en distinguant les personnes et les structures.

Concernant les personnes, je dirai d'emblée que les finalités de notre enseignement restent contradictoires. Il s'agit toujours simultanément de donner à l'élève les moyens de s'intégrer dans la société le plus favorablement possible pour lui et de lui offrir des possibilités de se distancer par rapport à cette société, donc de pouvoir porter sur elle un regard critique, d'être un être humain libre.

Quant aux personnes, elles sont à mon sens les acteurs de l'action éducative. Le principal acteur est évidemment l'élève, centre de toutes les préoccupations. Jacquard ne disait-il pas « il est temps d'inventer l'homme » ? Il est vrai

que l'école fait plus que former: elle éduque; cela signifie qu'elle vise le développement de l'être humain dans sa globalité: le savoir, le socio-affectif et le psychomoteur.

Si la formation initiale est la base d'un développement harmonieux, il faut se rendre compte qu'aujourd'hui, et plus encore demain, il s'agit de poursuivre la formation bien au-delà des acquis de base et, cela, durant toute la vie. Une cohérence est donc nécessaire dans l'apprentissage ainsi qu'une harmonisation dans les objectifs poursuivis. Cette cohérence ne peut être réelle que si on réalise un rapprochement tant horizontal que vertical, c'est-à-dire, entre les classes de même niveau, mais aussi du maternel à la fin du secondaire. Il s'agit donc de mettre fin à l'application d'un même enseignement à des classes hétérogènes. Il est possible de tenir compte de différences sans créer de ghetto et d'atteindre le même objectif par des chemins différents.

A mon sens, le cycle est une réponse de base à cette intention. Répondre aux besoins spécifiques à l'intérieur du cycle nécessite évidemment une approche pédagogique différenciée. La véritable démocratie ne consiste-t-elle pas à donner à chacun ce dont il a besoin et non pas à donner la même chose à chacun ? L'exclusion scolaire est d'ailleurs la base de l'exclusion sociale. C'est pourquoi l'école ne peut oublier les plus faibles. Elle doit au contraire les aider à rejoindre les autres en leur donnant une possibilité de réaliser leurs potentialités.

Ce constat explique pourquoi la politique d'égalité des chances des années 60 et 70 n'a pas donné de résultats. La pédagogie différenciée qui s'adapte à la diversité des aptitudes et des savoirs peut apporter plus à ceux qui ont moins, si elle est assortie de discriminations positives. Je me réjouis que la déclaration de politique communautaire mette en évidence ce principe. Il s'agit d'une idée de base évidente lorsqu'on constate que les populations d'élèves issues de milieux défavorisés font preuve d'un déficit de ressources éducatives au sens large.

Dans ce même esprit, je voudrais faire part de mon soutien à l'enseignement spécial, qui apparaît indispensable pour un certain nombre d'élèves. Il serait dommage que la communauté éducative, qui a mis plus de trente ans pour mettre sur pied ce type d'enseignement, voie celui-ci en difficulté. Il serait dommageable que cet enseignement soit vidé de sa substance et que l'on en retire un certain nombre d'élèves pour différents prétextes.

Dans la déclaration de politique communautaire, on parle très peu de l'enseignement spécial, et j'aimerais, madame la ministre-présidente, que vous fassiez davantage état de votre position sur cette forme d'enseignement qu'il me semble nécessaire de revaloriser, en particulier en ce qui concerne son image. En effet, à l'évidence, une connotation péjorative subsiste dans cette notion d'enseignement spécial. L'appellation même d'élève handicapé s'appliquant à celui qui suit ce type d'enseignement pourrait utilement être remplacée par un vocable socialement plus acceptable.

La synergie entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécial — que je préfère appeler l'enseignement spécialisé — doit, à mon avis, être également renforcée, tant au niveau fondamental qu'au niveau secondaire. Dès les premières années de la scolarité, il me semble important qu'un encadrement social et paramédical approprié mette en évidence un certain nombre de déficiences afin qu'il y soit remédié le plus rapidement possible. Si un passage dans l'enseignement spécialisé est nécessaire, il sera d'autant plus bref qu'il est précoce.

Si l'élève est au centre des préoccupations, il est clair qu'un second acteur a un rôle important dans l'action éducative: l'enseignant.

Il faut bien constater qu'aujourd'hui, et depuis trop longtemps, un discrédit est jeté sur la fonction enseignante. Les agressions verbales et parfois même physiques dont sont victimes les enseignants, la remise en cause de l'autorité de ceux-ci et de celle des éducateurs par les parents ne sont plus tolérables. On sait que le tolérable a des limites au-delà desquelles il devient intolérable.

La responsabilité de l'enseignant s'est vue amplifiée de manière considérable au cours de ces dernières années. Les matières à enseigner évoluent et les élèves ne sont plus ce qu'ils étaient il y a vingt ou trente ans. Les enseignants doivent donc faire preuve d'une énorme capacité d'adaptation. Leur manière d'enseigner doit être créative. Les enseignants doivent par ailleurs être à l'écoute des multiples problèmes des jeunes d'aujourd'hui. Pour ce faire, il me semble important que les enseignants puissent respirer, bouger, s'adapter.

Ils doivent tout d'abord être formés de manière adéquate. C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance à la formation initiale des enseignants. Cet élément me paraît être un des enjeux de cette législature. A mon sens, une réforme de la formation initiale des enseignants doit voir le jour de manière que les instituts d'enseignement supérieur pédagogique restent le lieu privilégié de la formation initiale et puissent également réaliser une meilleure intégration avec les autres formations. Je pense notamment aux facultés de psychopédagogie. Il serait utile que les agrégations universitaires soient également revues de manière positive.

Qu'elle soit initiale ou continuée, la formation des enseignants doit être de qualité. Les formateurs de formateurs doivent donc également être des personnes de qualité. Il me paraît dès lors important d'y attacher une attention particulière de manière à éviter certains problèmes. Je pense par exemple au cas d'un professeur d'un institut supérieur pédagogique qui n'aurait pas suffisamment de pratique professionnelle dans le domaine qu'il enseigne. Ce serait un handicap majeur si l'on souhaite former des enseignants répondant aux besoins d'aujourd'hui.

A notre avis, il est clair que la mobilité de l'enseignant doit être associée à la formation continuée. Cette mobilité implique toutefois une souplesse dans les titres. Pourquoi un professeur de mathématiques ne pourrait-il enseigner la physique ou la chimie ? Pourquoi un professeur de français ne pourrait-il élargir ses possibilités en enseignant l'histoire ou la géographie ? Pourquoi un enseignant ne pourrait-il quitter temporairement sa classe pour assurer la responsabilité d'un recyclage, pour enseigner à des adultes ? Plusieurs éléments doivent être pris en compte afin que la rigidité des fonctions soit oubliée. Il est également clair que certaines composantes de cette rigidité pourraient être revues. En ce qui concerne les titres par exemple, il est exact qu'un effort a déjà été consenti, mais il est insuffisant. On constate en effet que les exigences en cette matière restent une contrainte qui pénalise non seulement l'enseignant, mais accroît l'écart entre les charges budgétaires et les charges organiques.

Par ailleurs, une réforme du système des congés de maladie en vigueur dans l'enseignement doit être envisagée de manière à éviter des abus certains. Cette réforme devrait également permettre de prendre en compte des situations qui ne le sont pas actuellement en raison de la rigidité.

Le décret portant sur l'aménagement des fins de carrière constitue un pas important, certes, mais les nouvelles mesures sont cependant insuffisantes. La fin de carrière doit donc encore être améliorée.

Autre exemple : la simplification des régimes de congé dans l'enseignement. Quarante-quatre absences réglemen-

taires sont en effet justifiées dans l'enseignement. Ceux d'entre vous qui ont eu l'occasion d'enseigner durant quelques années auront constaté comme moi que certains membres du personnel exploitent toutes ces possibilités au maximum, obligeant les écoles à engager des intérimaires, dont la situation est précaire, et contraignant l'administration à gérer de nombreux dossiers. Des efforts doivent donc également être fournis à cet égard.

Dans sa déclaration, la ministre-présidente indique d'ailleurs que le Gouvernement étudiera la possibilité d'affecter les enseignants mis en disponibilité à des fonctions pédagogiques, sociales et administratives. Pourquoi ces enseignants n'auraient-ils pas la possibilité de quitter temporairement les écoles afin de travailler dans un autre milieu ? Une telle disposition mettrait fin aux rigidités, permettrait la mobilité et ouvrirait peut-être d'autres espaces aux enseignants.

Les enseignants et les élèves ne sont pas les seuls acteurs et de nombreuses recherches-actions ont d'ailleurs montré l'importance de conscientiser toutes les personnes qui ont un rôle à jouer dans l'éducation et la formation de l'enfant.

C'est pourquoi les parents ont, me semble-t-il, un rôle important à jouer dans la qualité de notre enseignement, dans l'action d'apprentissage. Ils en sont des acteurs à part entière. L'école doit être un lieu de vie, de rencontre et d'apprentissage des valeurs fondamentales de l'existence. Une école qui met en œuvre une pédagogie de la réussite accorde à chaque individu les chances optimales de s'épanouir et met en avant un certain nombre de potentialités spécifiques. Pour y parvenir, il faut que l'accueil de l'enfant et du jeune prenne une place significative dans notre système scolaire.

L'ouverture de l'école sur l'extérieur ne peut se faire sans la mise en place d'une réelle participation au sein de l'école. Cette participation doit s'entendre comme étant la prise en charge en commun, chacun selon sa compétence, du projet éducatif de l'école. Il ne s'agit pas seulement de la participation des enseignants, des élèves et du pouvoir organisateur, mais aussi des parents. Leur place est importante, mais encore faut-il leur donner la possibilité de l'occuper.

La place des parents dans l'école est aussi fonction de leur représentation. On sait aujourd'hui que tous les groupes de pression sont structurés car ils savent que c'est la seule manière d'être représentatif et d'être écouté. Il faut donc aider les parents à se familiariser avec l'institution scolaire, d'en comprendre les mécanismes et en saisir les finalités, et, par là même, de mieux situer leur rôle dans le cadre de cette participation. Les centres PMS, par exemple, peuvent être des partenaires actifs et aider les parents à acquérir une place déterminante dans la participation au projet éducatif de l'école.

Dans la déclaration de politique communautaire, on parle d'ailleurs d'un rapprochement entre les IMS et les PMS dans les réseaux subventionnés, afin, dit-on, d'améliorer l'efficacité de leur intervention. Ce rapprochement ne pourra se faire qu'à certaines conditions. Par exemple, il faut redéfinir les missions des services d'inspection médicale scolaire, dans une optique plus éducative que contraignante. Il faut organiser des transferts de compétences et des budgets en matière de santé scolaire vers le ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation. Ces deux conditions me paraissent importantes pour parvenir à un rapprochement réel entre ces deux structures.

Enfin, il faut citer le monde économique comme partenaire actif du projet éducatif. J'y reviendrai tout à l'heure, lorsque je parlerai plus en détail de la filière qualifiante.

Je voudrais consacrer la deuxième partie de mon intervention aux structures. Les structures sont pour nous un moyen important pour parvenir à des réformes fondamentales en matière d'enseignement. Je rappelle que le PSC prône et continuera à prôner l'autonomie et la responsabilité parce que les deux vont de pair. L'autonomie encadrée est d'ailleurs la base des réformes structurelles. Les établissements qui la pratiquent, les équipes pédagogiques qui l'appliquent savent la réalité de cette affirmation. L'autonomie encadrée entraîne inévitablement la responsabilité de chacun, de chaque acteur. C'est la raison pour laquelle elle constitue un élément fondamental dans la redynamisation nécessaire de notre enseignement. Le fondement de cette affirmation dérive de la conviction que la réforme profonde doit venir de l'école elle-même, être conçue et mise en œuvre en son sein à travers tous les réseaux. Si beaucoup de choses ont été réalisées depuis le début des années 90, si certaines orientations sont positives — par exemple l'école de la réussite —, il reste des points importants qui doivent retenir notre attention.

L'école maternelle est évidemment la base de toute formation scolaire. Cela n'échappe à personne, c'est là que commence la lutte pour l'égalité des chances. C'est donc là que des moyens suffisants doivent exister pour que les objectifs attendus soient atteints.

Il faut éviter que la mise en place de cycles n'entraîne la création de nouvelles ruptures. C'est pourquoi nous considérons que l'objectif de continuité de deux ans et demi à dix-huit ans sans rupture est important. Aujourd'hui, la mise en place des cycles s'est arrêtée à quatorze ans, au terme du premier degré de l'enseignement secondaire. Nous pensons qu'il faut poursuivre ce travail avec la même détermination, même si certaines difficultés existent. Il n'est, bien sûr, pas toujours facile de mettre en place de nouveaux systèmes, mais il faut aller jusqu'au bout de l'obligation scolaire à temps partiel.

La structure de l'enseignement, constituée de trois cycles de deux ans, correspond d'ailleurs à cette volonté d'organiser l'enseignement partiel. Toutefois, il existe encore aujourd'hui des inégalités entre les formes d'enseignement. C'est une réalité avec laquelle je ne peux pas être d'accord. Chaque filière de formation a sa raison d'être. Elle répond au respect des différences entre les individus. Il est donc inacceptable qu'une filière ou une option au sein d'une filière soit prédominante par rapport aux autres.

L'organisation de l'enseignement partiel est une opportunité dont il faut profiter pour rendre à chaque forme d'enseignement sa place dans la structure et imposer l'image d'un enseignement secondaire global dans lequel deux filières existent sur un pied d'égalité : l'enseignement de transition et l'enseignement de qualification. Il est clair que cette égalité dans les structures implique une égalité entre les enseignants. Elle est d'ailleurs renforcée par le fait que nous prônons le développement d'équipes pédagogiques au sein desquelles tous les enseignants se trouvent sur un pied d'égalité, ceci dans le but de mettre en place et de développer une collaboration pluridisciplinaire, capable de sortir l'enseignant de l'individualisme dans lequel il est enfermé depuis trop longtemps.

Certaines priorités nous paraissent importantes. Je citerai par exemple le débat sur les rythmes scolaires. Ce débat doit se poursuivre dans une optique de dialogue, mais il est essentiel de considérer que c'est l'enfant qui est au centre des préoccupations. Il faut dépasser les contraintes et les intérêts personnels ou liés à certains groupes de pression.

Dans sa déclaration, la ministre-présidente parle de l'organisation du temps scolaire qu'il faudrait revoir et de

l'aménagement des rythmes journaliers et hebdomadaires. Je souhaiterais que l'on n'oublie pas le rapport sur les rythmes scolaires. Une fois de plus, c'est en se dégageant de la structure classique que l'on parviendra à une école répondant aux besoins des élèves.

Autre élément que je souhaiterais mettre en évidence : la pédagogie de la solidarité. Cette pédagogie doit tenir compte du milieu social de l'enfant par l'utilisation d'un langage adapté, l'adoption d'une attitude positive, des évaluations dont les paramètres sont adaptés, par des devoirs à domicile tenant compte des conditions familiales, par l'attente des enseignants qui doit être adaptée à la culture familiale, aux compétences extrascolaires. Cela ne signifie en rien une école à deux vitesses. Il faut différencier les vitesses au départ pour que certains puissent rattraper les autres.

Il est certain que l'école ne peut être qu'un maillon de cette chaîne. Mais il faut également qu'elle soit capable, grâce à ses moyens, de lutter contre l'exclusion sociale. La seule modification des conditions de fonctionnement de cette école ne peut être suffisante. C'est le rôle de l'école qui ne doit plus être sous-estimé. Au niveau psychomoteur par exemple, il faut pouvoir prendre en compte les déficiences familiales dès le début de la scolarité. C'est une manière parmi d'autres de permettre à l'enfant de rattraper ceux sur lesquels il a un certain retard.

Troisième élément important : la place de la fonction motrice dans l'école. Aujourd'hui, cette place est sous-estimée. Le développement de l'enfant est basé souvent sur des acquis, sur le savoir et sur l'intelligence. D'autres éléments doivent être développés, par exemple l'expressif, le manuel.

Si l'on s'intéresse à l'activité sportive, on se situe sur le plan psychomoteur. On sait que, dès les premiers pas dans la vie, cette psychomotricité joue un rôle fondamental. Elle a une incidence sur la suite des acquisitions de l'enfant. Dès que le jeune enfant entre dans le circuit scolaire, il doit donc être encadré, afin de préparer son avenir de manière positive.

Le sport à l'école est également un tremplin vers des activités extrascolaires, qu'il ne s'agit pas de concevoir seulement dans le sens de la compétition.

Parallèlement à cette fonction motrice, on peut aussi mettre en évidence la culture technique, qui est une réalité comme la culture scientifique. Dès le début de la scolarité, l'enfant doit être confronté à ce type de culture. C'est un éveil à ces cultures qui lui permettra plus tard de faire un choix optimal en matière d'orientation. L'on sait combien l'absence d'aide en matière d'orientation, combien de mauvaises orientations pénalisent par la suite l'avenir scolaire de l'enfant et le handicapent parfois pour le restant de sa scolarité, ce qui entraîne, en outre, des coûts importants en matière de budget. On sait en effet ce que coûte le redoublement au budget de notre enseignement.

Je tiens encore à mettre en évidence le problème de la revalorisation de la filière qualifiante. C'est aussi, me semble-t-il — et je suis heureux que la déclaration de politique communautaire en fasse état —, l'un des grands défis de l'actuelle législature. Une réforme en profondeur de notre enseignement technique et professionnel a souvent été annoncée, mais elle n'a jamais vraiment été réalisée.

Il faut pourtant constater que la réforme du premier degré modifie la population scolaire des écoles. Des élèves qui quittent aujourd'hui en sixième primaire n'opèrent plus un choix sur les mêmes critères que précédemment, puisque le premier degré ne fait plus de distinction. On retrouve donc dans le premier degré de l'enseignement général une voie royale qui confirme un processus déjà entamé depuis

plusieurs années, lequel n'a fait que s'accélérer par la disparition de nombreux DOA. Cela signifie que l'enseignement général accueille des élèves qui, auparavant, rejoignaient une autre filière, à savoir celle de l'enseignement qualifiant. Il faut faire face à cette situation et il convient que le premier degré devienne un véritable degré d'observation, au sein duquel tous les types d'activités sont organisés afin de permettre à l'élève de faire le bon choix au terme de cette étape.

Nous avons déjà affirmé la nécessité de placer les différentes filières de l'enseignement sur un pied d'égalité. Nous continuerons à plaider pour une revalorisation de la situation des membres du personnel de la filière qualifiante, car nous estimons que c'est une manière de revaloriser l'école technique et l'école professionnelle et de les rendre plus attractives pour des personnes ayant acquis des compétences dans le secteur privé.

La formation continuée des membres du personnel travaillant dans cette filière qualifiante est également une priorité, et je pense que la revalorisation des fonctions de chef de travaux d'atelier et de chef d'atelier, entamée sous la précédente législature, doit se concrétiser de manière définitive dans les prochaines années.

Dans la déclaration communautaire, on affirme la place de la formation en alternance, que l'on entend renforcer. Je m'en réjouis, mais à quoi cela engage-t-il concrètement ?

La semaine dernière, devant le Parlement wallon, j'ai tenu des propos que j'ai promis de rappeler ici aujourd'hui. Il y a en effet des liens évidents entre l'enseignement et la formation, dans le cadre d'un réel développement d'une filière de formation en alternance. Les CEFA, centres d'éducation et de formation en alternance, qui sont l'aboutissement d'une expérience de plus de dix ans de l'enseignement à horaire réduit, ont permis de développer de véritables pratiques pédagogiques pour tenter de répondre à des jeunes qui connaissent de grandes difficultés scolaires, sociales ou psychologiques.

Aujourd'hui encore, les CEFA apparaissent trop souvent comme une sous-filière. Il s'agit donc de donner aux CEFA leur véritable place dans un système de formation. En outre, la volonté doit être claire si l'on veut aboutir à une véritable filière en matière de formation en alternance. Il suffit de jeter un regard sur nos partenaires européens les plus proches pour constater que la Belgique accuse un retard considérable dans ce domaine.

Afin de clarifier le débat, il me paraît important de mettre trois éléments en évidence, à savoir, le concept de la formation en alternance, le statut du jeune qui suit cette filière et la certification.

Le concept correspond à la définition suivant laquelle « l'alternance est une alternance de périodes de formation dispensées à l'école ou dans un centre de formation et de périodes de formation par l'insertion professionnelle en milieu de travail ». Cette définition a le mérite de clarifier les rôles attribués à l'école et à l'entreprise, ce qui permet de différencier l'enseignement en alternance, c'est-à-dire le stage obligatoire que des jeunes accomplissent dans le cadre du cycle classique, de la formation en alternance, alternance de périodes de formation dans un centre et de périodes de formation en entreprises.

Le deuxième élément, celui du statut, mérite également d'être clarifié. A cet égard, j'insisterai sur la complémentarité qu'il doit y avoir entre la filière qualifiante, laquelle existe dans l'enseignement technique et professionnel, et celle de la formation en alternance que je souhaiterais voir développer au cours de cette législature.

Au niveau de l'enseignement, le jeune en cours de stage garde un statut d'étudiant. Mais dans la filière de formation en alternance, il doit posséder un véritable statut de travailleur défini par la législation actuelle, par exemple, dans le cadre du contrat d'apprentissage industriel ou dans le cadre du futur statut supplétif du jeune, lequel devrait voir le jour dans les prochains mois au niveau fédéral, en tout cas, je l'espère.

Le troisième élément concerne la certification. Celle-ci doit être identique dans un cas comme dans l'autre. Le jeune qui choisit la formation en alternance doit obtenir la même qualification, les mêmes compétences que celui qui opte en faveur d'une autre formule. Le jeune qui arrive au terme du deuxième degré doit avoir le choix entre deux chemins pour se qualifier: le chemin classique de l'enseignement et le chemin nouveau de la filière de formation en alternance qui répond davantage aux besoins, aux attentes de celui qui n'a plus rien à faire sur les bancs de l'école traditionnelle. C'est une manière d'éviter le décrochage, la rupture, la marginalisation d'un nombre croissant de jeunes démotivés. Les intérêts d'un tel système sont évidents et s'inscrivent tout à fait dans les objectifs d'insertion professionnelle par la qualification, objectifs défendus par tous les partenaires sociaux.

Avant de conclure, je parlerai du chapitre des infrastructures scolaires qui a fait l'objet de discussions difficiles. L'espace scolaire est un lieu qui doit répondre à de nombreux critères tant pédagogiques que sociologiques, politiques ou ethniques. Depuis plusieurs années, fort heureusement, la question de l'adaptation de l'espace scolaire à l'apprentissage — que l'on veut performant — s'est posée avec pertinence. Les nouvelles techniques pédagogiques visent, à juste titre, à mettre fin à la notion de classe; dans ce cadre, il est question d'unité pédagogique. Celle-ci nécessite des cellules spécialisées dans des fonctions précises.

L'école, dans sa nouvelle architecture — tant au niveau pédagogique qu'au niveau des bâtiments —, doit devenir un espace convivial qui favorise les échanges, la participation de tous les acteurs, la motivation et, en fin de compte, la réalisation du projet éducatif qui est la spécificité de l'établissement et du réseau, en général.

Cependant, entre le rêve et la réalité, il y a de grands espaces. De nombreuses écoles sont loin d'avoir des locaux adaptés à leurs besoins et connaissent des situations que l'on peut qualifier d'indécentes! Il est dommage que des enseignants motivés, désireux de s'engager dans des stratégies didactiques nouvelles, soient contraints de limiter leurs initiatives, parce qu'ils enseignent dans des structures inadaptées. C'est aussi dommage pour l'enfant, victime d'une situation qui handicape sa scolarité. L'accueil de l'enfant n'est réalisable que dans une école ouverte, et cette ouverture commence dès la conception architecturale du bâtiment lui-même.

Je me réjouis donc du contenu de l'accord car, non seulement il constitue un pas important vers l'équilibre et la non-discrimination, mais aussi il permet un cadastre du parc immobilier et donc sa meilleure utilisation.

En conclusion, aujourd'hui comme hier, le PSC réaffirme son attachement à la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution.

Cette liberté se concrétise de trois façons: liberté d'organisation, liberté du choix de l'école, liberté pédagogique des pouvoirs organisateurs.

En réaffirmant cet attachement, le PSC tient à garantir la spécificité de chacun, ce qui est une richesse de notre pays à de nombreux niveaux.

Le PSC entend attacher une attention toute particulière à la formation des enseignants car il faut d'abord agir sur le maître : la fonction d'enseignant est trop dévalorisée dans notre société.

A côté des réformes de la formation initiale des enseignants, notre système éducatif doit rendre possible cette adaptation professionnelle au cours de la vie active de l'enseignant par le recyclage, le congé sabbatique et la mise en place de réseaux d'interface entre l'enseignant et les centres de recherches de l'éducation, etc.

Le PSC considère que l'éducation et la formation se complètent. Là aussi, je pense avoir largement insisté sur la nécessité de mettre en place une filière de formation en alternance et d'avoir ces compléments entre enseignement et formation afin que l'individu trouve, tout au long de sa vie, une réponse concrète à ses besoins de formation.

Pour ce faire, il faut refuser de mettre dos à dos la formation scolaire et la formation extrascolaire. Il faut éviter les cloisonnements. Il faut que les structures se complètent et que l'on ne vise plus la quête immédiate d'un emploi dont l'issue est parfois illusoire, trop souvent incertaine. Nous devons absolument dépasser ce cloisonnement et aussi stopper cette anarchie de formations parallèles.

Une des tâches importantes devrait être de donner à la Communauté française un cadre éducatif de référence ainsi qu'une conception éducative claire.

Cette réflexion et ces affirmations découlant de constats n'en demeurent pas moins liées au financement de l'enseignement. Durant cette législature — notre président de groupe M. Antoine a largement insisté sur ce point —, il s'agira de faire face aux difficultés financières tout en répondant aux nouveaux besoins.

Les deux approches ne sont pas inconciliables si on fait preuve de réalisme. Nous estimons effectivement que de nouvelles missions peuvent se réaliser à condition que des moyens soient trouvés, et ce pas uniquement au sein du budget de l'enseignement et de la formation.

Si le rôle social de l'école répond à un besoin de société, c'est celle-ci qui doit assumer la prise en charge de ce besoin. Si les parents mettent uniquement leurs enfants à l'école maternelle pour économiser le coût de la crèche, il est certain que l'on déplace le problème sans le résoudre.

Si l'école doit rester accessible en dehors des heures de cours pour « garder » les enfants, ou, mieux, pour les aider dans leurs travaux scolaires, ou encore pour les initier à des activités parascolaires favorables à leur développement physique ou intellectuel, les moyens pour viser de tels objectifs doivent être trouvés en dehors du budget de l'enseignement.

Si l'infrastructure scolaire doit être mieux utilisée, ce n'est pas forcément l'enseignement qui doit être à la base de cette meilleure utilisation. Ainsi, les infrastructures sportives mises à la disposition du public en dehors des heures de cours doivent être prises en charge par un personnel spécialisé et par des budgets complémentaires.

Si les ateliers et les laboratoires des écoles techniques et professionnelles peuvent être mieux rentabilisés et faire l'objet de plus d'attention de la part des entreprises, il faut permettre ces meilleures utilisations ainsi que ces participations. Les exemples de décroisement sont nombreux. C'est un partenariat qui est à la base du décroisement; c'est également un changement d'habitudes; ce sont aussi de nouveaux principes d'une action éducative dans un partenariat où chacun prend ses responsabilités.

En rapprochant les compétences qui concernent l'enfance, la jeunesse et l'éducation, des synergies sont

possibles, et là il me paraît aussi que de nouvelles décisions peuvent être prises.

En matière de financement des activités de la Communauté française, nous serons clairs. Il ne s'agit pas d'utiliser des solutions financières et fiscales faciles d'apparence, il s'agit de prendre ses responsabilités, de décroiser des budgets, de maîtriser les finances de la Communauté. De nouvelles habitudes devront être prises; il faudra rechercher des modes de participation complémentaires, de nouvelles possibilités financières, de nouveaux programmes et finalement, peut-être, changer des idées préconçues qui résistent trop à l'innovation.

M. Cheron. — Vous faites une nouvelle déclaration devant la Communauté...

M. Charlier. — Pas du tout. Je suis resté dans la déclaration de politique communautaire en vous montrant qu'il était réaliste d'imaginer de nouvelles possibilités tout en permettant de garder l'objectif budgétaire qui, d'ailleurs, monsieur Cheron, est la seule manière de préserver la qualité de notre enseignement et la réalisation de nos objectifs.

M. Drouart. — Vous irez vous expliquer dans les différents établissements scolaires en septembre.

M. Charlier. — A l'heure actuelle, je fréquente encore les établissements scolaires où je suis enseignant au cours du soir.

Nous prendrons nos responsabilités. C'est ce qui nous différencie de vous.

M. Hazette. — Je vous ai bien écouté et je voudrais vous poser une question, monsieur Charlier.

Si je vous ai bien compris, vous venez d'annoncer que l'école maternelle serait désormais payante.

M. Charlier. — J'ai dit qu'il ne fallait pas que les parents croient qu'à partir du moment où on met un enfant à l'école maternelle plutôt que de le laisser à la crèche, tout est entièrement gratuit. Chacun doit prendre ses responsabilités. Pour moi, le temps pédagogique est le temps presté par l'enseignant. En dehors du temps pédagogique, chacun fait des choix. Je suis pour le rapprochement entre l'école et l'extrascolaire. Dans ce cadre, il y a toute une série d'activités où le partenariat existe. A partir du moment où on a rapproché les compétences, des synergies positives ont été possibles.

Là où chacun prend ses responsabilités, l'intérêt de l'enfant est mieux pris en compte, de même que l'intérêt du projet éducatif.

J'insiste sur ce point, et tout le monde semble d'accord aujourd'hui : par participation dans l'école, il faut entendre participation de tous les acteurs éducatifs. J'ai cité les acteurs économiques dans la formation en alternance; j'ai cité les parents, les enseignants et les élèves. Je pense que, dans une participation réelle et active, chacun prend ses responsabilités et qu'il n'y a aucune contradiction alors à ce que nous mettions en place des pédagogies et des initiatives nouvelles réalistes avec la contrainte budgétaire qui est la nôtre. Ce sont des choix.

Je conclus par ces mots de Machiavel : « Il n'est pas d'affaire plus difficile, plus dangereuse à manier, plus incertaine de son succès que d'entreprendre et d'introduire un changement dans l'ordre des choses ». Tout cela conduira — et il faut le dire — à des moments difficiles,

mais nécessaires. Chacun assurera ses responsabilités, nous entendons bien assumer les nôtres!

C'est ce qui nous différencie de vous. Nous, nous ne nous contenterons pas de critiquer, nous construirons de manière positive.

M. Cheron. — Est-ce par masochisme que votre parti est au sein de la majorité depuis des siècles?

M. Charlier. — Nous, nous n'avons jamais eu peur d'assumer nos responsabilités, monsieur Cheron; nous le ferons encore ici parce que nous entendons préserver la qualité de notre enseignement et l'avenir de notre Communauté française. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Knoops.

M. Knoops. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, monsieur le ministre, chers collègues, ce n'est malheureusement pas la première déclaration gouvernementale que je lis ni la première discussion d'une déclaration à laquelle je participe. Je suis bien obligé de constater que, si nombre de déclarations gouvernementales étaient quelconques et ne sortaient guère de l'ordinaire, j'ai rarement connu une déclaration aussi incolore, inodore et insipide que celle que nous discutons aujourd'hui.

Certes, on y trouve quelques bons propos — et je les relèverai — mais aussi pas mal de lieux communs. Apprendre que vous allez vous occuper de l'éducation ne m'a pas fait l'effet d'un scoop. Rien de bien précis — je suppose que c'était voulu — tant dans l'accord de gouvernement que dans votre déclaration, madame la ministre-présidente, qui était un résumé de l'accord de vos présidents. Vous auriez peut-être pu choisir de meilleurs guides ou de meilleurs auteurs pour rédiger votre déclaration...

Si l'on n'y retrouve aucun chiffre, c'est voulu, je le répète. En paraphrasant la publicité du Canada Dry, je dirais: cela n'a pas la couleur d'une déclaration gouvernementale, cela n'a pas l'odeur d'une déclaration gouvernementale, mais c'est une déclaration gouvernementale!

Je puis me montrer d'accord sur certains faits, notamment quand vous dites en conclusion: « ce programme démontre à tous ceux qui voulaient enterrer l'institution communautaire que celle-ci demeure indispensable dans l'architecture du fédéralisme belge pour offrir à tous les francophones, où qu'ils habitent, un espace de solidarité culturelle, linguistique et éducative, où la dimension interpersonnelle est fondamentale ». Belle phrase, en vérité.

J'aurais pourtant préféré trouver, avant cette phrase de conclusion, un véritable programme et pas simplement un catalogue de bonnes intentions. En fait, votre programme, si programme il y a, ne démontre rien. Votre conclusion était cependant un très bon rappel pour certains membres de votre majorité. En effet, nous avons souvent été obligés, à cette tribune, d'essayer de les convaincre du caractère indispensable de notre Communauté. C'est également un rappel utile pour certains membres de votre Gouvernement. Le temps me manque pour reprendre ici quelques citations de l'ancien bourgmestre de Charleroi, aujourd'hui ministre du Budget et de la Formation professionnelle, qui, il y a quelques mois, sinon quelques semaines, ne croyait vraiment pas au caractère indispensable de cette Communauté, dont il se plaisait à souligner tous les défauts et à laquelle il ne reconnaissait guère de qualités. Enfin, on connaît l'adage selon lequel les anciens braconniers font les meilleurs gardes-chasse. Peut-être M. Van Cauwenberghe aura-t-il viré sa cuti aujourd'hui par la

grâce d'une nomination ministérielle... Venons-en maintenant au problème des relations internationales.

M. Hazette. — On passe des relations municipales aux relations internationales...

M. Knoops. — Exactement. Il s'agit d'une des attributions importantes de la Communauté française, surtout, monsieur Grafé, si l'on tient compte du sort qui nous est réservé sur le plan fédéral: il est apparu lors de la précédente législature que les affaires étrangères se trouvaient de plus en plus aux mains des Flamands. Certaines protestations, assez mièvres d'ailleurs, se sont élevées dans les rangs socialistes, mais une opposition beaucoup plus mâle s'est manifestée au PSC. Or, on constate aujourd'hui que toutes les compétences relatives aux affaires étrangères restent attribuées aux Flamands. Un journal pourtant assez aimable à l'égard du pouvoir fédéral et favorable à l'union sinon à l'unité, *La Libre Belgique*, pour ne pas le citer, s'est insurgé contre cet état de fait.

Bien entendu, nous n'avons pas à discuter ici de l'organisation fédérale, mais nous pouvons quand même regretter les décisions prises par vos partis à cet échelon. Cette lacune sur le plan fédéral entraîne une responsabilité d'autant plus grande dans le chef de la Communauté française.

J'accorde toutefois deux bons points au Gouvernement en ce qui concerne les relations internationales.

Tout d'abord, il est judicieux d'avoir regroupé les compétences, les attributions, sur les plans régional et communautaire. Nous avons souvent souligné combien il était dangereux de répartir ces compétences entre deux ministres différents et combien ce pouvait être source de malentendus ou de difficultés.

Les décisions prises concernant les émissions internationales de la radio constituent également un point positif. Mieux vaut tard que jamais... Nos protestations à cet égard semblent avoir été entendues si l'on juge d'après l'accord gouvernemental. J'espère que ces mesures seront bientôt appliquées au niveau de la RTBF.

Je reconnais la valeur de TV5 comme vitrine pour les émissions de la RTBF, encore que les choix laissent parfois à désirer. Je pense notamment à certaines émissions humoristiques — à l'humour parfois grinçant — qui me paraissent valables en termes de diffusion interne. Vous devez toutefois savoir que certains Belges vivant à l'étranger ou même des citoyens étrangers, comme les Québécois, se sont étonnés du choix de ces émissions pour une diffusion extérieure à la Belgique. D'une part, ils estiment qu'il s'agit souvent de questions locales auxquelles ils ne comprennent pas grand-chose et, d'autre part, ils se demandent si nous sommes masochistes au point de vouloir dénigrer à l'extérieur ce qui se passe chez nous.

Je ne critique pas de telles émissions si elles sont destinées à un usage intérieur, mais on devrait, en effet, réfléchir avant de les présenter à l'étranger car elles sont une vitrine pour notre pays (*Signes d'assentiment de M. le ministre Piqué.*) Je constate que M. Piqué, qui a bien compris à quelles émissions je faisais allusion, marque son accord.

Il convient de renforcer les moyens du CGRI, mais ce sera difficile dans la situation budgétaire actuelle.

Dans le cadre des relations internationales, je voudrais insister, monsieur le ministre, sur les devoirs que nous avons vis-à-vis des pays d'Afrique. A cet égard, nous ne devons pas calquer notre attitude sur celle du nord du pays. Nous commettrions une faute grave, qu'il s'agisse du Zaïre, du Rwanda ou du Burundi, pays où la langue fran-

çaise est la principale langue étrangère utilisée et dont les problèmes vous sont bien connus.

Par ailleurs, nous devons beaucoup plus nous préoccuper des Belges francophones à l'étranger car souvent ils s'estiment oubliés, à juste titre d'ailleurs. Je pense qu'aucun pays ne traite aussi mal ses concitoyens à l'étranger. Ils sont souvent mal reçus par nos consulats, même lorsqu'ils sont installés dans des pays voisins. La Communauté française doit essayer de remédier à une telle situation. En effet, ces francophones à l'étranger peuvent être d'excellents auxiliaires d'une politique internationale. Ces agents, largement bénévoles — et cela fera plaisir au ministre du Budget —, seraient très heureux de se rendre utiles à leur communauté et à leur pays.

J'en viens à quelques considérations sur l'audiovisuel. La RTBF est un service public qu'il convient certainement de défendre, mais qui, aujourd'hui, me semble-t-il, coûte trop cher par rapport au service rendu. Malgré les recettes importantes de la publicité, des déficits existent qui ont été compensés non par des réductions de frais administratifs mais par des restrictions au niveau des émissions et des économies réalisées dans les centres régionaux, notamment celui de Charleroi, qui a pâti de l'importance des émissions dont il s'était chargé. En effet, certains comptables raisonnent en termes de dépenses et non pas en termes d'efficacité du travail et de résultat en minutes et heures d'émission.

Je terminerai ce chapitre par un souhait. Il conviendrait que le service public joue son rôle et s'abstienne dans ses programmes de vacances de diffuser et de rediffuser des émissions quelconques. En effet, tout le monde ne part pas en vacances!

Venons-en maintenant au problème de l'emploi et de la formation.

Vous nous dites, dans la déclaration gouvernementale, que la situation en Wallonie et à Bruxelles doit être au centre des préoccupations du Gouvernement de la Communauté française. Cela peut laisser supposer que ce n'était pas le cas jusqu'à présent.

Je ne parlerai pas de l'emploi, qui est d'ailleurs davantage une matière régionale. Beaucoup de mesures doivent être prises à ce niveau.

Mais en ce qui concerne la formation, il est très clair que la formation professionnelle souffre de nombreux défauts dans notre pays alors qu'il s'agit d'un domaine primordial. Certes, parfois, on pourrait croire qu'il s'agit de la quadrature du cercle. En effet, l'évolution de notre économie est telle que l'on recherche des gens hyperspécialisés, mais que, dans le même temps, on demande à ces derniers de pouvoir changer d'emploi, d'être très flexibles. On demande donc des hyperspécialisés polyvalents — ce qui est contradictoire — ou des jeunes qui ont déjà beaucoup d'expérience, ce qui ne l'est pas moins.

On parle depuis des années de la collaboration entre entreprises et établissements d'enseignement. Elle est indispensable pour la formation professionnelle. Les étudiants doivent pouvoir travailler sur du matériel qu'ils retrouveront demain. Pour les écoles, c'est une course perdue: les équipements d'informatique achetés il y a six ou sept ans sont aujourd'hui démodés. Par ailleurs, il n'est pas possible de racheter des équipements tous les ans. Il faut, dès lors, pouvoir travailler avec des entreprises et développer des systèmes de stages au sein de celles-ci. L'exemple allemand doit être étudié de très près en vue de l'appliquer efficacement chez nous.

Force est de constater — et ce n'est pas seulement une question de natalité — que le chômage des jeunes augmente, notamment dans les métiers dits manuels. Pour

ces derniers, dans l'industrie, la force physique devient actuellement presque inutile mais, par contre, l'utilisation d'ordinateurs, d'appareils électroniques assez perfectionnés devient indispensable.

Dans la formation professionnelle, il ne faut pas faire du neuf à tout prix. Au contraire, aujourd'hui, il y a peut-être trop de chevauchements d'organismes. Les programmes du FOREm ont parfois dû combler certaines lacunes de l'enseignement traditionnel, qu'il soit professionnel ou technique. Aujourd'hui, il conviendrait de se préoccuper de certains doubles emplois dont la suppression serait source d'économies intéressantes.

Nous devons continuer à revaloriser ce qu'on appelle le travail manuel, avec la réserve que j'émettais il y a quelques instants, en soulignant que le travail manuel demande de plus en plus d'habileté mais aussi de connaissances intellectuelles.

Enfin, il serait souhaitable de développer et de mieux organiser l'enseignement à distance. En France, ce type d'enseignement occupe une place nettement plus importante que chez nous. Tant dans le cadre du recyclage que dans celui d'une première formation — pour certains une première chance —, cet enseignement peut consister en un enseignement par correspondance, complété parfois par des rencontres. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine; cet élément a été négligé par votre prédécesseur. Il est vrai qu'il avait d'autres chats à fouetter, qu'il s'agisse des établissements d'enseignement supérieur ou d'autres problèmes.

Concernant la recherche, votre accord indique que « le développement des crédits affectés à la recherche scientifique est un objectif poursuivi par l'ensemble des autorités publiques ». C'est bien beau, mais on poursuit cet objectif depuis bien longtemps; non seulement on ne l'atteint pas, mais on constate un recul des crédits de recherche. Pas dans la recherche appliquée: les chiffres indiquent que nos entreprises occupent une position très honorable en Europe. Par contre, sur le plan de la recherche fondamentale, où le pouvoir public doit jouer un rôle prédominant comme dans tous les pays — même à politique libérale comme aux Etats-Unis —, la Belgique présente les chiffres les plus bas de l'Europe.

Un effort s'impose. Vous liez directement des actions dans ce domaine à l'emploi. Cela ne me paraît pas heureux. Certes, la recherche est indispensable; ne pas en faire, c'est se condamner à long terme. Cependant, à court terme, la recherche fondamentale n'engendrera pas la création de beaucoup d'emplois. Pour devenir un découvreur, un chercheur doit être correctement rémunéré, mais également bénéficier de crédits de fonctionnement suffisants.

Je connais le malheur de certains instituts de recherche publics: la majeure partie des crédits est consacrée aux traitements; on n'y découvre pas grand-chose car il est impossible de travailler sérieusement sans crédits de fonctionnement supplémentaires.

L'accord gouvernemental annonce que « le gouvernement étudiera la possibilité d'améliorer l'aide directe à la presse quotidienne en réadaptant notamment les critères en fonction de l'effort journalistique réel ». Cette phrase demande des explications.

En ce qui concerne l'aide à la presse, vous ne parlez que de la presse quotidienne. Naguère, on a pu constater une certaine dérive: étaient aidés les hebdomadaires amis ou proches des partis que vous connaissez bien. Faut-il comprendre qu'il n'y aura plus d'aide à la presse hebdomadaire? Ou qu'elle sera effectuée avec d'autres budgets? Enfin, que faut-il entendre par « effort journalistique réel »? Telles sont les observations dont je voulais faire part tant à

propos de l'accord gouvernemental que de la déclaration de politique communautaire qui en constitue le résumé.

Je terminerai par un dernier point relatif au sport et donc aux compétences de M. Grafé. J'espère que ce secteur sera véritablement pris en considération et que, les prochaines élections étant vraisemblablement lointaines, une bonne partie du budget ne sera pas consacrée à la réalisation d'affiches qui indiqueraient cette fois que les sportifs aiment Grafé, et non plus que Grafé aime le sport! Nous attendons de votre part, monsieur le ministre, d'autres actions portant surtout sur le sport amateur et sur la pratique du sport dans les écoles. De telles intentions sont, certes, reprises dans la déclaration, mais ne resteront-elles pas lettre morte? Dans le passé, vous disiez que les infrastructures sportives scolaires allaient être mises à la disposition du grand public ou, du moins, que des efforts allaient être réalisés dans ce sens. Aujourd'hui, je constate qu'on en est resté au stade de bonnes intentions, et ce depuis trente ans. Vous me répondrez sans doute que les nouveaux balais balaient bien. Peut-être souffrez-vous de l'héritage de vos prédécesseurs. Cependant, comme vous avez déjà eu le sport dans vos compétences, vous êtes également responsable.

Que comptez-vous faire pour résoudre les nombreux problèmes qui se posent — comme par exemple en matière de frais de conciergerie — et que je ne détaillerai pas? Je pensais que l'on retrouverait ces intentions dans les déclarations depuis dix ans, mais vous parlez vous-même de trente ans. Vous retournez à l'«Etat unitaire de papa», comme le disait Gaston Eykens. J'attends néanmoins des précisions de votre part.

Je ne puis donc accorder ma confiance à votre Gouvernement, madame la ministre-présidente. J'ose tout de même espérer que vous défendrez la Communauté française, qui est indispensable, dans la mesure de vos moyens. Ceux-ci sont faibles sur le plan financier et, sur d'autres plans, nous les jugerons à l'expérience. (*Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Poty.

M. Poty. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, voici quelques mois, M. Hasquin déclarait à cette tribune qu'à ses yeux, le monde enseignant était un monde conservateur. Il précisait aussitôt que ces propos n'avaient pas une signification quant à un engagement politique et économique, mais que les enseignants étaient réfractaires aux changements, aux initiatives nouvelles, pédagogiques en particulier. Je ne puis lui donner tort et partage donc son opinion. Ce constat pourrait s'arrêter là, et ce serait regrettable.

Je veux aujourd'hui tenter de me faire l'interprète des enseignants. Il faut vivre leur carrière pour comprendre la raison pour laquelle ils développent ce réflexe de rejet; car le changement, ils ne le connaissent que trop bien. Pour eux, chaque rentrée scolaire est source de stress. Beaucoup, jusque très tard dans leur carrière, s'inquiéteront de savoir s'ils retrouveront un emploi le premier septembre. Si oui, dans quelle école seront-ils affectés? Dans deux ou trois établissements différents? Quel horaire peuvent-ils espérer? La plupart ne devront-ils pas changer d'affectation? Quel type de cours devront-ils donner? Connaîtront-ils de nouveaux collègues, de nouveaux directeurs? Seront-ils astreints à rédiger de nouvelles préparations? Enfin, ne vait-on pas leur imposer un nouveau programme, une nouvelle initiative pédagogique, un nouveau bouleversement des structures? Quel genre d'élèves — point fondamental — vont-ils rencontrer? Pour tous, la prochaine rentrée est donc une source de questions.

A ce sujet, madame la ministre-présidente, je puis vous assurer, d'après les contacts que je viens de prendre avec les écoles au cours de ces derniers jours, que l'éventuelle augmentation des plages horaires est source d'une grande inquiétude. Actuellement, ce point est au centre de toutes les discussions. Je sens, dans le monde de mes anciens collègues, grandir une crainte qui, si elle se confirmait, induirait immédiatement le rejet d'une politique nouvelle en matière d'enseignement. J'imagine dès lors qu'une vague de révolte suivrait toute décision négative prise en ce domaine.

Les enseignants sont néanmoins conscients de l'existence de problèmes et d'abus et de la nécessité d'y remédier. Ils ne sont toutefois prêts à accepter la remise en cause de certaines dépenses inutiles que s'ils sont écoutés.

Il n'est pas simple d'enseigner aujourd'hui, de s'adresser à un monde en perpétuel changement et de dialoguer avec des jeunes qui voient l'avenir avec inquiétude. L'école est pourtant le lieu privilégié où l'on doit rencontrer ces inquiétudes.

Durant ce week-end, j'ai relu *L'art d'apprendre*, étude rédigée par Gilbert Leroy, enseignant, aujourd'hui inspecteur à la retraite. Cette analyse des lacunes de notre enseignement est relativement concise et précise. M. Leroy sait de quoi il parle: il a enseigné à des enfants et connaît leurs qualités autant que leurs défauts. Il n'est donc pas l'un de ces penseurs aux titres pédagogiques imposants, qui n'ont jamais enseigné dans les classes du primaire ou du secondaire et que les décideurs ont malheureusement trop tendance à écouter aujourd'hui.

Tout le monde reconnaît que l'échec scolaire est une des tares de notre enseignement. Tout le monde semble d'accord pour estimer qu'il faut le réduire, d'autant qu'il coûte cher à la Communauté. Personne ne contesterait ces quelques milliards d'économie s'ils engendraient une meilleure réussite scolaire, qui induirait cependant implicitement des pertes de classes, donc, des pertes d'emplois. Ces économies pourraient même être utilement réinvesties partiellement dans un effort de démocratisation des études. En effet, qui oserait affirmer qu'il ne subsiste aucune inégalité ou disparité dont souffrent en premier lieu les enfants des milieux les plus défavorisés? Je pense aux enfants d'immigrés, de chômeurs, de minimexés et même du monde ouvrier. C'est vers eux et vers leur école que doivent converger les nouveaux efforts de l'éducation, et ce par le biais des discriminations positives évoquées dans votre déclaration.

Mais prenons garde, car s'il est relativement aisé de masquer l'échec en abaissant le niveau des exigences scolaires, il est plus difficile de maintenir une réelle qualité de l'enseignement si les professeurs ne sont pas partie prenante des réformes engagées.

L'échec scolaire est un problème complexe. Sa réduction requiert les efforts des trois parties qui jouent dans la pièce: les élèves et leur famille, les enseignants et les autorités scolaires.

L'opération doit commencer dès l'école maternelle. Elle doit se poursuivre jusqu'à l'entrée dans l'enseignement supérieur et à l'université. Elle comporte plusieurs étapes délicates. La première couvre la dernière année de maternelle et les deux premières années du primaire, touchant ainsi des enfants âgés de cinq à huit ans. L'échec fait des ravages dès le début de l'école primaire, en particulier dans l'apprentissage de la lecture.

Déjà à ce niveau, le cadre familial est parfois, sinon souvent, défaillant. La revalorisation des traitements des instituteurs constitue un encouragement certain. C'est un point positif.

Malgré les difficultés budgétaires, je me réjouis, madame la ministre-présidente, de constater votre volonté de continuer à investir en faveur de l'enseignement maternel et primaire; cela va dans le bon sens, celui réclamé par tous ceux qui aspirent à plus de justice sociale, contribuant ainsi à effacer un peu plus les inégalités dues aux milieux culturels et socio-économiques défavorisés.

Cette importance de l'enseignement primaire et maternel va de pair avec l'indispensable présence, dans chaque région urbaine importante, d'écoles normales primaires et maternelles des deux réseaux, libre et officiel, afin que soit sauvegardé le libre choix philosophique des étudiants, avec des maîtres connaissant intimement le terrain local et ses habitants. Je ne puis douter de l'attention que la ministre-présidente accorde à cette réalité.

Mais en dehors de tous les discours, études, rapports sur les objectifs de l'enseignement, il n'en reste pas moins que deux fers doivent être portés au feu dans le primaire et dans le secondaire.

Il faut tout d'abord développer une pédagogie de l'effort: effort nécessaire, clé de toute réussite scolaire, toute réussite professionnelle. Chaque jour, au sein de son école, l'élève devra prendre conscience qu'il n'y a pas de vie réussie sans travail, qu'il doit vivre et non se laisser vivre!

Aujourd'hui, notre société a tendance à donner, trop facilement, sans effort à fournir, sans mérite. Une pédagogie de l'effort sera donc à l'avant-garde d'une pédagogie de la réussite.

Je note avec plaisir que vous affirmez la nécessaire mise en place d'un système d'évaluation formative qui valorise les efforts accomplis par l'élève.

En second lieu, il faut apprendre à apprendre. Des recherches ont mis en évidence que le mauvais rendement des études et les échecs sont liés à de mauvaises méthodes. L'école oublie souvent de proposer aux jeunes des instruments intellectuels leur permettant de réussir dans leur travail. Les difficultés rencontrées dans les études entraînent souvent le découragement, la démotivation et le décrochage scolaire avec ses séquelles: pas de diplôme, pas d'emploi, un futur d'assisté social. L'échec est un réel danger pour l'équilibre psychologique et pour l'insertion sociale future.

Les expériences des zones d'éducation prioritaires doivent être développées. Les jeunes professeurs engagés dans l'enseignement doivent apprendre aux jeunes à étudier et travailler. Les écoles novatrices doivent être encouragées. Là où l'on s'est donné la peine de s'engager sur ces pistes originales, on a constaté des résultats remarquables caractérisés par une baisse notoire de l'échec scolaire.

Mais dans l'école de demain, il faut d'urgence mettre fin à un certain fatalisme, à un abandon des responsabilités. L'école doit être sévère mais juste. Le laisser-aller génère l'injustice; aussi, madame et messieurs les ministres, je me permets d'attirer votre attention sur deux graves situations qui pèsent sur la vie des écoles, surtout secondaires.

En premier lieu, l'augmentation inquiétante de l'absentéisme, source incontestable d'échecs. Couverts par des parents inconscients de leur devoir, profitant parfois du laxisme de certains médecins soucieux de ne pas perdre un client, on constate que certains enfants s'absentent de l'école sans motif valable. «Brosser» est une fuite, un jeu dangereux auquel on prend vite goût. Dans certaines écoles, on constate que plus de 10 p.c. des élèves ont abandonné totalement l'école en cours d'année, la plupart n'ayant pas dix-huit ans et, hélas, pas de qualification. Ils

ont simplement abandonné parce qu'ils en ont marre! Les cartes d'absence, les lettres des directions restent sans réponse. Les directeurs sont désarmés devant les «mauvais exemples» qui pourraient et font parfois tâche d'huile. Il faudra réfléchir sans tarder au moyen de mettre un frein à l'absentéisme, même s'il faut envisager des mesures à discuter ou discutables socialement, telles que la suspension des allocations familiales. La carotte n'exclut pas le bâton, la sévérité peut aussi avoir des effets salutaires.

Deuxième situation préoccupante: le développement de la délinquance dans les écoles qui se caractérise par des agressions verbales et morales, les coups, les rackets, la drogue.

Face à cette violence, l'école se sent désarmée, voire critiquée. Pourtant, elle ne fait que refléter la violence qui marque notre société.

Je puis vous assurer qu'un des motifs du «ras-le-bol» du monde enseignant et des grèves de 1990 était cette violence dans l'école, ce «mal-être» des éducateurs confrontés à la grossièreté, aux dégradations causées aux biens, voire aux coups.

Comment peuvent réagir les enseignants et les directeurs d'écoles face à de tels faits graves? Le renvoi pur et simple, parfois contesté, est-il une solution?

Il me semble qu'un groupe de travail devrait se pencher sur le problème de la délinquance à l'école comme on se penche aujourd'hui sur celui de l'insécurité dans les villes, les deux étant souvent liés. Les directeurs devraient pouvoir agir vite dans un cadre légal bien balisé et bien connu des élèves et des parents car, comme je le déclarais précédemment, une sévérité bien connue et mesurée est source de justice. Si, de toute évidence, quelques jeunes en obligation scolaire constituent un danger moral ou physique pour la collectivité, il faut chercher une voie originale pour les accueillir ailleurs que dans l'école où l'intérêt de la majorité doit être, sans conteste, préservé.

En ce domaine aussi, toutes les initiatives visant à créer des discriminations positives permettant de résoudre les problèmes posés sont sur la bonne voie; il faut œuvrer sans relâche et le plus rapidement possible dans ce sens. Le Gouvernement doit prendre des initiatives législatives, et cela a été affirmé par vos soins, visant à assurer à notre jeunesse une information et une formation dans le domaine de la démocratie et de la citoyenneté.

En cette matière, l'école, effectivement, doit assurer, dans le cadre de ses cours, une formation civique visant à préparer les jeunes à affronter les choix de la démocratie. Il me semble donc indispensable qu'une heure par semaine, en tout cas dans le secondaire et le supérieur, soit consacrée à une formation civique et sociale car la jeunesse d'aujourd'hui n'est nullement préparée, dans sa majorité, à s'impliquer dans le débat démocratique et social ainsi que dans le choix de ses représentants.

Dans le passé, cette formation sociale était assurée sur le terrain même de l'entreprise, soit par une solidarité naturelle entre les travailleurs, soit par une information des parents. Aujourd'hui, la puissance des syndicats est ébranlée, entre autres parce que les grandes entreprises sont moins nombreuses et que nombre de travailleurs sont engagés dans des petites et moyennes entreprises où la formation à la solidarité est une chose beaucoup plus difficile. Quant aux parents, beaucoup ont délaissé depuis longtemps la formation civique de leurs enfants.

Comment peut-on, sans augmentation budgétaire, trouver cette heure de formation civique, cette heure consacrée à l'histoire de la démocratie, l'histoire du combat social, l'histoire du suffrage universel, l'histoire des

conquêtes sociales ? Il me semble nécessaire — et ceci est une piste pour l'enseignement officiel, je précise — de transformer une heure de cours de religion morale en une heure de formation civique, heure pendant laquelle, d'ailleurs, les étudiants et les professeurs pourraient participer à la vie sociale de leur école, appréhender le milieu dans lequel ils vivent, répondant ainsi à un vœu des assises de l'enseignement et des agoras.

Ces propos me ramènent automatiquement à l'enseignement supérieur qui a bien fait parler de lui ces derniers mois. Aujourd'hui plus qu'hier, demain plus qu'aujourd'hui, l'enseignement supérieur et l'université sont nécessaires pour répondre aux besoins d'un monde où la technique, la technologie se montreront de plus en plus exigeantes. Aussi, je m'adresse au ministre Grafé, qui n'est malheureusement pas présent pour le moment, pour lui dire, si besoin en est, que l'université elle-même doit s'interroger sur son état et son devenir. L'échec, là aussi, est énorme, bien plus énorme en tout cas que dans le secondaire, que l'on montre souvent du doigt. Peut-on imaginer que l'université se remette en question ? Là aussi, il existe un fameux conservatisme !

L'université coûte cher à la nation, mais surtout aux familles socialement défavorisées : droit d'entrée, syllabi, kot, etc. sont des obstacles insurmontables pour certains étudiants. Certes, il existe des bourses, mais elles ne tolèrent pas l'échec; pour certains, la perte d'une bourse est un obstacle à la poursuite des études. A quand une étude sur les échecs dans les universités et pas seulement la publication des chiffres ?

L'échec à l'université mérite pourtant aussi toutes les attentions. On rejette trop souvent la faute sur le secondaire; il est temps, aujourd'hui, que les maîtres de l'université cessent de regarder à l'étage inférieur et prennent la peine de lever les yeux, de se regarder dans une glace et de se poser la question : « N'y a-t-il vraiment rien à faire à notre niveau ? ».

Le sujet est-il tabou ? Toutes les grandes études publiées en ce moment glissent prudemment à côté du sujet.

Je souhaite à présent dire quelques mots de l'enseignement technique et professionnel, qui a retenu votre attention, madame la ministre-présidente, et auquel vous voulez accorder une priorité. Votre intention de mettre sur pied des assises spécifiques en la matière me réjouit.

J'ai toujours regretté que l'on associe technique et professionnel; il faudrait parler d'un enseignement technique et d'un enseignement professionnel, car la distinction mérite d'être appréciée. L'information aux parents, à ce niveau, devrait être bien meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui; là se situe une des causes de l'échec scolaire après l'âge de 12 ans. Or, le choix des études secondaires se dessine dès la cinquième primaire.

J'ai trop entendu des instituteurs issus de l'enseignement général dire aux parents : « Essayez d'abord de le mettre dans le général et, si cela ne va pas, il sera encore temps de le mettre dans l'enseignement technique ou professionnel ».

Le choix d'une école basé sur cette réflexion est un choix négatif, car certains élèves dont les capacités et motivations sont proches des techniques ou qui, simplement, apprécient le contact avec les outils, avec les choses, sont alors engagés dans un enseignement général où ils courent à l'échec; lorsqu'ils ont subi un, deux, voire trois refus, ils reviennent dans l'enseignement technique ou professionnel, mais ils sont alors démotivés, écourtés et beaucoup n'accrocheront plus le bon wagon de la formation professionnelle.

Je regrette donc que l'information objective ne soit pas suffisamment développée au niveau de l'école. Chaque établissement est aujourd'hui maître de s'investir dans des dépenses publicitaires afin de racoler un plus grand nombre d'élèves, sans s'inquiéter réellement de savoir si l'école offrira une réponse à leurs vrais besoins.

Enfin, au niveau des enseignants, il faut certes une formation continue; affirmer le contraire irait à contre-courant de ce qui, aujourd'hui, est largement réclamé; mais alors, je crois qu'il faudrait l'améliorer, notamment en la ciblant davantage vers l'évaluation formative, indispensable dans le cadre de l'école de la réussite.

Plus de 80 p.c. des collègues interrogés affirment que les journées pédagogiques n'apportent rien, sinon à la bourse des penseurs et des pédagogues en chambre qui viennent faire la leçon à ceux qui sont sur le terrain depuis des dizaines d'années parfois. Journée pédagogique signifie hélas trop souvent : congé pour les enfants, semi-repos pour les enseignants.

Je me souviendrai toujours de ce professeur de l'Université de Montréal qui est un jour venu à l'Université du travail expliquer « comment il fallait s'y prendre pour enseigner aux élèves de troisième et quatrième professionnelles ». Je lui ai posé la question de savoir quelle était son expérience en la matière, combien d'heures de pratique il avait dans ces classes; la réponse fut zéro. Je me suis permis de lui attribuer aussi un zéro, car je n'ai rien appris ce jour-là, mais je sais aussi que ce monsieur ne s'était pas dérangé pour rien. Je crois donc qu'il y a beaucoup d'économies à faire en la matière, et je me souviens que M. Di Rupo, ministre de l'Enseignement à l'époque, l'avait déjà souligné.

Mais puisqu'il est question d'économies, laissez-moi redire que le monde enseignant reconnaît que certaines sections et de nombreuses options ont été développées de façon anarchique et excessive. Aujourd'hui, beaucoup reconnaissent qu'il faut faire un peu le ménage en la matière et développer des synergies entre écoles, regrouper certaines formations, voire supprimer des options où les élèves se comptent sur les doigts d'une main.

Dans l'enseignement officiel, certains cours de religion doivent être réorganisés, regroupés par degré, par école, car il n'est plus acceptable que quelques professeurs donnent cours, en ces matières, à des classes comptant un ou deux élèves, alors que dans des salles voisines, des collègues enseignent à vingt-cinq enfants et plus.

Ces regroupements, si regroupements il doit y avoir, devront se faire avec prudence et discernement, car certaines formations peu fréquentées sont porteuses d'emplois. Cependant, celles-ci sont souvent méconnues ou exigent un effort particulier des élèves, alors que d'autres sections et formations attirent plus facilement l'inscription des étudiants. On a cru utile de multiplier des sections gym, sport, accueil, tourisme, artistique, etc.

A une certaine époque, il était aussi de bonne guerre que chaque athénée possède sa section professionnelle mal équipée et, inversement, que chaque école technique ait sa section d'enseignement général. Multiplier les sections n'a pas augmenté le nombre global d'élèves et, à ce jour, n'a pas davantage diminué l'échec scolaire.

Madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, votre tâche s'annonce difficile et périlleuse. Je sais qu'effort et courage ne vous manquent pas, heureusement d'ailleurs, car ils seront plus que jamais nécessaires. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — Nous suspendons nos travaux et les reprendrons cet après-midi à 14 h 30.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 12 h 45.*

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 14 h 40.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

(Mme Dupuis et M. Knoops, secrétaires, prennent place au bureau.)

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: Mme Willame-Boonen, pour raisons de santé; M. Clerfayt, empêché; M. Wintgens, à l'étranger.

DECLARATION DU GOUVERNEMENT

Reprise de la discussion

Mme la Présidente. — Nous reprenons la discussion de la déclaration du Gouvernement.

La parole est à M. Smeets.

M. Smeets. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, chers collègues, au risque de tenir un discours qui devient banal à cette tribune, je dois vous dire que vos projets en matière de politique de la jeunesse sont, comme la plupart de vos autres projets, extrêmement vagues et du seul niveau des intentions. Oui, je sais, vous allez organiser un service de téléphone à l'écoute des enfants. C'est peu, microscopiquement anecdotique et en tout cas, même si le téléphone est vert, pas de nature à enthousiasmer les écologistes qui espéraient une politique plus ambitieuse.

Ce n'est que de façon très parcellaire que votre déclaration gouvernementale fait référence à l'excellente radioscopie *L'écho inachevé* réalisée par Bernard Hublet sur l'aide à la jeunesse en 1994. L'aide à la jeunesse reste un secteur extrêmement cloisonné, où les départements se juxtaposent sans communiquer assez, où les spécialistes préfèrent défendre leur spécificité plutôt que de collaborer. Préciser, avec la participation des acteurs de terrain, le projet global commun à tous les départements nous paraît être un besoin réel. Ce projet commun, tout en clarifiant encore les compétences de chaque service, stimulerait la coopération et la complémentarité de chacun pour tendre ensemble vers les buts fixés et donnerait à ce secteur une unité qui lui fait encore défaut.

Mais notre Communauté, vu la nature même de ses intéressantes compétences, a un autre rôle essentiel à jouer durant cette législature en matière de travail social pour la jeunesse. D'autres orateurs l'ont dit avant moi: nous assistons actuellement à une multiplication des initiatives des différents niveaux de pouvoir dans le domaine de la prévention,

à telle enseigne qu'on en arrive à disperser cette prévention sous de multiples démarches que d'aucuns souhaitent maintenant, et probablement à juste titre, coordonner. Ce subit intérêt pour un travail social de terrain, souvent centré sur les jeunes travailleurs, se veut une réponse au sentiment d'insécurité ressenti par la population.

Nous devons nous interroger sur l'origine de ce sentiment d'insécurité. Une chose est certaine: c'est qu'objectivement, le nombre de délits recensés par la gendarmerie ou les services de police n'a pas augmenté de façon particulièrement dramatique ces dernières années et ne peut en tout cas expliquer à lui seul ce sentiment d'insécurité.

Ce sentiment provient autant du type de médiatisation qui est le nôtre que d'un sentiment diffus lié à la crise vécue par notre société, et pas réellement d'une augmentation objective de l'insécurité physique, si l'on en croit les statistiques. Pourtant, les politiques et les pratiques de prévention sont bien là, dont l'exemple le plus connu s'appelle contrats de sécurité. Dans ces projets, à côté de mesures clairement sécuritaires, on retrouve des actions sociales, ciblant les toxicomanes, les jeunes des quartiers défavorisés, les analphabètes ou les SDF, les immigrés, les jeunes soi-disant inactifs ou en décrochage scolaire. Ces actions sont louables en soi, mais leur articulation avec le judiciaire reste ambiguë. De plus en plus, on assiste à un glissement d'un travail social réalisé pour le bien-être du bénéficiaire à un travail social réalisé auprès de ces mêmes personnes aux fins de sécuriser la population. Une coordination trop rigide de toutes ces actions concentrée dans des mains plus sécuritaires que sociales peut accélérer et amplifier ce mouvement.

Ce que les écologistes attendent de la Communauté française, monsieur le ministre, c'est une vigilance engagée pour lever cette ambiguïté entre le social et le sécuritaire, ambiguïté qui peut, par inertie et inattention, nous conduire sournoisement vers d'autres types de pouvoir que certains qualifieront de fort ou de policier, dans un contexte actuel bien connu de tous qui rappelle trop souvent la fin des années 30.

Vous dites dans votre déclaration gouvernementale — et c'est une bonne chose — vouloir développer le secteur de l'action en milieu ouvert. Le travailleur de ce secteur agit sans aucun mandat judiciaire. Il inspire ainsi davantage confiance aux jeunes qu'un médiateur de quartier engagé dans un contrat de sécurité en même temps qu'une vingtaine de policiers. Cette confiance, si difficile à gagner avec des jeunes désabusés, permet un travail en profondeur. Vouloir le développer est donc une excellente chose, mais ce ne sont à nouveau que de bonnes paroles de votre part car vous n'en avez pas les moyens financiers. Ainsi, au niveau de l'action en milieu ouvert, l'arrondissement de Verviers compte deux emplois temps plein pour 188 870 habitants, soit à peine de quoi couvrir une partie d'un quartier populaire. Le reste de la ville, ainsi que des communes comme Herve, Dison, Malmédy et surtout Spa sont complètement oubliées par ce type d'approche.

En admettant — difficilement, mais on peut faire un effort — que des grandes agglomérations comme Bruxelles

et Liège disposent d'un minimum de travailleurs AMO, ce sont plus de cent temps pleins supplémentaires qu'il faudrait pour développer une politique efficace de prévention via l'action en milieu ouvert. Soit pas loin de cent millions par an. Où allez-vous les chercher, bien qu'il s'agisse d'une somme dérisoire au niveau d'un Etat? Nous regarderons votre budget avec attention, mais sans trop y croire. On pourrait se tourner vers le fédéral. Pourquoi les moyens affectés aux aspects sociaux des contrats de sécurité ne reviendraient-ils pas à la Communauté en fonction de ses compétences? Voilà une négociation intéressante qui, au-delà de la recherche de moyens financiers supplémentaires, traduirait concrètement la volonté de tous nos ministres de suivre une politique sociale plutôt qu'une politique sécuritaire.

De toute façon et pour en terminer avec l'AMO, et cela vous n'en parlez pas non plus dans votre déclaration gouvernementale, il serait temps maintenant de tirer les enseignements des dix ans d'expériences diverses menées dans ce secteur. Tout en essayant de garder le caractère d'innovation que développent ces services, il est temps de recadrer leurs actions qui partent un peu dans tous les sens et aussi de s'apercevoir que la jeunesse ne s'arrête pas brusquement le soir des 18 ans, mais se prolonge au cas par cas vers une autonomie que certains atteignent plus tard.

Et puisque vous n'avez pas beaucoup d'argent, je vous propose une autre piste, très bon marché, d'amélioration de l'aide que nous pourrions apporter à la jeunesse.

Les conseils d'arrondissement d'aide à la jeunesse doivent être renouvelés prochainement. Les candidatures sont déjà déposées et clôturées depuis plus de deux mois. Je voudrais illustrer mon propos à nouveau par une expérience verviétoise, qui n'est hélas pas un cas unique puisque Bernard Hublet confirme cette tendance dans sa radioscopie. A Verviers, le Centre d'aide à la jeunesse ne s'est plus réuni depuis de nombreux mois, voire plus d'un an. Son président n'a aucun goût pour l'aide à la jeunesse, ni aucune capacité dans ce domaine. Il s'en sert ou plutôt s'en est servi comme tribune politique, comme faire-valoir où il ramenait et exacerbait des conflits politiques qu'il vivait à un autre niveau.

A ses côtés, on retrouvait des vieux briscards de l'aide à la jeunesse, spécialistes dans la compulsions de dossiers individuels croustillants, voyeurs de la misère sociale, mais complètement incapables de concevoir qu'une stratégie régionale d'aide à la jeunesse, qu'une coordination et une stimulation des moyens d'action sur l'arrondissement sont possibles, qu'une politique globale qui dépasse les cas individuels est envisageable.

Et pendant qu'ainsi monsieur le président préparait sa campagne électorale et que les délégués hochaient gravement la tête devant tant de misère, les jeunes n'avaient qu'à se débrouiller. Pire, le taux de suicide des jeunes, particulièrement élevé dans notre pays, continuait à augmenter.

Si j'ai pris le temps de vous caricaturer cette réalité verviétoise, réalité qui est loin d'être unique, monsieur le ministre, c'est pour tenter de vous faire prendre conscience de la nécessité d'arrêter, de casser une fois pour toutes ces vieilles habitudes malsaines de politisation irresponsable, tellement automatiques que votre Gouvernement n'y pense même plus. Elles font partie du décor politique, ne sont pas remises en question et nul ne semble avoir conscience de leurs effets sur les jeunes et sur les citoyens.

Arrêtez de donner des mandats à des copains politiques en remerciement des bons et loyaux services rendus quand il s'agit du bien-être d'adolescents en difficulté. Vous en avez tout de suite l'opportunité. Lors des toutes prochaines installations des Conseils d'aide à la Jeunesse, par exemple,

basez-vous sur les aptitudes professionnelles et les qualités propres des candidats plutôt que sur leurs états de service politiques. En étroite collaboration avec le président que vous choisirez, bâtissez une équipe efficace et dynamique. Si vous avez peu de moyens financiers, améliorez au moins les moyens humains.

Parlant de moyens humains, je terminerai en attirant votre attention sur un homme qui souffre, qui va peut-être devenir aveugle et même se laisser mourir. Joseph Hick est cet enseignant de Bullange, dans la Communauté germanophone, qui, à quelques centaines de mètres d'ici est en train de mener au finish sa quatrième et dernière grève de la faim. Il en est à son cinquantième jour, oui, vous avez bien entendu, cinquantième jour! Les heures qui viennent seront déterminantes pour son état de santé. On en est arrivé au stade des conséquences irréversibles. Joseph Hick demande que soit installée une chambre de recours en Communauté germanophone, comme le prévoit la loi et comme la Communauté française l'a elle-même fait en 1989, justement à la suite de l'affaire Hick. Joseph Hick, en une dizaine d'années de combat, a obtenu beaucoup de promesses qui n'ont jamais été tenues ou beaucoup de propositions qui le détournaient de son unique objectif: être jugé devant la chambre de recours.

Madame la ministre-présidente, monsieur le ministre, chers collègues de la majorité et de l'opposition, sans prendre parti sur le fond du problème ni sur les moyens employés, je vous demande à tous, personnellement, d'intervenir très vite, aujourd'hui si possible, auprès du CEJEC, de vos collègues-ministres germanophones et auprès de vos partis respectifs pour que ce droit élémentaire à la justice soit enfin respecté. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

Mme la Présidente. — Je rappelle qu'il est des questions à développer au Conseil de la Communauté germanophone et d'autres au Conseil de la Communauté française. Tant mieux si le Conseil de la Communauté française a montré l'exemple à d'autres Conseils. Je vous demande toutefois de ne pas déplacer les sujets de discussion.

La parole est à Mme Cogels.

Mme Cogels-Le Grelle. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, monsieur le ministre, chers collègues, dans sa déclaration, le Gouvernement se donne comme premier objectif de se mobiliser, à travers toutes ses compétences, «pour une société plus juste et plus solidaire». Pour cela, le Gouvernement mise largement et clairement sur l'éducation de tous. «Tout commence par l'éducation» dit le texte de la déclaration, et j'ajouterais d'emblée que cela me semble effectivement juste et que tout l'intérêt et l'enjeu de la Communauté française se jouent précisément à cet endroit: toutes les compétences, ou quasi, de cette institution ne sont autres que des services qui aident les gens à vivre mieux, à s'intégrer socialement et professionnellement dans la société, en leur donnant la formation nécessaire pour ce faire.

L'école est bien évidemment le principal de ceux-ci, mais ce n'est pas le seul. Beaucoup d'autres, en effet, participent également largement à cette politique d'encadrement et de formation qu'ils étendent, pour la plupart, à une active politique de prévention.

Ces services sont nombreux: ce sont, entre autres, les milieux d'accueil pour enfants, les centres de vacances, les maisons maternelles, qui, globalement, assument ce que l'on a coutume d'appeler la politique de la petite enfance.

Les besoins en cette matière, on le sait, sont multiples, et les moyens financiers sont limités. La responsabilité est

donc grande pour les pouvoirs publics qui doivent faire des choix, se donner des priorités et, en même temps, continuellement s'adapter à la rapide évolution du schéma familial.

Pour cela, il me semble qu'une première chose s'impose: sortir du créneau de la petite enfance pour l'intégrer dans une politique plus large, une véritable politique familiale qui dépasserait largement, non seulement les cloisons internes de la Communauté française, mais également les différents niveaux de pouvoir pour se donner des ambitions qui relèvent de l'éducation, mais également de la santé publique. La politique de l'enfance ne devrait, au fond, être qu'un maillon d'une longue chaîne qui aborderait toute la problématique familiale au travers des différents secteurs que sont la justice, l'emploi, la santé, l'éducation, la jeunesse ou d'autres encore.

Les compétences communautaires n'en seraient pas pour autant amoindries, bien au contraire. Avec ses compétences d'éducation et de prévention, la Communauté apparaîtrait encore bien mieux, il me semble, comme le moteur d'une politique cohérente qui envisage toutes les facettes de la vie familiale d'aujourd'hui.

Mais revenons-en à la petite enfance. Avant tout, il convient, me semble-t-il, de bien définir le champ d'action. Le PSC le dit clairement: la politique en matière d'accueil de l'enfant consiste à accompagner les familles dans la démarche d'éducation de leurs enfants. Le rôle parental est premier et doit le rester. Il est lié à la responsabilité que les parents prennent dès le moment de l'attente de leur enfant. Il arrive cependant que des parents éprouvent des difficultés à assumer leur responsabilité parentale. Les pouvoirs publics doivent contribuer à l'organisation de structures d'accueil qui aident les parents à franchir ces étapes difficiles. C'est donc une relation de complémentarité et d'accompagnement qui doit s'établir entre ces organismes et les familles.

Sur cette base, on peut, ensuite, se fixer des priorités. Parmi celles-ci, il en est une qui, à mon sens, devra, de plus en plus, attirer notre attention dans les années qui viennent si la Communauté veut jouer un rôle résolument actif au sein de la vaste problématique de la santé publique qui vise une plus grande qualité de vie: c'est une politique beaucoup plus active au niveau de la prévention et, en particulier, dans le cas qui nous concerne, de la prévention autour de la naissance.

L'attente d'un enfant et les premiers mois de la vie sont des moments particulièrement importants qui nécessitent un suivi médical et, parfois aussi, un accompagnement psychologique et social. Des conseils simples, une écoute régulière permettent, la plupart du temps, aux parents de vivre ces événements avec tout le bonheur qu'ils doivent normalement en attendre.

Des difficultés affectives, sociales, financières, des craintes face aux responsabilités parentales peuvent cependant rendre une grossesse et une naissance difficiles à vivre pour la femme, pour le couple ou pour toute une famille.

Il est connu que la situation en Communauté française en ce qui concerne la prématurité et la mortalité périnatale et infantile n'est en rien enviable par rapport aux autres pays qui nous entourent.

Il est évident, par ailleurs, qu'un mauvais départ, dès l'attente de l'enfant et a fortiori au début de son existence peut avoir des conséquences très préjudiciables par la suite, notamment au moment de l'adolescence.

Dans sa déclaration, le Gouvernement s'engage, précisément, à ce que « les consultations de nourrissons deviennent de véritables espaces intégrés de la petite enfance où les parents pourront trouver réponse aux questions de santé,

d'éducation, de demandes de services ». Il me semble, en effet, que c'est au départ de ces lieux que peut être menée une politique efficace de prévention à condition qu'on y accompagne la famille globalement, c'est-à-dire sous ses aspects médicaux, mais aussi sociaux et psychologiques, et que l'on mène l'action de manière continue, depuis l'attente de l'enfant jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge de six ans.

A côté de cela, il me paraît juste qu'une société qui vise l'égalité des chances entre les hommes et les femmes prévoit des structures d'accueil pour les enfants qui permettent aux parents de concilier le travail et la vie familiale.

Ces structures d'accueil doivent se doter d'un projet pédagogique solide qui s'inscrit dans le prolongement de la vie familiale et en référence avec celle-ci et qui s'adapte aux mutations constantes de la société.

On connaît la situation difficile de ce secteur sur le plan budgétaire. Les demandes des parents sont pressantes. Les coûts sont élevés et l'ONE se trouve coincé, soyons clairs, entre les deux. Il me semble, pourtant, qu'on ne peut, décemment, faire l'impasse sur ce débat. Le risque, en effet, est grand de voir se développer des structures informelles, chères et sans garantie de qualité.

L'ONE doit donc rester le garant du respect des normes et de la qualité de l'accueil des enfants. Ce sont des prémices importantes.

Par ailleurs, pour que le secteur soit viable et que la demande puisse être rencontrée, il est indispensable de réfléchir à long terme. C'est pourquoi je crois qu'il est utile de redire qu'il est urgent d'établir une programmation et une prévision budgétaire pluriannuelle des places en milieu d'accueil. Il est également essentiel que les différents types de milieux d'accueil puissent se développer harmonieusement et sans concurrence, dans le respect du principe de subsidiarité.

Le Gouvernement s'engage, enfin, à « donner une reconnaissance légale à la formule des gardiennes encadrées ». L'intention existe depuis longtemps, on le sait. Je suis parfaitement consciente aussi que ce statut est difficile à définir. Mais je reste persuadée que, d'une part, cette formule présente des avantages pédagogiques complémentaires à ceux des structures plus lourdes du type crèche ou maison communale de l'enfance et que, d'autre part, elle représente une solution professionnelle intéressante à développer pour beaucoup de femmes, pour autant qu'on la sorte de son statut actuel.

J'ai plaidé, en commençant cette intervention, pour une politique beaucoup plus intégrée des secteurs touchant à la petite enfance et à la vie familiale. Il est un secteur de la Communauté française qui, à mon sens, devrait trouver rapidement une solution dans ce sens si l'on veut agir efficacement pour lutter contre « les nouvelles formes d'exclusion pour reprendre la déclaration: c'est celui des plaines de jeux, des colonies et centres de vacances.

La décision de l'ONE, depuis 1990, de limiter ses subventions aux enfants de moins de sept ans a entraîné une situation quelque peu difficile au niveau de la coordination du secteur au sein de la Communauté française. Cette situation porte préjudice à la bonne organisation des vacances pour les enfants de même qu'au contrôle de la qualité des camps. Le Gouvernement s'engage à clarifier cette situation en se décidant pour une tutelle unique, ce qui est une bonne chose. Il reste que le secteur a besoin, plus fondamentalement encore, de règles décrétables qui lui donnent des bases solides. Je crois qu'avec la nouvelle articulation de nos institutions, c'est-à-dire une relation beaucoup plus étroite entre la Communauté et les Régions, nous pourrions avancer d'un bon pas dans cette direction.

L'accueil des familles en difficulté constitue un volet important de l'activité de l'ONE. Une réforme des maisons maternelles a été entamée, qui vise à harmoniser le mode de fonctionnement et de subsidiarité de ces établissements en améliorant l'encadrement, sur les plans quantitatifs et qualitatifs, mais aussi en permettant de développer des projets socio-pédagogiques plus approfondis pour les mères comme pour les enfants.

Il nous paraît important que l'ONE étende ce type de réforme aux pouponnières et aux centres d'accueil agréés.

Des problèmes comme la maltraitance, la pédophilie, sont aujourd'hui mieux connus et analysés par les spécialistes. Dans sa déclaration, Mme la ministre-présidente a dit combien ce problème lui tenait à cœur et je le comprends parfaitement. La Communauté française agit déjà pour tenter d'aider ces enfants qui sont victimes des adultes. Les équipes SOS-enfants, en particulier, font un travail d'accompagnement des familles qu'il faut soutenir. Mais je ne peux manquer d'insister sur la très grande prudence qu'il faut nous imposer sur ce sujet avant de tenter d'élaborer des règles décrétales qui, si leur intention est parfaitement louable au départ, peuvent entraîner des effets non prévus qu'il est très difficile de mesurer à l'avance dans une matière aussi délicate que celle-ci.

Enfin, il est une dernière compétence que je voudrais aborder ici même et qui pourrait très bien aussi relever de ce que j'ai appelé au début de mon intervention une politique familiale élargie aux aspects éducatifs et préventifs : c'est la promotion de la santé. Dans un contexte de sécurité sociale en crise, où le mot d'ordre est la diminution des coûts et de l'intervention des pouvoirs publics dans le secteur des soins de santé, il faut donner à la population les moyens de prendre en charge sa propre santé. Cela implique que la politique de prévention et de promotion de la santé apporte soutien, informations, aptitudes et possibilités à chaque individu pour qu'il devienne responsable de ses choix et de ses comportements dans ce domaine.

Certains problèmes, tels que le sida ou la toxicomanie, sont, à l'heure actuelle, particulièrement graves. Mais ces problèmes, il me semble, doivent être analysés en termes de santé publique et non en termes d'exclusion.

Leur prise en charge doit, en effet, se faire dans une double perspective : une perspective de santé publique, parce que le toxicomane, tout comme la personne séropositive ou malade du sida, est avant tout un malade qu'il faut soigner, soulager, aider, mais aussi dans une perspective de prévention, parce que l'objectif et l'enjeu prioritaire de nos sociétés sont de proposer entre autres à nos jeunes une qualité de vie satisfaisante et de leur faire acquérir suffisamment de savoir-faire et de connaissances pour qu'ils deviennent responsables de leur santé.

Les problèmes de santé publique et de prévention ne doivent pas se limiter aux problèmes particulièrement lourds. La promotion de la santé, c'est aussi, et avant tout, la promotion d'un meilleur bien-être pour chacun. Les problèmes de santé ne doivent pas être isolés les uns des autres. La santé est un tout. Ce n'est pas seulement l'absence de maladie.

La prévention et la promotion de la santé exigent l'action concertée de tous les intervenants : pouvoirs publics, secteur de la santé, secteurs social et économique, industrie, médias. Les mouvements associatifs et le personnel du secteur de la santé sont particulièrement responsables d'un travail de coordination dans ce sens.

Ces objectifs nécessitent la définition d'une stratégie de promotion de la santé au niveau de la Communauté française.

Les personnes qui sont les plus directement concernées par les problèmes de santé et qui sont les plus habilitées à intervenir, notamment auprès des jeunes, ce sont les éducateurs, les enseignants, les médecins généralistes, les centres IMS et PMS. Il est important de mettre à leur disposition des structures de proximité, composées de spécialistes qui puissent les aider à définir des projets de promotion de la santé adaptés à leur public et qui puissent leur fournir informations, documents pédagogiques, fichiers de personnes, ressources.

Il importe également d'avoir, au départ, une bonne analyse du problème en question et donc d'avoir accès à des données précises de santé publique. Enfin, il faut évaluer le travail et les projets réalisés. Ces approches nécessitent des méthodologies et des techniques spécifiques.

Dans la déclaration, Mme la ministre-présidente annonce un décret organisant à la fois la décentralisation et la coordination de la promotion de la santé. Ce sont, j'imagine, les services d'éducation pour la santé que vous voulez doter de dispositions décrétales.

Je crois que c'est une bonne chose : ces services ont besoin de voir leurs missions soutenues, et sans doute mieux définies, afin d'être en parfaite adéquation avec la réalité sociale d'aujourd'hui.

On dit généralement que les compétences de la Communauté française en matière de politique de l'enfance, de prévention et de promotion de la santé sont modestes, surtout si l'on considère leurs moyens budgétaires par rapport aux autres compétences communautaires.

Le tout, c'est précisément d'articuler convenablement ce qui existe et certainement de mieux coordonner nos politiques. Je crois que le Gouvernement est prêt à aller dans ce sens et je suis sûre que vous aurez le souci de donner à cette politique tout le développement qu'elle mérite. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Rozenberg.

M. Rozenberg. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les membres du Gouvernement, chers collègues, ce Gouvernement est le Gouvernement de tous les perdants. Le parti socialiste a perdu en Communauté française le 21 mai dernier 49 417 voix par rapport aux élections de 1991. Le parti social-chrétien dépasse le PS dans sa chute en perdant 49 486 voix.

Ce Gouvernement est aussi le Gouvernement de tous les dangers.

À l'heure où l'ensemble des pays de l'Union européenne semblent avoir compris qu'il n'y a plus de salut dans le socialisme, la Communauté française de Belgique effectue, par le maintien de la très socialiste fille Onkelinx et par l'arrivée du très socialiste fils Van Cauwenberghe un virage à gauche toute. Et gageons que le seul représentant non-marxiste du nouvel aréopage aura bien du mal à faire entendre une voix de la modération.

Bien mal nommée, bien mal connue, la Communauté française de Belgique sera désormais aussi bien mal défendue par un Gouvernement de week-end, tout entier ou presque, obsédé par la problématique régionale.

M. Van Cauwenberghe. — Ce n'est pas votre cas.

M. Rozenberg. — Un, deux, trois. L'école sera partagée en trois.

Ce morcellement des compétences ferait sourire s'il n'hypothéquait pas encore davantage l'avenir de l'enseignement francophone dans ce pays.

Les écoles de la Communauté française compteront bientôt plus de monde au banc de ses ministres que d'élèves de nationalité belge dans ses classes!

Pour ceux qui le sont encore, chers collègues, il conviendrait de renforcer leur fierté de l'être en redonnant à la citoyenneté sa véritable signification et sa véritable dimension.

Nous pensons notamment à l'introduction de cours de civisme passant, par exemple, par le réapprentissage de notre hymne national et toutes les valeurs qui s'y trouvent rattachées.

Il est vrai que, dans cet hémicycle même — et je pense tout particulièrement au groupe ÉCOLO —, on a depuis longtemps oublié les paroles de la Brabançonne.

Trois principes sous-tendent, dites-vous, le programme d'action de votre Gouvernement. Le premier, c'est l'application du principe des discriminations positives: ce sera, en fait, l'application du principe du nivellement par le bas, cher à l'école marxiste de laquelle se réclament trois des quatre promus; le deuxième, dites-vous, c'est la volonté de faire participer tous les francophones à un projet de citoyenneté démocratique, et ce dès la petite enfance: ce sera, en fait, une incroyable offensive d'endoctrinement qui commencera dès le premier âge, en effet; le troisième, dites-vous enfin, c'est la recherche des synergies entre les politiques. On croit rêver! Le morcellement des compétences qui est le résultat de la méfiance réciproque entre les membres de la majorité empêchera justement toute synergie.

La Communauté française de Belgique méritait décidément mieux qu'un programme que l'on sait aujourd'hui de résignation et sans imagination par rapport à la situation budgétaire que l'on connaît et qui est le résultat désastreux d'une politique que la nouvelle équipe entend poursuivre! Qui a dit qu'un âne ne butait jamais deux fois sur la même pierre?

La langue française, seul lien indiscutable entre Bruxelles et la Wallonie, pourrait nous permettre de prétendre à un certain rang dans le monde. Il n'en sera rien. Les relations internationales sont cadennassées par les Gouvernements fédéral et régional.

La Communauté française est une jeune institution. Elle semble cependant déjà sclérosée. Elle n'offre à sa jeunesse aucun espoir, aucun moyen, aucune perspective.

En tant que bleu de ce Parlement, mais bleu dans le sens noble du terme, je suis stupéfait par le décalage entre les préoccupations de la population de notre Communauté et les discours qui ont été tenus dans cet hémicycle.

Notre opposition ne sera pas à l'image de celle que nous promet la fédération PRL-FDF: complice tout en étant bête, méchante et revancharde. Nous n'espérons rien. Nous ne sommes donc pas déçus.

Ce Gouvernement est un Gouvernement de fin de siècle qui sent déjà la fin de règne. Non, madame la ministre-présidente — mais je constate qu'après quelques jours seulement d'exercice de vos fonctions, votre sens du cumul vous empêche déjà d'être présente actuellement — ne comptez pas sur le Front national pour vous dire: «C'était bien, c'était chouette, on y retournera chez Laurette». (*Applaudissements sur les bancs du Front national.*)

Mme la Présidente. — Je précise que Mme la ministre-présidente va arriver incessamment. Elle s'est retirée pour préparer une réponse honorable aux membres qui l'ont interpellée. D'autres personnes, dont M. le ministre Van Cauwenberghe, écoutent les interventions qui sont développées actuellement.

La parole est à M. Ducarme.

M. Ducarme. — Madame la Présidente, en fait, vous nous dites que la ministre-présidente s'est retirée pour préparer une réponse honorable à l'intention des parlementaires qui sont intervenus. Je trouve l'attitude de Mme Onkelinx assez inconvenante à l'égard des parlementaires qui s'expriment pour l'instant.

Mme la Présidente. — Monsieur Ducarme, j'ai immédiatement précisé qu'un ministre représentait le Gouvernement de la Communauté et qu'il prenait des notes. J'ai simplement voulu répondre à une réflexion malvenue de la part d'un orateur qui vient de prendre la parole et qui parlait de cumul alors qu'il s'agit simplement de respect à l'égard du Parlement.

M. Ducarme. — Madame la Présidente, la prochaine fois, il conviendrait que vous disiez simplement que la ministre-présidente est retenue par d'autres devoirs.

Mme la Présidente. — Mais, monsieur Ducarme, bien que certaines personnes prétendent que j'utilise la langue de bois, je dis parfois les choses telles qu'elles sont.

M. Ducarme. — Dans ce cas, madame la Présidente, je demande une suspension de séance, parce que je n'admets pas que la ministre-présidente considère qu'il y a des parlementaires de catégories différentes au sein de cette assemblée.

Mme la Présidente. — La position de Mme la ministre-présidente n'est certainement pas celle que vous dites, sans quoi, elle n'aurait pas recommandé à M. Van Cauwenberghe de prendre note, ni à des personnes de son cabinet d'être présents.

M. Ducarme. — Vous venez de dire que certains parlementaires avaient droit à une réponse préparée. Cela signifie que d'autres ne la méritent pas.

Dans ces conditions, je refuse que les parlementaires du groupe PRL-FDF restent en séance. Je demande même une suspension de séance de dix minutes.

Mme la Présidente. — Je vous l'accorderai. J'estime néanmoins que vous servez des personnes que vous ne devriez pas servir.

M. Ducarme. — Je sers l'intérêt des membres de mon groupe.

M. Rozenberg. — Madame la Présidente, je retire ce que j'ai dit à propos de l'opposition bête et méchante du PRL-FDF.

M. Biefnot. — Madame la Présidente, ne vous laissez pas impressionner par les roulements de mécaniques de certains. Nous en avons aujourd'hui la première démonstration. Ce ne sera pas la dernière! Les cracheurs de feu et les avaleurs de sabre sont de retour, il faudra nous y faire.

M. Ducarme. — Vous avez bien des couleuvres!

Mme la Présidente. — La séance est suspendue pendant dix minutes.

— La séance est suspendue à 15 h 20.

Elle est reprise à 15 h 30.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

La parole est à M. Ducarme.

M. Ducarme. — Madame la Présidente, premièrement je vous demanderai de considérer qu'il n'y a pas d'acte désobligeant à votre égard de la part de notre groupe.

Deuxièmement, depuis le début de cette discussion les intervenants du groupe PRL-FDF ont tenu à apporter leur pleine collaboration à un débat que nous estimons important sur le fond. Mais nous estimons que tous les parlementaires doivent pouvoir intervenir dans les mêmes conditions, surtout lorsqu'il s'agit de nouveaux membres qui présentent leur point de vue à l'occasion de nos travaux. C'est le cas de notre collègue Jean-Paul Wahl et c'est ce qui a justifié ma réaction.

A présent, je suis ravi, heureux et enchanté de la présence de Mme la ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française. Dans la mesure où la déclaration gouvernementale annonçait des discriminations positives, nous aurions considéré qu'il s'agissait d'une discrimination négative si elle n'avait pas voulu répondre de la même manière à chacun de parlementaires. Le débat peut continuer sans aucun problème.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Wahl.

M. Wahl. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, j'ai lu avec intérêt la déclaration de politique communautaire du Gouvernement et j'ai écouté attentivement, madame la ministre-présidente, la déclaration de votre Gouvernement.

Siégeant pour la première fois dans une assemblée parlementaire et n'ayant donc pas d'expérience en la matière, j'ai demandé à mes collègues PRL-FDF si une déclaration gouvernementale était toujours aussi vague et ne contenant, en définitive, qu'un certain nombre d'intentions, sans explications quant à leur faisabilité, notamment financière, ou quant aux moyens concrets qui seront mis en œuvre en vue de leur réalisation.

J'ai presque été rassuré lorsqu'ils m'ont dit « Non, c'est la première fois que nous entendons une telle déclaration ».

Je dis « presque rassuré » puisque si je le fus pour le passé, je ne peux l'être évidemment aujourd'hui et encore moins pour l'avenir.

Aux reproches similaires qui étaient faits à la déclaration du Gouvernement wallon, M. le ministre-président déclarait, le 28 juin dernier, à Namur : « Une déclaration trop précise emprisonne un Gouvernement. Il est bon de laisser une marge de manœuvre et de débat. »

Vous pourrez certes répondre la même chose, mais ce n'est guère satisfaisant.

Je m'étais imaginé qu'à l'appui de la déclaration gouvernementale, seraient données quelques idées concrètes, seraient explicités les moyens d'action de votre Gouvernement, seraient formulés des projet mobilisateurs.

Permettez-moi, madame la ministre-présidente, de m'attacher particulièrement aux questions relatives à la politique de la jeunesse.

La déclaration gouvernementale me semble particulièrement brève en la matière. Il s'agit là pourtant de problèmes essentiels : ce sont les questions de délinquance, de désœuvrement, de toxicomanie. Quel que soit le milieu social, toute la jeunesse est désormais confrontée à ce danger.

La déclaration gouvernementale ne contient aucun projet d'ensemble.

Certes, par-ci, par là, vous avez parlé du problème, mais la plupart du temps pour énoncer des vérités que tout le monde connaît.

C'est ainsi que vous exposez que la crise économique et un chômage trop important et durable désorientent beaucoup de jeunes, que ces jeunes et leurs familles doivent pouvoir bénéficier d'une aide de première ligne afin de prévenir l'aggravation du décrochage social.

Nous sommes bien d'accord, mais comment et avec quels moyens ?

Vous êtes parvenus à parler du problème de la toxicomanie en moins d'une phrase.

La dimension culturelle de la politique de la jeunesse est également évidente. Pourtant, vous ne faites aucune véritable liaison à ce propos, sinon pour dire d'une manière générale que l'exclusion culturelle conduit à l'exclusion économique.

A nouveau, tout le monde est bien d'accord, mais que compte innover réellement votre Gouvernement en la matière ?

Quant à la politique sportive, vous n'en parlez que pour dire que le sport est une activité noble, et qu'il constitue un facteur d'intégration des jeunes.

Où y a-t-il une vue d'ensemble dans tout cela ? Il me semble que, d'urgence, le Gouvernement devrait revoir toute la politique de la jeunesse.

En dehors des heures scolaires, ce sont toutes les possibilités d'occupation de la jeunesse qu'il convient de mettre en œuvre et de soutenir.

Il est évident que tout jeune qui s'intègre dans un club sportif, s'implique dans une activité culturelle, ou s'intègre dans un centre ou une maison de jeunes, rencontrera beaucoup moins de risques de sombrer dans la délinquance ou la toxicomanie.

Mais qu'a fait votre Gouvernement sous la précédente législature ? Il a imposé le paiement d'un minerval aux élèves des académies de musique, les subsides aux sports sont particulièrement réduits et aucune synergie entre le secteur culturel et l'enseignement n'a été organisée. L'aide octroyée aux communes par la Communauté française en cette matière est particulièrement réduite.

Votre Gouvernement, madame la ministre-présidente, devrait jeter les bases nécessaires permettant aux communes d'organiser une véritable synergie entre le domaine de l'enseignement, le domaine sportif et le domaine culturel. Ainsi pourrait être mise en place une politique efficace de prévention, mais malheureusement, on semble fort loin du compte.

Dans le même ordre d'idées, madame la ministre-présidente, je souhaiterais m'attarder sur la question de la prévention en matière de toxicomanie, sujet sur lequel, comme je l'ai dit, la déclaration gouvernementale est on ne peut plus brève.

Nous le savons, ce fléau frappe les jeunes de plus en plus tôt, et il n'est pas rare d'être confronté à des toxicomanes de 12 ou 13 ans.

En la matière, il est grand temps de passer de la passivité à l'action. C'est toute une politique de prévention qu'il convient de mettre en place afin de diminuer le nombre de nouveaux toxicomanes.

La prévention doit, d'une part, être générale, et c'est aux établissements scolaires qu'il convient de donner les moyens d'agir en la matière, et ce déjà bien avant que les enfants n'aient atteint l'âge de 12 ans.

Il s'agit aussi de favoriser la vie des associations dans les quartiers et la présence des éducateurs sur le terrain.

La prévention doit, d'autre part, être spécifique et il faut apprendre aux jeunes à savoir s'opposer et à dire non.

J'avais espéré que votre Gouvernement prenne réellement en compte ce fléau. Je crois qu'il serait essentiel que vous communiquiez les intentions concrètes de votre Gouvernement en la matière.

Le dernier point relatif à la politique de la jeunesse, que je voudrais aborder, madame la Présidente, c'est toute la question de l'aide à la jeunesse.

Cette matière est abordée brièvement dans la déclaration de politique communautaire, à peine deux pages, et encore plus brièvement dans votre déclaration gouvernementale, à peine quelques lignes.

Il s'agit là d'une matière particulièrement délicate et il convient en premier lieu de regretter la complexité de la législation.

Je lis avec une certaine satisfaction, dans la déclaration de politique communautaire, que le Gouvernement veillera à finaliser la révision de l'arrêté de l'Exécutif du 7 décembre 1987 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux personnes et services assurant des mesures d'encadrement pour la protection de la jeunesse.

Je lis avec plaisir, mais sans trop oser y croire, qu'il s'agira notamment de la mise en place de règles administratives transparentes, saines et vigoureuses, quant à la procédure d'agrément et aux règles générales de subsidiarité. Espérons que sous cette qualification, il s'agira de règles claires et simples.

Je lis encore dans la déclaration de politique communautaire que le Gouvernement compte mettre en œuvre l'article 56 du décret et qu'il veillera à accentuer la formation continuée. Tant mieux!

Je lis par contre avec un peu plus d'inquiétude une autre intention du Gouvernement en la matière, figurant toujours à la déclaration de politique communautaire, où il est précisé que le Gouvernement veillera à favoriser le maintien des liens avec la famille d'origine, même dans l'hypothèse d'un placement, et à envisager le retour dans ce même milieu familial comme processus normal.

Cela peut recouvrir la meilleure et la pire des choses. Dans nombre de cas, les enfants trouvent dans leur famille d'accueil tout ce qui leur manquait dans leur famille d'origine. Dans la toute grande majorité des cas également, les familles d'accueil intègrent les enfants comme un des leurs. Dans ce contexte, les contacts maintenus avec la famille d'origine, même s'ils peuvent s'avérer parfois nécessaires, sont souvent ressentis douloureusement par l'enfant lui-même et peuvent constituer un facteur perturbateur.

Je m'inquiète donc, madame la ministre-présidente, de la signification exacte qu'il y a lieu de donner à ce passage de la déclaration de politique communautaire.

Si elle vise par contre principalement les enfants placés dans des homes, on ne peut évidemment qu'applaudir l'intention exprimée car il est certain qu'à cet égard, il convient de tenter de renverser la politique actuelle et d'éviter, tant que faire se peut, le placement du jeune en dehors de son milieu familial.

Le rapport sur la pauvreté de ATD Quart Monde constate par exemple que, fréquemment, les enfants de familles pauvres sont sortis de leur environnement naturel uniquement en raison de la situation précaire dans laquelle vit leur famille.

Les homes de protection de la jeunesse sont pour une grande part remplis de jeunes qui n'ont absolument pas commis de fautes mais dont le seul tort est d'être nés dans une famille aux éventuels comportements dysfonctionnels.

Plutôt qu'un déracinement, une aide intérieure de la famille permettrait au jeune de rester dans son environnement naturel.

Il convient donc de procéder à une analyse des catégories de jeunes placés dans les institutions de protection de la jeunesse.

Il faut arrêter l'expansion du secteur institutionnel et développer des systèmes plus souples, des offres alternatives, des aides à l'intérieur des familles. Le placement ne devrait être qu'une mesure envisageable lorsque toutes les autres solutions ont échoué.

Il faut soutenir les actions de prévention dans les quartiers à risque et veiller à accorder à ces équipes de prévention une formation adéquate, un soutien logistique et psychologique indispensable.

Il faut enfin veiller à la qualité de la vie offerte aux jeunes dans les institutions d'hébergement, en intervenant immédiatement lorsque sont constatés des dysfonctionnements graves dans la relation avec les jeunes placés.

Lorsque malheureusement, on arrive au placement dans une institution, il conviendrait d'élargir les possibilités de déclarer « abandonnés » les enfants placés dans des homes et de simplifier, en matière d'adoption, les procédures administratives.

Le Gouvernement de la Communauté française devrait sur ces points, agir auprès du Gouvernement fédéral.

Enfin, madame la ministre-présidente, je souhaiterais encore exprimer un souhait d'une manière plus générale.

En d'autres lieux, il a été exprimé la nécessité de simplifier les règles administratives pour les PME, pour les indépendants.

En d'autres lieux, il a été dit et redit qu'il convenait de simplifier les législations en matière fiscale ou sociale.

Cela s'applique également aux domaines de la compétence de la Communauté française.

Il est indispensable qu'intervienne une simplification des procédures en tous domaines, que ce soit dans l'enseignement, que ce soit en matière d'aide à la jeunesse ou dans le cadre de la politique culturelle.

Une énergie considérable est dépensée par les différents acteurs sur le terrain, à étudier des décrets ou des arrêtés, à compléter des documents administratifs trop souvent confus et complexes, au plus grand détriment de leur mission première.

Je citerai simplement deux exemples :

Le décret du 6 juin 1994, modifié par le décret du 6 avril 1995, a institué les commissions paritaires locales, en abrégé les COPALOC, appellation peu harmonieuse.

Même s'il y avait beaucoup de choses à dire à leur propos, je ne leur dénie pas une certaine utilité.

Dans ma commune, elles ont été mises en place, il y a quelques semaines, un vendredi matin, jour traditionnellement réservé à la réunion du collège des bourgmestre et échevins.

Depuis lors, tous les vendredis matins sont consacrés à une réunion de la COPALOC et nous avons dû déplacer la réunion hebdomadaire du collège, non pas en raison de la

mauvaise volonté de l'un ou l'autre membre, mais simplement à cause de la lourdeur du processus décisionnel de cette commission et surtout à cause de la technicité et la complexité des règles administratives à appliquer.

Un deuxième exemple est l'application du décret du 10 avril 1995, modifiant le décret du 28 juillet 1992, relatif aux centres culturels et au contrat-programme qui doit être établi.

A nouveau, sans m'attarder ici sur le bien-fondé de ces nouvelles dispositions, je ne puis que constater que beaucoup d'énergie et de temps seront consacrés par le personnel et les administrateurs des centres culturels en vue de la conclusion des contrats-programmes.

Je n'ai pas trouvé, dans votre déclaration, d'intentions à propos d'une simplification des procédures administratives, ou à propos d'une plus grande clarté des dispositions légales, et je le regrette.

En guise de conclusion, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, permettez-moi de vous souhaiter bonne chance, et je suis sincère.

Car de la chance, il vous en faudra, et il en faudra surtout à la Communauté française pour survivre, non-obstant les mauvais accords qui l'ont mise dans l'état où elle se trouve.

Mais la chance, il faut la saisir et, malheureusement, je ne discerne rien dans la déclaration du Gouvernement, permettant de dire que seront mis en œuvre les moyens de la faire. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

Mme la Présidente. — Nous remercions M. Wahl, dont c'était la première intervention au Conseil. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

La parole est à M. Drouart qui, lui, s'est déjà souvent exprimé au sein du Conseil de Bruxelles-Capitale.

M. Drouart. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, mon intervention portera essentiellement sur le large volet enseignement de la déclaration de politique communautaire.

Je voudrais, au préalable, soulever le problème des conditions lamentables dans lesquelles les opérations «été-jeunes» ont démarré dans différentes communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Vous aurez sans doute appris par la presse que, dans des quartiers difficiles où vivent nombre d'enfants qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances, ces opérations d'animation sont importantes et nécessaires. Je me félicite d'ailleurs du fait que M. Picqué soit présent, car je pense qu'un effort budgétaire a tout récemment été accompli par la COCOF. Quoi qu'il en soit, notre Conseil est également un pouvoir subsidiant de ces activités.

Or, il apparaît aujourd'hui que les subsides sont largement robutés par rapport aux années antérieures, que ces subsides et donc le salaire des animateurs ne sont pas encore versés auprès des associations concernées, voire que certains animateurs travaillent sans avoir la garantie que leur salaire sera versé. Ces conditions de fragilisation d'un secteur qui effectue un travail important sont inacceptables. Il y a urgence et j'aimerais entendre les solutions que le Gouvernement entend apporter pour remédier à cette situation.

Cette remarque préalable étant faite, j'en arrive à l'essentiel de mon intervention : l'analyse de la future politique communautaire en matière d'enseignement. Il faut bien

le reconnaître, le texte de la déclaration est un agrégat de propositions frileuses, dont le seul fil conducteur est d'ordre budgétaire. En rien il ne dégage un véritable projet politique cohérent, novateur et surtout mobilisateur. Je parlerai dans quelques minutes de la mobilisation que vous allez engendrer.

Remarquons toutefois que le Gouvernement communautaire innove. Il n'y a pas un ou deux ministres s'occupant de l'enseignement, mais trois et même quatre si l'on intègre l'éducation permanente. Alors que nous nous trouvons à un moment important de large réflexion sur l'avenir de l'enseignement, réflexion amorcée par les assises et devant conduire à une vaste réorientation à tous les niveaux, il aurait fallu, plus que jamais, un seul pilote développant une seule politique cohérente. Par contre, avec trois ministres, le pire est à craindre. On connaît l'absence de cohérence des politiques menées par des ministres différents de partis différents. Dans une même matière, ce partage est dommageable, d'autant plus que le président du PSC, M. Deprez, s'était engagé en ce sens aux assises de l'enseignement quand, il y a à peine plus d'un mois, il déclarait : « Je suis convaincu aujourd'hui qu'une des raisons du malaise qui existe en Communauté française dans le domaine de l'enseignement tient à la manière dont, politiquement, nous avons géré l'enseignement depuis de nombreuses années. Trop de ministres, en trop peu de temps, dont beaucoup se sont succédé à un rythme accéléré, avec des compétences mal dessinées et donc conflictuelles, ce qui a engendré un grand problème de crédibilité et de confiance. Pour autant que nous ayons encore des responsabilités à exercer dans les prochaines années, je veillerai à ce que l'on mette fin à ce système. » Sans commentaires!

Ce partage résulte d'une répartition politicienne savamment dosée entre le PS et le PSC qui conduira, jusque dans notre assemblée, à diviser la commission de l'Enseignement en deux et à faire présider la commission de l'Enseignement relevant des compétences de Mme Onkelinx, PS, par... un PSC, et celle dépendant de M. Grafé, PSC, par... un PS!

Et qu'ajouter encore sur le choix de la personnalité des ministres! Tous les observateurs font remarquer que les mesures difficiles, pour ne pas dire délicates, à prendre au niveau de l'enseignement supérieur, devraient conduire M. Grafé à une retraite bien méritée!

Quant à Mme Onkelinx, seule ministre communautaire pure souche, « pur sucre », par les économies inévitables dans le carcan budgétaire défini par la déclaration, derrière l'échec potentiel auquel elle risque d'être confrontée, c'est peut-être l'échec de toute notre institution communautaire qui est en jeu! ECOLO tient à rappeler l'importance que revêt la Communauté française, lien entre tous les francophones, Bruxellois et Wallons.

Venons-en au texte de la déclaration proprement dite. Plusieurs priorités politiques qu'entend défendre le Gouvernement sont aussi les nôtres. C'est très certainement le cas des discriminations positives. Ce matin, M. Hazette s'est lancé dans une réflexion sémantique sur cette expression. Quant à nous, nous la définirons comme suit : c'est « donner plus à ceux qui ont besoin de plus ». Aujourd'hui, la situation dans certains établissements scolaires est telle que personne — à l'exception des libéraux et du FDF — ne peut justifier qu'il n'y ait pas une inégalité des moyens qui réponde à une inégalité devant l'échec et, plus largement, devant l'exclusion sociale.

A ce sujet, permettez-moi de vous rappeler le débat tenu au sein de notre Conseil suite à la publication par la Fondation Roi Baudouin du rapport général sur la pauvreté. Alors qu'un chapitre entier était consacré à l'enseignement, aucune référence explicite n'est effectuée dans la déclara-

tion. Certaines pièces gênantes semblent avoir été oubliées alors que, remarquons-le, la majorité gouvernementale succède à elle-même.

Pour mener « une action efficace en faveur d'une société plus juste », le Gouvernement entend « mettre en œuvre des mesures résolument novatrices ». En quoi consistent ces mesures résolument novatrices ? S'agit-il de simples mesures de soutien comme celles réalisées dans le cadre du décret de l'école de la réussite pour l'enseignement fondamental ? A cette époque, vous aviez débloqué 400 millions. Remarquons au passage, comme l'avait évoqué notre collègue, M. Cheron, que cette somme de 400 millions est le montant fétiche des enveloppes budgétaires cosmétiques, puisque c'est le même montant que l'on retrouve aujourd'hui pour les bâtiments scolaires.

Ces moyens insuffisants ont conduit à un saupoudrage tel que les objectifs escomptés ont très largement été annihilés sur le terrain. Une réelle discrimination positive impose des mesures structurelles. Citons, par exemple, l'allègement d'horaire pour les enseignants travaillant dans ces établissements scolaires afin de permettre des temps de concertation, des rencontres avec les parents et les acteurs sociaux du quartier ; citons aussi une mobilité des enseignants afin de permettre l'échange de personnel entre ceux qui sont motivés pour un travail difficile et ceux qui ne le sont plus.

Le Gouvernement sait très bien que pour réellement satisfaire ce type d'objectifs, de nouveaux moyens financiers doivent être ouverts. Or, nous savons tous qu'il n'en est rien. Une simple « redistribution » de certaines charges financières ne peut conduire qu'à des politiques de maquillage, d'effet de manche comme pour les bâtiments scolaires.

J'en arrive maintenant à analyser le volet de la déclaration portant plus précisément sur l'enseignement fondamental. Alors qu'ECOLO et d'autres acteurs n'ont cessé de dire et répéter que l'enseignement fondamental est... fondamental, la déclaration du Gouvernement n'y accorde qu'une attention extrêmement limitée : vingt lignes, pas plus. En les comparant aux quatre pages consacrées aux médiatiques bâtiments scolaires, on comprend mieux le manque de volonté du prochain Gouvernement de se saisir des véritables priorités politiques.

Celle de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires en constitue un excellent exemple. Le Gouvernement annonce « qu'il étudiera le problème de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires avec la participation des familles ». Remarquons au passage que le Gouvernement se fera fort studieux, nombre d'études sont promises assurant aux chercheurs un emploi garanti et une reconnaissance éternelle. Cette problématique de l'accueil est importante et doit être replacée plus largement dans le cadre des rythmes scolaires dont le Gouvernement ne dit mot. ECOLO et d'autres défendent la valorisation quantitative des temps para- et extra-scolaires.

Or, le Gouvernement annonce seulement qu'il étudiera la problématique de l'accueil des enfants. Il feint de la sorte d'oublier que cette étude a déjà été effectuée, notamment par la Commission des rythmes scolaires en 1991 pour le ministre Grafé et par le Conseil de l'éducation et de la formation, plus récemment en 1994. Ces deux études qui avaient un objet plus large, convenons-en, avaient toutes les deux conclu à l'urgence d'instaurer des structures d'accueil solides. En se limitant à vouloir simplement étudier cette problématique, on risque tout simplement de perdre quatre ans pour prendre les mesures qui s'imposent en cette matière. Le Gouvernement parle de « participation des familles » en matière d'accueil. Mon collègue Jean-Paul Snappe vous a interrogé hier sur ce que vous entendiez par « participation », participation à la réflexion, financière ou

bénévole ? Vous avez précisé qu'il s'agissait de participation financière. M. Charlier, ce matin, nous a même précisé que l'enseignement maternel étant compris en dehors de la scolarité obligatoire, un minerval serait instauré pour l'inscription des enfants. Nous apprécierions, s'il en est ainsi, le caractère ambigu et la langue de bois de votre déclaration, et le caractère libéral de vos mesures sociales et visant à lutter contre l'exclusion scolaire.

Dans le même ordre d'idée, le Gouvernement entend mettre fin à ce qu'il qualifie les « anomalies » barémiques entre les enseignants du fondamental et les régents. Nous préférons de notre côté parler « d'injustice » barémique dans des circonstances où l'on a trop longtemps confondu la taille des enfants et celle des salaires. Si l'on peut naturellement se réjouir de retrouver cet engagement dans la déclaration, beaucoup d'instituteurs et d'institutrices resteront sceptiques quant à son application.

Effectivement, tout le monde aura relevé la continuité de la majorité gouvernementale socialiste et sociale-chrétienne et la contradiction de ses déclarations d'avant et d'après les élections. Souvenons-nous, quelques semaines avant celles-ci, le ministre socialiste de l'Éducation de l'époque annonce que le projet d'alignement barémique des institutrices et instituteurs de l'enseignement fondamental sur celui des régents n'aura pas lieu et ce malgré les promesses de deux présidents de parti. Dans ces circonstances, quel crédit apporter à la déclaration gouvernementale ? Il est indispensable que vous nous précisiez dans quel délai, à quelles conditions, le Gouvernement compte matérialiser cette promesse. Au parti ECOLO, nous pensons que cet alignement barémique est urgent et plus largement que c'est un accroissement des subsides de fonctionnement pour l'enseignement fondamental qui doit lui permettre de donner une formation de qualité, fondamentale pour les jeunes enfants.

En matière de moyens de fonctionnement, la déclaration parle « d'une indexation des moyens qui sera assurée ». Aujourd'hui, on en arrive dans l'enseignement à se réjouir d'une indexation des moyens au point que le Gouvernement considère qu'il s'agit d'une augmentation. Il y a de quoi sourire ou peut-être pleurer. On peut d'ailleurs craindre le pire quand la déclaration annonce un équilibre plus juste entre les dépenses de personnel et les autres dépenses : des profs contre des briques et des craies ! Voilà l'équation centrale du chapitre enseignement. On est bien loin de ce qui est défini comme priorité absolue dans la première page de la déclaration — je vous la rappelle : « La première priorité du Gouvernement de la Communauté française sera de contribuer à la mobilisation pour l'emploi et pour une société plus juste et solidaire ». Comment oser parler de mobilisation pour l'emploi alors que, et nous en reparlerons dans quelques instants en analysant le chapitre portant sur l'enseignement secondaire, les rationalisations pleuvront et ce dès la rentrée, comme certains orateurs de la majorité nous l'ont confirmé à cette tribune ?

Toujours concernant l'enseignement fondamental, nous voulons encore relever l'absence de projet en matière de formation continuée des enseignants. Lors de la précédente législature, la majorité PS-PSC nous avait présenté ses projets en matière d'enseignement fondamental sous forme d'un triptyque. Le premier volet voté fut le décret de l'école de la réussite. Deux volets sont restés en rade : l'injustice barémique dont nous venons de parler et la formation continuée des enseignants du fondamental. Nous comprenons mal, dans ces circonstances, les raisons de ce silence dans cette nouvelle déclaration alors que le décret semblait pratiquement prêt à la discussion.

Enfin, pour conclure notre analyse du volet de l'enseignement fondamental, soulignons le problème de la

gestion administrative des établissements scolaires. Si nous convenons tous qu'il faut parer au problème de cette gestion qui écarte le plus souvent le chef d'école de sa mission pédagogique importante, la proposition qui est faite est mauvaise: supprimer un mi-temps pédagogique pour de l'administratif. Une fois de plus, le Gouvernement ne se donne pas les moyens d'une bonne politique.

J'en arrive à analyser le volet de l'enseignement secondaire. Le Gouvernement entend lutter contre l'échec en privilégiant la structuration de l'enseignement secondaire sur base de trois cycles au terme desquels une évaluation certificative sera assurée. Cette généralisation des cycles pose de nombreuses questions et soulève de multiples inquiétudes auprès des professeurs qui devront la mettre en œuvre.

Rappelons qu'aucune évaluation approfondie ne semble exister par rapport à l'expérience de passage par cycle dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Il n'existe donc pas d'éléments concluants sur les dimensions positive et négative de l'application de cette pédagogie. Il faut, me semble-t-il, observer la plus grande prudence en cette matière.

Sans évaluation, il n'existe naturellement aucune mesure qui puisse être prise pour réadapter les problèmes vécus sur le terrain. Or, le Gouvernement décide, dans ces circonstances, de généraliser l'expérience aux second et troisième cycles. De plus, aucun moyen financier et humain n'est annoncé dans la déclaration. Peut-être est-ce un oubli que vous aurez tôt fait de corriger, madame la ministre-présidente. Nous ne concevons pas, en ce qui nous concerne, qu'une telle réforme pédagogique puisse être mise en place sans une formation des professeurs et donc des moyens pour l'organiser.

Remarquons en particulier que la mise en place du passage par cycle au second degré soulève une série de questions: quel sera le devenir du CESI — certificat d'études secondaires inférieures — alors même qu'un élève qui s'inscrit en troisième année sera assuré de se retrouver en quatrième? Qu'en sera-t-il de la collaboration indispensable entre les régents et les licenciés qui travaillent à des niveaux d'enseignement différents?

Les seules considérations qui entrent en ligne de compte ne nous semblent pas être d'ordre pédagogique, mais d'ordre économique. Tant que des moyens ne sont pas consacrés en suffisance pour accompagner les élèves en difficulté tout au long des cycles, le résultat ne sera pas une plus grande réussite scolaire globale. Tout au plus pourrait-on voir une diminution statistique de l'échec et, par conséquent, un renforcement des processus d'expulsion progressive des jeunes en difficulté vers des écoles « parking ». Ce qui est contenu dans l'accord de majorité sous le label « école de la réussite » n'est en rien une école de la réussite pédagogique. La seule école de la réussite qui semble compter pour votre majorité est celle de la réussite financière.

A l'opposé de cette vision « économique » de l'enseignement, ECOLO défend un projet pour l'enseignement qui n'intègre pas la généralisation des cycles comme priorité. Par contre, l'octroi de moyens supplémentaires à l'encadrement spécifique des jeunes en difficulté et le financement des politiques de remédiation à l'intérieur du premier cycle et des années suivantes constituent nos priorités. Mais dans ce domaine, comme dans les autres, on se retrouve devant la nécessité d'un refinancement que la majorité socialiste - sociale-chrétienne se refuse à envisager.

Reculer l'année de l'échec scolaire risque de ne pas reculer l'échec scolaire. Au contraire, vous risquez de mettre l'élève dans une situation telle que nombre de filières lui seront à l'avenir fermées. Sous l'alibi de la réussite

scolaire, c'est l'institutionnalisation du décrochage scolaire que vous allez mettre en place.

Je voudrais aussi aborder un autre sujet important, qui est celui de la formation des maîtres. J'ai déjà évoqué ce sujet dans le chapitre de l'enseignement fondamental pour souligner l'absence de projet politique du Gouvernement en cette matière. Le ministre social-chrétien de la législature précédente compétent en cette matière, Michel Lebrun, dont les étudiants du supérieur auront plus retenu le nom que les politiques réellement effectives sur le terrain, avait, dès 1992, multiplié les promesses tendant à faire croire que les écoles normales étaient le dossier prioritaire de son ministère. Le résultat? Il fut nul! Rien n'a été ne fût-ce qu'entamé en matière de réforme de la formation initiée des enseignants normaliens. Or, tout le monde en convient, les problèmes sont aigus et les réformes qui doivent être prises, profondes. Comment comprendre aujourd'hui qu'il n'existe pas de formation pour les enseignants par rapport aux grands problèmes de société directement rencontrés dans leur quotidien, violence, exclusion, crise de citoyenneté, pour ne citer que ceux-là?

En ce qui concerne la formation continuée, le Gouvernement reconnaît implicitement que cette formation était trop mal organisée pour être réellement opérationnelle. Mais comment prévoit-il le remplacement de professeurs en formation? Quelles leçons en cette matière a-t-il tirées du décret sur l'école de la réussite dans l'enseignement fondamental?

J'en arrive au dernier sujet que je voudrais aborder avant ma conclusion: l'enseignement supérieur.

Le passage de l'accord de majorité consacré à l'enseignement supérieur contient trois idées principales: premièrement, l'objectif d'un décret III, décret « Grafé » sur les grandes écoles; deuxièmement, l'organisation d'un nouveau décret de financement de l'enseignement supérieur; troisièmement, la volonté de mieux contrôler l'orientation des étudiants.

Quand on analyse ces trois éléments au regard du cadre budgétaire en diminution que vous préparez, nous ne pouvons que craindre le pire.

Le décret Grafé ne pourra être que le *remake* des décrets Lebrun: rationalisations et imposition de normes intenable, obligation de regroupements et introduction de coefficients réducteurs se profilant déjà à l'horizon des établissements d'enseignement supérieur.

Osez-vous nous démentir — en l'absence de M. Grafé, je m'adresse à vous, madame la ministre-présidente — quand nous prétendons que, dès la rentrée, les écoles supérieures se verront appliquer un coefficient réducteur du type de celui contenu dans les articles 33 et 34 du funeste décret Lebrun? A ce sujet en particulier, nous aimerions une réponse très précise.

Ce ne sont pas les promesses sur la participation des étudiants qui nous satisferont. Le non-dit de votre accord est lourd de signification. Les étudiants et les enseignants du supérieur le savent bien.

Ainsi, quand vous prétendez revoir les modalités de financement des institutions universitaires, se profile derrière cet objectif louable un nouveau « définancement » du supérieur. En fait, vous allez, ni plus ni moins, abandonner la liaison au nombre d'étudiants, ouvrant ainsi la porte à une limitation de l'accès du type *numerus clausus* ou examen d'entrée. C'est, selon nous, le sens à donner à votre objectif de développer une politique plus vigoureuse d'information et d'orientation des étudiants, objectif doublé de la mise sur pied d'une banque de données relatives aux inscriptions.

Il n'est pas étonnant dès lors de ne trouver, dans votre déclaration, aucune mention sur les subsides sociaux aux écoles supérieures. En procédant de la sorte, vous revenez sur une des promesses faites par le PS et le PSC aux étudiants qui étaient dans la rue.

Ce n'est pas le seul reniement, d'ailleurs. Alors que tous les participants se sont accordés à revendiquer l'organisation régulière de processus du type de celui des assises de l'enseignement, votre déclaration ne l'évoque même pas. Est donc posée la question de l'avenir des assises et, à travers elles, d'un processus inégalé de participation dans lequel de nombreux acteurs ont investi leur temps, mais aussi leurs derniers espoirs qu'aujourd'hui, par votre accord de majorité, vous annihilez pour longtemps.

J'en arrive à ma conclusion. A un moment-clé de redéfinition des objectifs de l'enseignement, nous attendions par cette déclaration un réel projet politique mobilisateur qui redonne motivation et espoir à une structure fortement fragilisée ces dernières années. Votre projet d'école est celui d'une école des économies. En matière de mobilisation, celle que vous prenez le risque de lancer est la mobilisation de la rue.

Beaucoup craignent le « coup des vacances ». Hier, lors du débat entamé dans ce Conseil, nous avons eu la confirmation que des mesures importantes seront soumises dans les prochains jours, par le nouveau Gouvernement *bis* de la Communauté, à savoir les présidents de groupe du parti socialiste et du parti social-chrétien. M. Antoine, président du groupe PSC, nous a ainsi confirmé que la majorité socialiste et sociale-chrétienne était prête à déposer, par l'intermédiaire de ses parlementaires, en l'occurrence ses présidents de groupe, une série de décrets visant à effectuer des réformes, en particulier dans l'enseignement secondaire.

Cette manière de procéder est tout à fait inacceptable, et ce à deux titres. D'abord, parce que les propositions de décret qui seront — et je ne parle même plus au conditionnel — déposées concernent des matières qui entrent directement dans le cadre de la responsabilité du Gouvernement et pas des membres de sa majorité. Je ne désire pas diminuer le pouvoir de l'initiative parlementaire, mais ici, ne nous y trompons pas, l'objectif est de gagner du temps.

Ensuite, le Gouvernement Onkelinx II et non le Gouvernement *bis* des présidents de groupe de la majorité, décide d'initiative d'évacuer l'avis du Conseil d'Etat, l'avis de l'Inspection des finances et, enfin, la concertation syndicale.

Notre Etat démocratique a construit des processus de négociation afin d'assurer la cohésion de la société et la paix sociale sur la base, entre autres, d'une concertation syndicale. Permettez-moi de vous dire combien je suis profondément choqué de voir les socialistes et les sociaux-chrétiens user d'un artifice permettant d'éviter cette consultation syndicale. Où est la cohérence de votre discours alors même que vous prétendez mettre en place des processus de participation au sein des écoles ? Qui sont les bénéficiaires de ce type de pratique politicienne ? Et qu'ajouter lorsque M. Antoine, toujours lui, a l'hypocrisie de proposer aux enseignants, et donc aussi à leur formation syndicale, « un pacte de législation », alors que le PS et le PSC proposent, pour la rentrée, aux enseignants du secondaire, l'alternative entre une heure de cours supplémentaire dans leur charge hebdomadaire — les personnes concernées savent que certains cours sont organisés en couple d'heures et que la réforme consisterait *de facto* en l'augmentation de deux heures de cours — ou, et cela c'est une nouveauté, la diminution de leur salaire. En d'autres mots, les socialistes et les sociaux-chrétiens veulent reprendre d'une main ce que d'autres, il y a quelques années, avaient cédé aux ensei-

gnants pour les ramener en classe. Imaginez-vous un seul instant que ces mesures, ajoutées aux mesures pédagogiques du passage par cycle, amèneront le calme dans nos écoles lors de la prochaine rentrée scolaire ?

En refusant la politique du refinancement de la Communauté française, politique qu'ECOLO défend et pour laquelle il a avancé trente-trois propositions concrètes et réalistes, les socialistes et les sociaux-chrétiens sont obligés de prendre une série de mesures dont la seule motivation est d'ordre budgétaire. Les conséquences de celles-ci seront, nous le pensons, réellement dramatiques. A moyen et à long termes, elles créeront une dette sociale énorme dans notre société.

Non, vraiment non, nous ne vous suivrons pas dans votre volonté de faire voter rapidement, en tronquant le débat démocratique — et, faut-il le souligner, à un moment où les principaux acteurs concernés sont en congé — des mesures devant mettre en place l'école de l'exclusion. Non, vraiment non. La seule bonne chose qu'il vous reste à faire, madame et messieurs les ministres, c'est de partir au plus vite en vacances afin de concrétiser le plus tard possible votre mauvaise déclaration qui ne peut que détériorer l'enseignement en Communauté française. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Neven.

M. Neven. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, mes chers collègues, après avoir lu attentivement votre déclaration de politique communautaire et écouté le résumé que vous avez bien voulu nous en faire, je n'ai pas énormément de critiques à formuler, du moins concernant ce qui a été écrit et dit. En effet, vous avez passé en revue de manière exhaustive les différentes matières gérées par la Communauté française. Et si, çà et là, j'ai pu relever quelques propositions, quelques remarques, sur lesquelles je ne pouvais marquer mon assentiment total, je dois bien avouer que je n'ai guère eu de motifs de désaccord flagrant non plus.

Suis-je donc satisfait, rassuré, vais-je adhérer à votre texte ? Que nenni ! J'ai eu l'impression que les négociateurs avaient réussi à trouver un commun dénominateur entre PS et PSC, mais ce n'était malheureusement pas le plus grand commun dénominateur. En effet — et je ne suis pas le seul à le penser — tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes à la Communauté française. Si vous suggérez des améliorations souvent nécessaires, vous n'êtes guère précise sur les mesures à prendre pour les réaliser tant vous êtes consciente de la faiblesse de votre marge de manœuvre. Ce ne sont pas vos silences qui nous inquiètent le plus, mais cette menace terrible qui plane sur notre institution et dont les deux partis au pouvoir partagent la totale responsabilité. Vous n'avez pas les moyens de votre politique ou, en tout cas, de la politique que vous devriez mener.

Madame la ministre-présidente, vous n'êtes pas responsable ; plusieurs de ceux qui le sont ne siègent pas dans cette assemblée ; certains n'y ont même jamais siégé, et je songe notamment à M. Deprez.

Dès 1988, l'avenir fut inéluctablement compromis et les libéraux avaient d'emblée vu clair. Ils dénoncèrent avec lucidité l'insuffisance des lois de financement extorquées par les Flamands aux partis francophones qui refusèrent de nous croire. C'est l'époque où M. Deprez se targuait d'avoir réussi un carton ! C'est l'époque où M. Yliefé était tout auréolé d'être le premier ministre de l'Enseignement de la Communauté française. L'avenir était rose, et la preuve allait nous en être assénée.

Sept années ont passé, et ce ne nous est même pas une consolation d'avoir eu raison. L'absence de moyens dont

souffre la Communauté française est devenue dramatique. Malgré diverses tentatives de refinancement, le mal est toujours là, lancinant, inexorable, implacable.

La plupart des francophones se refusent à envisager de négocier un refinancement avec l'Etat fédéral quand ils savent que le prix de la négociation serait catastrophique, surtout pour l'avenir de la sécurité sociale de ceux qui vivent dans la Communauté.

Malgré la présence de ministres wallons dans votre Gouvernement, il est illusoire de se tourner à nouveau vers la Région wallonne. Nombreuses sont les voix qui s'élèvent en Wallonie pour marquer leur opposition. En outre, la Région wallonne ne roule pas sur l'or : 1999 ne sera pas une sinécure !

Quant à Bruxelles, les partis au pouvoir à l'Etat fédéral l'ont privée de moyens, provoquant de la sorte une véritable asphyxie.

Certains, en Région wallonne, opposent la gestion du Gouvernement de Namur qui, selon eux, serait exemplaire, à celle des responsables de la Communauté française dont, disent-ils, on ne dénoncera jamais assez les erreurs.

C'est risible. Ce sont les mêmes coalitions qui, depuis plus de sept ans gèrent nos deux institutions. A les entendre, tous les bons gestionnaires PS et PSC auraient été envoyés à Namur et les plus mauvais, ceux qui ne savent pas compter, les moins rigoureux, à Bruxelles. En quelque sorte, une version moderne du « rat des villes et du rat des champs »... Ils oublient seulement que tous les conseillers régionaux PS et PSC votent le budget de la Communauté française depuis sept ans comme un seul homme. Fatalement, puisque ce sont les mêmes majorités qui gèrent les deux institutions.

En fait, la faillite de la Communauté française a été programmée par des régionalistes pointus, alliés objectifs des Flamands, le temps d'une négociation. Tout cela sur le dos des enseignants et des étudiants francophones, du monde de la culture, des sportifs et de bien d'autres encore.

Vous n'êtes pas bavarde sur le problème du financement : une page à peine. Mais vous ne pouvez cacher la vérité, même si vous ne vous appesantissez pas sur la question. Dix milliards sur base annuelle en fin de législature : c'est tranchant comme le couperet d'une guillotine.

Les mesures envisagées ne sont pas clairement expliquées. Diminuer les dépenses, accroître les recettes : rien d'original. Mais quelles dépenses et quelles recettes ? Des bruits circulent. Certains prétendent que trois milliards d'économies seraient trouvés dès la prochaine rentrée scolaire. D'autres disent plus. S'agit-il de suppositions sans fondement, prononcées par quelque leader syndical occupé à mobiliser ses troupes ou est-ce la vérité ?

Où économiserez-vous ces milliards alors que, dans la communauté éducative, chacun proclame qu'il a déjà beaucoup trop peu. Régis Dohogne, par exemple, n'affirme-t-il pas en parlant de l'enseignement qu'aucun secteur ne reçoit trop de moyens financiers, que certains reçoivent trop peu et qu'au sein de chacun des secteurs, il est nécessaire d'établir des discriminations positives ?

Personnellement, je ne puis me montrer en désaccord avec pareille déclaration. A moins d'accepter d'effectuer un retour en arrière de plusieurs dizaines d'années et de gommer toute une série de progrès acquis depuis la fin de la guerre ! J'ose imaginer que telle n'est pas votre intention.

Vous ne pourrez pas réaliser d'économies dans le fondamental : il y a trop d'améliorations à y apporter et, comme chacun, vous paraissez bien convaincue de l'importance capitale de ce niveau d'enseignement.

Vous ne pourrez pas faire d'économies substantielles dans le supérieur sous peine de provoquer un véritable séisme ; on ne voit d'ailleurs pas comment on pourrait diminuer les ressources d'un niveau d'enseignement qui ne cesse d'accueillir une plus grande quantité d'étudiants et qui est déjà en grande difficulté.

Quant au secondaire, il sera un des enjeux majeurs de la législature qui débute. Je tiens cependant à vous mettre en garde. Si le secondaire est le niveau d'études qui réclame le plus de modifications, je doute fort que ces modifications soient susceptibles d'engendrer des économies, si, du moins, vous tenez à maintenir une qualité suffisante et désirez vraiment améliorer les secteurs qui ne fonctionnent pas bien.

Si, comme on le prétend, vous projetez une augmentation importante de la plage horaire des professeurs, ayez le courage de le dire tout de suite ! On prétend que vous comptez réaliser dix p.c. d'économies sur la masse salariale ; qu'en est-il ? On raconte aussi que vous envisagez une nouvelle diminution de l'horaire des étudiants, alors que la précédente s'était déjà avérée catastrophique pour la qualité des humanités, particulièrement pour les cours les plus formatifs, ceux où l'on apprend à apprendre.

Vous devrez donc réduire les dépenses. Vous ne dites pas clairement lesquelles. Vous devrez trouver de nouvelles rentrées ; vous ne dites pas non plus lesquelles.

Permettez-moi cependant, dans quelques domaines qui me sont particulièrement chers, de faire un rapide inventaire des améliorations à apporter. Cela peut paraître utopique dans les circonstances que nous vivons, mais puisque vous dites vous-même qu'il y en aura, abordons d'abord le problème des infrastructures scolaires.

Vous êtes consciente des dimensions du problème puisque vous annoncez 1,2 milliard d'économie en trois ans que les trois réseaux se partageraient dans le cadre de votre politique de discrimination positive.

Je ne suis pas opposé au principe de la discrimination positive, mais celui-ci n'est cependant pas sans danger. En effet, déterminer à qui il doit profiter restera une opération subjective. De plus, ce principe concrétise la dualisation sociale en Communauté française, alors que les choses ne sont pas toujours aussi claires. En outre, pour ce qui est de l'enseignement communal, si l'on admet que les zones défavorisées sont réparties, au moins partiellement, sur des communes ne se situant pas totalement en zone défavorisée, cela revient à ne pas tenir compte des efforts antérieurs car, finalement, de nombreux municipalistes pratiquent depuis longtemps la discrimination positive. L'instituer subitement, lui donner une valeur réglementaire, voire décrétable, sans analyse approfondie, ne serait-ce pas courir le risque de défavoriser ceux qui ont fait des efforts par rapport à ceux qui n'en ont pas fait ?

Par ailleurs, il ne faudrait pas s'occuper exclusivement de ces zones à problèmes. Les autres francophones existent aussi. D'autres problèmes, notamment ceux qui concernent la qualité de l'infrastructure scolaire, se posent partout. Récemment, M. Monfils a souligné que votre prédécesseur avait vidé les caisses des fonds. Vous serez donc confrontée à des difficultés pour répondre à de nombreuses demandes justifiées. N'oubliez pas que, dans l'enseignement fondamental, les réformes pédagogiques sont nombreuses. Plusieurs d'entre elles sont en cours, et vous les soutenez. Or, elles ont comme effet secondaire d'entraîner une moindre longévité des bâtiments scolaires. Les écoles de la fin du 19^e siècle sont encore souvent utilisées. Si ces bâtiments sont résistants, ils ne sont plus adaptés à la pédagogie de la fin du 20^e siècle. Ce n'est que très récemment que, sous l'impulsion de fonctionnaires éclairés,

rés, les données pédagogiques ont été intégrées dans la conception des bâtiments scolaires. Dès lors, de nombreux bâtiments, même relativement récents, ne correspondent plus aux nécessités pédagogiques actuelles. Beaucoup d'entre eux sont suffisamment anciens pour être déclassés légalement, mais où irez-vous chercher les crédits pour les remplacer ?

D'une manière plus générale, beaucoup d'écoles sont devenues trop petites en raison du déplacement des populations vers des quartiers plus attractifs; d'autres écoles encore ne présentent plus toutes les normes de sécurité voulues.

J'aimerais que vous nous disiez, madame la ministre-présidente, par réseau, le nombre de demandes introduites et surtout le montant des travaux projetés.

Je suis tout à fait convaincu que le Gouvernement est conscient de l'ampleur du problème: ce sujet est d'ailleurs le seul qui ait fait l'objet d'un développement aussi précis dans la déclaration de politique communautaire.

Une des questions, largement relayée par la presse et que l'on est en droit de se poser, est la suivante: l'école publique trouve-t-elle son compte? A en croire certains, non! *Le Soir* du 15 juin, par exemple, titre « L'École publique se sent trahie », et de faire mention de « prises de position particulièrement négatives émanant de la Ligue de l'enseignement qui juge que l'accord lèse gravement l'officiel, concède de nouveaux avantages importants à l'enseignement catholique et déroge à des principes qui ne peuvent être transgressés ». La ligue estime que l'accord introduit par la bande le financement direct du patrimoine immobilier de l'enseignement catholique. « Il est inacceptable », dit-elle encore, « que les fonds publics servent à augmenter ou à valoriser un patrimoine privé... ».

La FAPEO estime également, toujours selon les mêmes sources, que les deniers publics doivent être prioritairement réservés à l'enseignement public.

La CGSP a également clairement marqué son désaccord.

Nous sommes en présence d'un problème délicat à trancher: celui du financement des bâtiments du libre. Le Secrétariat général de l'enseignement catholique aurait voulu obtenir plus encore. Il n'empêche, il a marqué un point et il a utilisé le terrain de la discrimination positive pour l'obtenir, ce qui est habile.

Pour notre part, nous estimons que cette décision aurait dû faire l'objet d'un débat plus clair et n'aurait pas dû être dissimulée au bas d'une page de la déclaration gouvernementale, ceux — PS et PSC — qui l'y ont fait figurer espérant peut-être qu'elle passerait inaperçue. Quand même pas! Personnellement, il me semble qu'il aurait été logique, dans l'esprit du pacte scolaire, que les quatre partis soient consultés avant la prise de cette importante décision.

J'en viens aux problèmes de l'enseignement fondamental. Vous en reconnaissez tout d'abord l'importance. Ensuite, vous ne dites que quelques mots sur l'école de la réussite et sur les quartiers les plus défavorisés. Bien sûr, ils m'intéressent aussi. J'espère néanmoins que les autres retiennent également votre attention. Deux lignes sont par ailleurs consacrées aux problèmes posés par l'accueil des enfants en dehors des cours. Enfin, nous découvrons une proposition assez malheureuse sur la possibilité pour les pouvoirs organisateurs de remplacer des heures de cours par des charges administratives dans le cadre du capital-période. C'est tout. Le reste est complètement passé sous silence. Permettez-moi de ne pas faire preuve de votre lachisme.

Il y a le problème de l'apprentissage de la deuxième langue. Il est regrettable qu'en 1995, dans une région située au cœur de l'Europe et où le sous-emploi fait rage, il soit encore nécessaire de devoir plaider en faveur de l'apprentissage d'une deuxième langue dans nos écoles primaires. Alors que nous n'avancions pas — ou que nous reculons —, nos voisins ne font pas preuve du même immobilisme. Il y a maintenant dix ans, M. Berthouille fut le seul à aller de l'avant en instaurant des cours de deuxième langue dans l'enseignement fondamental, sans se limiter aux communes à régime linguistique spécial. C'était à titre d'essai. Le système n'était pas parfait parce que le cours n'était pas obligatoire et était confié à des chômeurs remis au travail, ce qui engendre automatiquement un manque de continuité.

A de nombreuses reprises, j'avais déjà invité M. Grafé à poursuivre l'effort et à prendre des initiatives. Peine perdue! Il s'est borné à installer une commission chargée d'étudier le problème de la nécessité de l'apprentissage d'une deuxième langue à l'école primaire. En d'autres termes, il s'est contenté d'enfoncer une porte ouverte.

Sous votre prédécesseur, ce fut pire encore puisqu'on fit une marche arrière lamentable. En dehors des communes à statut linguistique spécial, seules les écoles situées dans des communes jouxtant la frontière linguistique et la frontière des Pays-Bas ont encore droit à un cours de deuxième langue. Cette situation aberrante et discriminatoire démontre davantage — j'ose l'espérer — le manque de moyens dont disposait M. Mahoux que sa mauvaise appréhension du problème.

Il faut que l'on apprenne une deuxième langue à l'école primaire dans la partie francophone du pays. Ce cours doit être obligatoire, sinon comment en tirer profit dans l'enseignement secondaire? Si vous ne prenez pas une telle décision, vous diminuerez encore les chances de nos jeunes diplômés de trouver un emploi parce qu'ils auront une connaissance insuffisante des langues étrangères. En outre, si vous ne prenez aucune initiative dans ce domaine, vous accentuerez la discrimination en faveur des classes sociales les plus aisées. Tout le monde ne peut en effet s'offrir un séjour de longue durée à l'étranger. Les cours privés de deuxième langue ne sont par ailleurs pas à la portée de tout le monde.

Vous ne dites pas non plus grand-chose sur les cours d'éducation physique et de sport. Vous y faites allusion dans le chapitre consacré à l'organisation du temps scolaire en annonçant que les rythmes journaliers et hebdomadaires seront aménagés de manière à permettre la pratique des activités culturelles et sportives. Je crains cependant que vous ne considériez pas l'école comme acteur de cette démarche. Envisagez-vous la pratique des activités culturelles et sportives dans le cadre d'un partenariat entre l'école et les associations sportives et culturelles? Il s'agirait d'une évolution radicale de notre système scolaire, les cours théoriques seraient donnés le matin; en collaboration avec l'école, l'après-midi serait réservé aux sports et à la culture. Je ne pense pas que vous nourrissez cette intention car vous n'en avez pas les moyens.

Revenons donc plus prosaïquement à l'organisation du cours d'éducation physique dans nos écoles primaires. Réglementairement, chaque élève de l'enseignement primaire doit recevoir deux heures d'éducation physique par semaine. On est cependant loin du compte.

Beaucoup de pouvoirs organisateurs sacrifient ce cours pour disposer d'heures supplémentaires pour les cours généraux; certains y sont contraints par la réglementation, les enseignants nommés pour des cours généraux devant être maintenus en place, en cas de perte d'emplois, plutôt que les maîtres d'éducation physique souvent temporaires.

Le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces, bien conscient de l'acuité du problème, revendique d'ailleurs dans son mémorandum l'organisation, hors capital-périodes, de deux heures d'éducation physique par classe. Elles devraient être données dans tous les cas par un maître spécial.

Ajoutons que dans le même mémorandum est soulignée l'importance de l'éducation psychomotrice, et le Conseil de l'enseignement des communes de réclamer la généralisation des expériences développées tant dans l'enseignement primaire que maternel. Etes-vous prête à suivre ces revendications ?

Autre problème crucial, et vous l'effleurez : l'accueil des enfants en dehors des cours. Il s'agit d'un problème qui s'est développé très rapidement au cours de ces dernières années. Les enfants arrivent de plus en plus tôt à l'école; ils y restent de plus en plus fréquemment pendant le temps de midi; ils quittent l'école longtemps après la fin des cours. Dans certains cas, les parents ne pourraient faire autrement, ils travaillent tous les deux; ou dans le cas de familles monoparentales, le parent, le plus souvent la mère, est au travail. La tendance est actuellement que, même dans le cas où les parents se trouvent à la maison, les enfants restent cependant le plus longtemps possible à l'école. Même si ce choix est discutable, il est difficile d'adopter une position discriminatoire. L'objectif doit bien entendu être l'organisation généralisée de véritables écoles des devoirs. Vous n'en avez pas les moyens. Soyons donc moins ambitieux.

Le problème me paraît être de deux ordres : le coût de ce service est de plus en plus élevé et certains pouvoirs organisateurs y font difficilement face; c'est d'ailleurs l'enseignement organisé par la Communauté française qui est le plus démuné pour répondre à cette situation. Plus grave, les enseignants, le plus souvent, ne sont pas candidats pour s'occuper des enfants en dehors des cours, et il est nécessaire de faire appel à du personnel non qualifié, souvent des parents d'élèves. Ce personnel n'est pas préparé à cette tâche, et ces heures sont souvent mal utilisées. Que pensez-vous faire pour remédier à cette situation ? Pourrez-vous dégager des moyens, même limités ?

Autre problème, et nous espérons que vous y serez plus attentive que vos prédécesseurs : la révision de l'article 16 de l'arrêté royal du 30 août 1984. L'enseignement officiel est victime de son pluralisme. En effet, la Constitution lui impose d'offrir le choix entre l'enseignement d'une des quatre religions reconnues et le cours de morale non confessionnelle. Les écoles libres, en principe, n'organisent que le cours de religion catholique, et souvent l'instituteur chargé des cours généraux dispense également le cours de religion, mais l'école, par application de l'arrêté cité plus haut, a le droit de comptabiliser deux heures supplémentaires par cours de religion dans son capital-périodes et d'augmenter ainsi la qualité de son enseignement.

Les écoles officielles, pour les raisons que je viens d'évoquer, ne peuvent évidemment pas recourir à ce procédé. Par compensation, un quota de stagiaires est accordé aux écoles fondamentales officielles. Ce quota est de 180 pour l'ensemble du réseau officiel subventionné. Les agents sont engagés à partir du 1^{er} octobre, et il est inutile de préciser que ce nombre est totalement insuffisant pour assurer une compensation correcte par rapport à l'enseignement libre. Allez-vous mettre un terme à cette situation et rétablir l'équilibre entre réseaux ?

J'ajoute, et j'y reviendrai, que les heures prestées par les stagiaires désignés dans le cadre de ce système compensatoire ne sont pas prises en considération pour le calcul de l'ancienneté, tant dans l'officiel organisé par la Communauté française que dans l'officiel subventionné. Voilà au moins un point des statuts à revoir !

De manière plus fondamentale, il serait temps de se pencher sur le problème du capital-périodes. Je tiens à préciser que ce système a apporté une amélioration par rapport au précédent. Toutefois, après un terme de dix ans, il a montré ses lacunes.

Je viens d'aborder les problèmes posés par les cours d'éducation physique et de seconde langue. Ils pourraient trouver une solution dans le cadre d'une révision du système. Il en va de même pour les puéricultrices de l'enseignement maternel. Permettez-moi de dire qu'il fut particulièrement cocasse que l'augmentation de leurs prestations lors de la dernière année scolaire ait débouché sur la suppression des cours de langues dans le primaire.

Beaucoup de responsables de pouvoirs organisateurs s'accordent pour réclamer un capital-périodes calculé par écoles, mais mis globalement à la disposition du pouvoir organisateur qui est le mieux placé pour faire face à des situations particulières. Si l'on doit pratiquer la discrimination positive, autant le faire en collaboration avec les pouvoirs organisateurs et notamment les pouvoirs communaux.

De grâce, n'ouvrez pas la porte, comme vous l'annoncez, à la possibilité d'utiliser une partie du capital-périodes pour des tâches administratives ! Vous allez mettre en difficulté tous les échevins de l'instruction publique. Lorsqu'ils voudront convaincre leurs collègues de leur manque de personnel administratif, on leur mettra cette disposition sous le nez. Peut-être pensez-vous trouver un exutoire pour tous ceux qui sont fatigués d'enseigner et qui ont perdu une partie de leurs qualités. Alors, proposez d'autres méthodes, mais pas celle-là !

Enfin, il aurait fallu que les statuts de l'officiel subventionné permettent de valoriser les prestations de tous ceux qui sont employés par un pouvoir organisateur en cours d'année scolaire.

Quant à la lutte contre l'échec scolaire, nous ne pouvons que l'encourager de toutes nos forces. Mais attention ! Il ne suffit pas de dire que les élèves doivent réussir et de prôner l'école de la réussite. Il ne suffit surtout pas d'abaisser la barre et de décider que, désormais, on doit sauter moins haut pour devenir champion. Il ne faut pas que l'école de la réussite soit l'école de la médiocrité où chacun accède à l'étage supérieur, même s'il n'en est pas capable. Il faut que l'école de la réussite soit une école où l'immense majorité des élèves suivra un cursus normal, tout simplement parce que les matières auront été assimilées, les difficultés surmontées, les efforts accomplis.

Je ne vois nullement dans votre déclaration que l'on prône le sens de l'effort, que l'on veuille le développer, que l'on insiste sur l'intérêt pour les jeunes d'apprendre à se dépasser, à se surpasser. Cela ne fait apparemment pas partie de vos préoccupations. Vous nourrissez pour les jeunes un idéal plus fataliste, et nous le déplorons !

Dans un souci de préoccupations plus matérielles, j'ajouterai à propos des projets de soutien que c'est au début de l'année scolaire qu'il faut les octroyer aux écoles qui en ont besoin. Quand l'année scolaire est en cours, les aides complémentaires perturbent l'organisation, et leur bénéfice est très atténué. Vous créez alors une nouvelle discrimination en faveur des enfants habitant les communes les plus riches, si l'on peut dire, ou, en tout cas, celles où on a encore quelques moyens à dégager. Celles-ci sont contraintes à engager sur leurs deniers au premier trimestre les enseignants supplémentaires qui ne leur seront octroyés qu'au second. Les communes les plus pauvres ne le peuvent pas. Une telle situation a déjà été vécue il y a deux ans. On est reparti, semble-t-il, pour le même scénario.

Enfin, vous nous dites que vous allez assurer le rattrapage barémique des enseignants, et j'admire votre prudence: vous ajoutez l'adverbe « progressivement » alors que les sommes à rattraper ne sont pas gigantesques. Bien entendu pour celui qui n'a pas les moyens, toute dépense nouvelle, même justifiée, est un problème.

Il est tout à fait archaïque et injustifié que des enseignants ayant accompli des études de même longueur soient victimes de discriminations en fonction de l'âge de leurs élèves alors que tous les pédagogues ne cessent de mettre en évidence l'importance de l'éducation au cours de la petite enfance. On sait que ce problème a déjà créé pas mal de remous sous la législation précédente. Les circonstances budgétaires ne permettent évidemment pas de relancer la problématique de la différence de formation entre les licenciés et les autres enseignants et de voir, comme le revendiquent certains, et cela se fait dans d'autres pays, s'il ne faudrait pas que l'université forme tous les candidats enseignants, une université qui, bien entendu, se serait dépossédée dans son rôle de formatrice d'enseignants.

Je voudrais dire quelques mots de l'enseignement secondaire. Je peux partager certaines de vos analyses, même si je dois vous adresser le même reproche que pour l'enseignement fondamental: vous n'êtes pas fort explicite. Vous voulez revaloriser l'enseignement technique et professionnel; cela fait partie, je crois, des revendications communes à tous les partis politiques démocratiques, et nous vous approuvons lorsque vous réclamez la collaboration du monde de l'entreprise.

L'enseignement technique et professionnel doit cesser d'être une filière d'échec. Il doit constituer un choix positif, et je dirai que les instituteurs qui jouent un rôle dans l'orientation des élèves doivent être les premiers à en être conscients dès l'école primaire, et ils ont un rôle positif à jouer dans ce domaine.

Cela signifie-t-il pour autant qu'il faille un cycle commun à toutes les formes d'enseignement? Je ne le pense pas. Si toutes les formes d'enseignement — ce que je pense — ont la même valeur, point n'est besoin de les confondre. L'enseignement technique et professionnel et l'enseignement général doivent être différents. Les premiers sont plus pratiques, plus concrets, surtout l'enseignement professionnel, le dernier plus abstrait. C'est dans la différence qu'ils doivent être de valeur égale. Je suis d'ailleurs assez interloqué que vous ne disiez pratiquement rien sur l'enseignement général. Permettez-moi de dire que naguère encore, c'était un des meilleurs d'Europe; on ne cesse cependant de le déprécier.

Alors que l'université et les autres écoles supérieures sont loin de diminuer leurs exigences, on réduit les siennes. On diminue constamment les heures de cours qui y sont dispensées sans prendre conscience que certains volets entiers de l'éducation reposent essentiellement sur lui: l'apprentissage de plusieurs langues étrangères, mais aussi les principaux piliers de la culture générale.

Les étudiants, lorsqu'ils ont des choix à effectuer, ont tendance à choisir les cours à connotation pratique, et on les comprend. Mais ils ne savent pas qu'ils sont à l'âge où les fondements de la culture générale s'assimilent le mieux et qu'une société trop axée sur les valeurs technologiques et pas suffisamment sur les valeurs culturelles et démocratiques court à sa perte.

Si vous songez à réduire encore les grilles horaires, réfléchissez à deux fois, madame la ministre-présidente.

Quelques mots seulement sur l'enseignement supérieur qui a été abordé par d'autres orateurs libéraux.

1) Quelle est la portée de l'adjectif « vigoureux » quand vous parlez d'une politique plus vigoureuse d'information

et d'orientation des étudiants? Y aura-t-il des sanctions vis-à-vis de ceux qui ne se laisseraient pas convaincre?

2) Quelles sont ces passerelles entre les différentes formes d'enseignement supérieur, universitaire ou non? Une innovation notoire est-elle envisagée? Elle est attendue par beaucoup ou s'agit-il simplement d'une « réformatte »?

3) Enfin, je voudrais en savoir plus sur le mécanisme de participation financière des étudiants. L'enseignement supérieur va-t-il être frappé d'un minerval accru mais payable a posteriori? Quelles en seront les modalités?

Un mot, si vous le permettez, de la répartition des attributions dans votre Gouvernement.

En 1988, suite à la communautarisation de l'ensemble des matières de l'enseignement, pour la première fois, deux ministres eurent en charge l'enseignement.

Nous n'avons cessé de critiquer cette répartition: un ministre pour le fondamental, M. Grafé, et un autre pour le secondaire et le supérieur, M. Ylieff.

En 1992, l'Exécutif communautaire change son fusil d'épaule: il n'en revient pas à un seul ministre comme la logique la plus élémentaire le réclamait mais la partition est modifiée: M. Di Rupo, bientôt relayé par M. Mahoux, reçoit l'enseignement fondamental et le secondaire et M. Lebrun, l'enseignement supérieur.

Nouvelles critiques de l'opposition et de la communauté éducative.

Allions-nous être entendus? Désormais, il n'y aura plus deux ministres, il y en aura trois.

La ministre-présidente, Mme Onkelinx, sera compétente pour l'enseignement fondamental et secondaire, M. Grafé aura l'enseignement supérieur et le troisième larron — rassurez-vous, il s'agit d'un bon larron — M. Van Cauwenberghe est chargé de la tutelle sur les sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires et sur les trois fonds des bâtiments scolaires.

M. Picqué doit faire des complexes il est le seul à n'avoir reçu aucune compétence en matière d'enseignement.

Cela serait risible si ce n'était mauvais pour l'enseignement. Nous savons tous que la base de discussion des Gouvernements PS-PSC est la clé de répartition 2/3 - 1/3 dans les dépenses et les économies. Une fois de plus, les mesures risquent d'être prises en fonction de cette clé et non en fonction des nécessités et de l'intérêt de l'enseignement de la Communauté française.

Je voudrais ajouter quelques mots à propos de deux compétences communautaires qui me sont chères mais qui, plus que jamais, risquent d'être les parents pauvres, faute de moyens, à savoir la culture et le sport.

Dépourvue de moyens depuis longtemps, la culture en Communauté française se débat et ne nous permet pas de tenir le rang d'une institution qui abrite la capitale de l'Europe.

Pourtant, ici comme ailleurs, vous paraissez conscients de la gravité de pas mal de problèmes que vous évoquez: la collaboration avec l'enseignement, la relation culture-société de l'information, la défense de l'usage de la langue française au niveau international, l'aide à la création, etc...

Mais vous serez dans ce domaine, comme dans tous les autres, condamnés à ne pas prendre d'initiatives, faute de moyens.

Pour ce qui est des centres culturels, je voudrais dire qu'ils sont loin d'être assez nombreux, mais que la procé-

dure pour obtenir la subvention est complexe, rébarbative et dirigiste. La Communauté française pose trop de conditions et n'accepte pas la spécificité des projets. Elle n'autorise pas les communes à avoir une conception personnelle de leur politique culturelle et de l'organisation de leurs locaux à vocation culturelle.

Enfin, je plains les directeurs de théâtre qui, malgré les contrats-programme, doivent se demander s'il restera quelque chose pour eux.

Pour ce qui est du sport — heureusement l'infrastructure, en étant régionalisée, a échappé au naufrage financier de la Communauté française — je note avec plaisir que vous voulez prendre des mesures pour faciliter l'utilisation des installations scolaires par les populations locales et, inversement, l'utilisation des halls financés avec l'argent de l'ADEPS par les élèves. Il est en effet absurde de voir, d'une part, des installations sportives saturées en soirée et le week-end, tandis qu'elles sont peu utilisées pendant la journée durant la semaine et, d'autre part, les salles de sport des écoles, saturées pendant la journée, vides le soir. Encore faudrait-il que les tarifs imposés par les services responsables des bâtiments scolaires ne soient pas prohibitifs.

Je vous dirai encore que je m'étonne que vous ne considériez pas — en tout cas vous ne le dites pas — la pratique du sport comme la méthode la plus efficace pour la promotion de la santé.

Mais j'ai des craintes en matière de politique sportive, comme dans d'autres domaines. Je crains que vous ne deviez réduire votre aide aux clubs et aux fédérations sportives, alors que les Belges, et encore moins les francophones, ne sont pas, que je sache, les plus favorisés d'Europe, loin s'en faut. Le livre blanc du COB est éloquent sur la question. Le Belge est, parmi les Européens, l'un des moins sportifs.

Madame la Présidente, la Communauté française est à la croisée des chemins. Hier, un président de groupe particulièrement caustique a parlé de dépôt de bilan.

La majorité a tellement peur de ses troupes qu'elle va, semble-t-il, déposer des propositions de décret — c'est ce qui se dit — et non des projets de décret. On n'est jamais trop prudent, surtout lorsqu'on ne compte que cinq voix de majorité! Puis l'écueil du Conseil d'Etat pourrait faire perdre du temps et je ne parle pas de la concertation syndicale et de l'avis de l'Inspection des finances.

Drôle de manière de contourner nos institutions, qui n'a pas été annoncée pendant la campagne électorale. Vous agirez pendant les vacances, par crainte des réactions des enseignants.

Les économies auxquelles vous allez être contraints seront tellement draconiennes que l'on en vient à se demander si parler des améliorations à apporter et des lacunes à combler a encore un sens.

C'est dramatique. C'est le résultat non seulement de sept ans et demi de gestion incohérente, mais surtout d'accords calamiteux où vos chefs se sont fait duper inconsciemment, nous l'espérons, ou consciemment pour s'accrocher au pouvoir.

Nous ne pourrions évidemment pas cautionner les conséquences de ces accords de 1988 et des sept années de politique incohérente qui suivirent. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collè-

gues, la déclaration gouvernementale que nous examinons aujourd'hui est importante. La partie qui concerne l'enseignement suscite déjà — je le comprends — la mauvaise humeur des professeurs et des étudiants.

Mes collègues développeront le point de vue des libéraux réformateurs en matière d'enseignement. Je m'y attarderai quelques instants, pour évoquer deux problèmes liés à la santé des enfants: l'éducation à la santé en milieu scolaire et les rythmes scolaires.

La déclaration gouvernementale précise simplement que l'éducation à la santé sera valorisée en milieu scolaire. Quand on sait que tout se décide dès le plus jeune âge et quand on veut bien reconnaître l'importance de l'éducation à la santé face aux dangers de la société, on est en droit de demander au Gouvernement qu'entendez-vous par cette phrase «l'éducation à la santé sera valorisée en milieu scolaire»?

En ce qui concerne les rythmes scolaires, la question doit être au centre de la réflexion sur notre système éducatif. Il y a quelques semaines, un candidat à la présidence de la République française — c'est d'ailleurs celui qui a été élu — déclarait: «L'organisation actuelle de l'année, de la semaine, de la journée scolaire est absurde. Elle compromet les chances des moins favorisés par l'alternance de phases de concentration excessive de travail et de périodes où, à l'inverse, les jeunes sont totalement livrés à eux-mêmes.» Et cette déclaration a fait l'objet de la prise de position du nouveau Premier ministre français devant le Parlement dans les termes suivants: «Toutes les expériences d'aménagement des rythmes scolaires devront être encouragées, dès lors qu'elles iront dans l'intérêt des enfants, surtout lorsqu'elles proposent des activités sportives, culturelles ou scientifiques en complément du temps scolaire.»

Cela, tout simplement, madame et messieurs les ministres, pour attirer votre attention sur le fait qu'en Wallonie, comme en France, la meilleure façon pour votre Gouvernement de veiller sur la bonne santé des enfants, de donner une meilleure chance aux moins favorisés, est d'avoir le courage de réaménager les rythmes scolaires. L'expérience d'Épinal est concluante: des résultats supérieurs, des enfants en meilleure santé ayant d'autres comportements, plus solides, plus sportifs, des jeunes ayant découvert des activités méconnues, des jeunes ouverts à des vocations qui se concrétiseront en dehors du temps scolaire.

Toujours dans le domaine de l'enseignement, je souhaiterais évoquer l'état lamentable d'un certain nombre de bâtiments qui abritent les élèves de nombreuses écoles de la Communauté française.

Les conditions de vie et de travail ressemblent parfois à celles de l'âge de la pierre. A de nombreux endroits, les conditions les plus élémentaires de sécurité et d'hygiène ne sont pas rencontrées. Il y a quelques années, on a créé une cellule qui devait remédier à cela. On a désigné dans chaque établissement scolaire des équipes de sécurité et un chef de sécurité. On leur a confié des missions de plus en plus étendues: missions de contrôle et de surveillance; rapports annuel, trimestriel et mensuel; contacts avec les services de sécurité locaux; contacts avec les comités de concertation de base, les conseils de participation; information de ceux-ci; rapports à faire avant l'installation de tout appareillage destiné à augmenter la sécurité; rapports à faire pendant l'installation; rapports à faire après l'installation, après contact avec la médecine du travail... Le tout n'est pas d'assurer au mieux une mission, encore faut-il en avoir les moyens! Quand on voit l'état dans lequel se trouvent certains locaux, on voit l'océan qui existe entre les règles de sécurité et ce qui est en place sur le terrain. Mais là, système parapluie: l'administration fait son rapport et transmet

celui-ci au service compétent pour mesures à prendre. Et comme les services compétents n'ont plus d'argent, ils demandent aux chefs d'établissement de prendre toute mesure utile. Il est temps que les ministres prennent leurs responsabilités et cessent de jouer avec la vie des enfants et des enseignants.

Premier exemple: celui de l'école primaire de la Communauté française de Ploegsteert, créée par le ministre Charles Moureaux pour assurer le libre choix du père de famille. Plus de 400 élèves sont abrités — le terme ne me semble pas exagéré — dans des préfabriqués de l'époque — ils ont 35 ans — qui ne résistent à aucune intempérie. Depuis 13 ans, 3 classes du secondaire sont logées dans des bâtiments de type Portakabin. En hiver, les seaux d'eau (il n'y a pas d'eau courante) dégèlent vers la fin de la matinée car les pauvres petits chauffages électriques ont bien de la peine à faire monter la température de quelques degrés. En période plus chaude, cela devient vite intenable. Pas d'isolation pour des bâtiments « en principe » provisoires.

Deuxième exemple: des travaux d'extension des locaux sont arrêtés depuis près de 10 ans à l'athénée royal de Comines. De l'extérieur, cela ressemble à Beyrouth bombardée. M. Mahoux a pu le constater en visitant l'athénée après l'incendie qui a détruit des bâtiments vétustes datant des années 50. J'espère qu'une priorité sera réservée à ces écoles en matière de bâtiments scolaires. Je reviens à la promotion de la santé.

J'acte que le Gouvernement présentera un décret organisant à la fois la décentralisation et la coordination de la promotion de la santé. Je plaide pour que cette décentralisation se fasse vers des structures existantes — je pense aux provinces — et que celles-ci puissent en assurer la coordination. Le décret devrait imposer la constitution dans chaque commune d'un centre local de promotion de la santé qui devrait, chaque année, remettre un rapport au conseil communal. Ce centre devrait être présidé par un échevin et les dépenses relatives à son fonctionnement devraient obligatoirement figurer au budget communal. Ce centre devrait, en plus de la vision globale de la politique de la prévention sanitaire qui est de compétence communale, assurer la responsabilité de la structure spécifique de prévention du sida et de prévention de la toxicomanie. Nous sommes ici dans la promotion de la santé et dans le cadre de deux fléaux qui touchent directement notre société et surtout les jeunes.

Dans le domaine de la toxicomanie, les dangers se multiplient comme viennent de le confirmer les participants aux 21èmes rencontres du Centre de prévention du sida qui viennent de se tenir à Paris, il y a quelque temps. La dernière drogue lancée sur les marchés mondiaux par les trafiquants aux Etats-Unis en 1982, et dont l'usage a explosé en 1986, est apparue en Europe en 1990. Cette drogue que l'on fume donne un flash instantané, impose une dépendance quasi immédiate. Les conséquences physiologiques et sociales ne tardent pas: troubles psychiatriques, délinquance, prostitution et infection. Cette dernière forme de toxicomanie entraînera une augmentation des séropositifs et des malades. Tout cela démontre l'insuffisance de nos connaissances. Tous ces problèmes sont importants. Ils doivent être examinés plus solidement en Communauté française. Et l'information doit aller jusqu'à la ville, jusqu'à la commune, cellule de base de notre démocratie.

La prévention en matière de santé est un domaine dans lequel la Communauté française doit s'investir à fond. Quelques lignes pour quelques grands principes, cela ne suffit pas. Le droit à la santé est un droit reconnu par tous. La prévention doit commencer dès la conception, avec tous les professionnels de la santé. Il ne faut pas créer de nouvel-

les structures, comme vous aimez le faire, mais coordonner ce qui existe sur le terrain. En n'étant pas actifs dans le domaine de la prévention en matière de santé, vous condamnez le budget de la sécurité sociale par une augmentation du nombre de malades atteints de pathologies de plus en plus lourdes qui coûtent plus cher à la société.

Je voudrais maintenant aborder les problèmes de l'enfance et de la famille. Accorder à chaque enfant le droit de vivre son enfance. Nous le souhaitons tous. Mais pour que l'enfant puisse vivre idéalement son enfance, de nombreuses conditions doivent être réunies: des revenus convenables chez ses parents, donc du travail, un logement convenable, une famille attentive.

Si ces conditions sont réunies, alors l'ONE pourra jouer son rôle fondamental. Et j'en parle en connaissance de cause, étant membre du conseil d'administration de l'ONE depuis plus de 10 ans, vice-présidente du comité subrégional du Hainaut et présidente depuis longtemps de consultations locales.

La déclaration du Gouvernement de la Communauté française appelle de ma part, en ce qui concerne l'ONE, les remarques suivantes assorties d'un certain nombre de questions auxquelles je souhaite obtenir une réponse.

Dans les termes de votre accord, vous ne proposez rien de plus que ce qui est déjà précisé dans le décret. C'est bien dommage!

Vous parlez d'organiser un partenariat actif entre l'ONE et les acteurs publics ou privés. Cela se fait déjà puisqu'il existe des crèches privées, des maisons communales de l'enfance... donc rien de nouveau.

Mais je suis inquiète lorsque vous parlez d'emplois: quel niveau de qualification sera demandé aux chômeurs qui pourront aider le personnel des différentes structures d'accueil? Les comités subrégionaux de l'ONE ont déjà tiré la sonnette d'alarme concernant l'organisation de gardes d'enfants par les ALE dans les communes. Aucun contrôle de l'ONE n'est prévu.

Nous fêterons bientôt le 10ème anniversaire du décret sur la prévention de la maltraitance. Les équipes SOS-enfants ont une structure et l'expérience requise depuis de nombreuses années. Il faut renforcer leur action et intensifier le contrôle scientifique de ces équipes. Comment comptez-vous « réorganiser » le décret relatif à la maltraitance et que va apporter cet amendement? Le budget de l'enfance maltraitée n'est que de 2 p.c. de la dotation; c'est totalement insuffisant.

Dans le domaine des consultations des nourrissons, des consultations pilotes fonctionnent depuis deux ans. Il est temps d'obtenir l'évaluation du travail accompli et savoir combien cela coûterait pour généraliser l'expérience.

Les consultations prénatales dans les régions suburbaines sont plus que nécessaires, mais ne multiplions pas les services lorsque des structures hospitalières — ayant un encadrement scientifique de pointe — existent dans les centres urbains.

Le problème des centres de vacances a été ignoré pendant la législature précédente. Et maintenant, vous vous demandez encore qui doit en assurer la tutelle?

Quant à la formation continuée des professionnels de la petite enfance, elle est essentielle. L'ONE organise déjà des formations destinées aux personnels des crèches.

Vous voulez que les gardiennes encadrées puissent en bénéficier, c'est normal. L'ONE travaille en partenariat avec les classes moyennes pour les gardiennes indépendantes. Pourquoi ne pas y inclure les gardiennes encadrées?

Dans votre chapitre sur l'enfance et la famille, pas un mot sur l'adoption ou si peu, alors que c'est pourtant un des grands problèmes de notre société.

Promotion de la santé, politique active de prévention et d'information dès la plus petite enfance, ce sont des objectifs que l'ONE développe merveilleusement grâce à son personnel et à ses travailleurs sociaux depuis de nombreuses années et en tout cas depuis sa communautarisation. Je veux rendre hommage au travail effectué sur le terrain par les infirmières et les travailleurs sociaux de l'ONE mais aussi par tous les bénévoles qui travaillent lors des consultations prénatales, des consultations des nourrissons et des consultations pour enfants de 3 à 6 ans. Sans oublier les médecins pédiatres et autres qui s'acquittent admirablement de leur mission pour la santé des futures mamans, des mamans et surtout des enfants.

Votre déclaration annonce des réorientations, des révisions, des modifications. Soyez prudents, car il ne faut pas décourager les bonnes volontés ni détruire ce qui fonctionne bien.

Je terminerai par la protection de la jeunesse. Il y a bien sûr ici, un défi à relever. La jeunesse, notre jeunesse, c'est notre bien le plus précieux. Protégeons les jeunes en difficulté. Mettons tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement des services dits de « première ligne ».

Nous pourrions bientôt apprécier les effets du décret relatif à l'aide à la jeunesse quand toutes les dispositions auront été mises en œuvre comme vous l'annoncez.

C'est donc au pied du mur que l'on verra le maçon. Tout ce que vous ferez de bien pour la petite enfance, pour la famille, pour la jeunesse recevra notre appui. Mais vous devrez aussi apporter la preuve de votre efficacité pour lutter contre les fléaux que sont la drogue et le sida et là, vos propositions sont trop vagues et vos intentions trop peu claires.

Aujourd'hui, nous ne pouvons vous accorder notre confiance mais nous espérons que certains projets tiendront compte des remarques de notre groupe. C'est donc dans cet esprit que nous entamons cette législature. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF*)

Mme la Présidente. — Je remercie Mme Bertouille pour sa première intervention au sein de notre assemblée.

La parole est à Mme Payfa.

Mme Payfa. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, après l'intervention de ma collègue Mme Bertouille concernant les aspects sociaux de la déclaration, je désire insister quelque peu sur deux d'entre eux : 1. la politique de prévention en matière de santé; 2. la politique d'accueil des jeunes enfants en Région bruxelloise.

Permettez-moi tout d'abord de faire un constat concernant les approches diverses envisagées au cours des années pour lutter contre la toxicomanie.

Depuis bientôt trente ans, de nombreux responsables politiques de tous les pays et une multitude de spécialistes se penchent sur la question sans trouver, il faut bien le dire, de solution radicale d'éradication de l'usage des drogues.

Après avoir essayé trop longuement la répression, ils ont enfin, depuis quelques années, envisagé de penser en termes de prévention. Certes, nous pouvons nous en réjouir mais surtout nous devons tenter de rattraper au plus vite le temps perdu.

La créativité de certains, la bonne volonté de certains autres et l'urgence à traiter les phénomènes de délinquance liés à l'usage de stupéfiants ont fait apparaître des initiatives tous azimuts, anarchiques, incontrôlées et donc parfois dangereuses.

C'est ainsi que tout récemment encore, nous avons découvert qu'il existait dans notre pays des programmes de prévention en toxicomanie instaurés par l'Eglise de Scientologie.

En effet, face à la peur engendrée par le fléau de la drogue, face au vide pédagogique existant en matière de prévention, certains directeurs d'école, démunis, accueillent à bras ouverts dans leur établissement scolaire des acteurs de la santé « déguisés » préconisant des programmes tendancieux et dont l'objectif premier n'est précisément pas celui de la promotion de la santé.

Comme moi, plusieurs responsables politiques bruxellois ont été approchés par l'Eglise de Scientologie pour promouvoir dans l'enseignement communal leur programme de prévention toxicomanie.

Permettez-moi d'exprimer ici ma grande inquiétude face à ce type de démarches, nées de l'absence et du néant en matière de programme de prévention en milieu scolaire.

Voilà les dangers d'une politique de prévention trop timide qui ouvre les portes aux démarches les plus imprévisibles.

Certes, des expériences intéressantes existent en Communauté française et méritent qu'on s'y attarde. Je pense notamment à des programmes de prévention du type « clef pour adolescence » dont l'approche pédagogique vise à aborder la prévention d'une manière globale et à envisager les nuisances à la santé dès le plus jeune âge par une prise de conscience de son environnement et de ses dangers.

Il est donc urgent et impératif d'agir en ce domaine avec cohérence et vigilance.

Tout d'abord, en procédant à une évaluation minutieuse des expériences en cours. Ensuite, en développant un programme pédagogique de prévention globale, en collaboration avec des spécialistes (et il en existe en Communauté française...) et destiné tout particulièrement aux enseignants car, pour moi, seul l'enseignant est le relais privilégié pour dispenser ce genre de matière.

En effet, la prévention se fait à tout moment, à chaque instant et non pas selon le bon vouloir d'une association ou d'un directeur d'école.

L'éducation à la santé et les programmes de prévention doivent faire partie intégrante du programme pédagogique dans les enseignements maternel, primaire et secondaire.

La prévention, c'est aussi l'information des adultes, des parents, en dehors de l'école.

Une information de proximité, une information faite par des spécialistes, par des organismes existants qui ont besoin d'être soutenus par la Communauté française. Une information cohérente et donc coordonnée. Les messages dans ce domaine sont d'une telle importance que nous ne pouvons courir le risque de l'improvisation.

A ce jour, des séances d'information sont ainsi organisées un peu partout en Communauté française, soit avec l'aide d'organismes, reconnus ou non, soit avec des associations spécialisées de terrain, soit même avec la collaboration de la police ou de la gendarmerie.

C'est dire la diversité possible des messages ainsi diffusés, selon qu'ils proviennent des acteurs de la santé ou des acteurs de la sécurité.

Rien ne paraît organisé. Tout semble permis. Ne serait-il pas temps de coordonner tout cela dans le seul but de servir plus efficacement la santé de nos jeunes ?

Le groupe PRL-FDF attend donc, dans le domaine de la prévention, certaines précisions quant aux intentions émises dans votre déclaration et, surtout, vu l'urgence, une politique volontariste en la matière. Plus de cohérence pour une plus grande efficacité, c'est cela que nous vous demandons.

En matière de petite enfance et plus spécialement de l'accueil des jeunes enfants, je me dois, madame la ministre-présidente, d'attirer votre attention sur la situation particulière des maisons d'enfants ou crèches privées, en Région bruxelloise. Ces maisons d'enfants se trouvent confrontées à deux réglementations possibles : celle appliquée par l'ONE ou celle de *Kind en Gezin*, son pendant néerlandophone.

Il est particulièrement inquiétant de constater que beaucoup de maisons d'enfants francophones ayant opté dans un premier temps pour le contrôle ONE décident de plus en plus fréquemment de leur transfert vers *Kind en Gezin*.

Ce phénomène tend à se généraliser au point de mettre en cause toutes statistiques et de détourner tous les efforts prodigués par l'ONE pour offrir des structures d'accueil sécurisantes, adaptées et sérieuses.

Avec raison, l'ONE a décidé d'imposer des contrôles stricts pour offrir un accueil de qualité. Mais si les dispositions en vigueur ont pour conséquence la fuite des maisons d'enfants francophones vers un autre organisme de contrôle néerlandophone n'imposant pas les mêmes règles ni les mêmes exigences, vous conviendrez avec moi que l'objectif « qualité » est loin d'être atteint.

Les effets pervers de deux législations en présence anéantissent en Région bruxelloise la qualité de l'accueil dans les maisons d'enfants francophones.

Puis-je vous demander dès lors quelles sont les mesures envisagées pour mettre fin définitivement à cette situation qui porte sérieusement préjudice aux jeunes enfants francophones de la Région bruxelloise, mon seul souci étant que tout enfant soit traité sur pied d'égalité et puisse profiter d'une même qualité d'accueil, qu'il vive en Wallonie ou à Bruxelles. Je vous remercie pour l'attention que vous consacrerez à mes inquiétudes. Je sais que je peux compter sur votre bon sens. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Houssa.

M. Houssa. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, les pouvoirs locaux sont incontestablement les meilleurs maillons pour créer cette société démocratique à laquelle nous aspirons tous. En matière culturelle, en ont-ils la possibilité et les moyens ? Nous devons trop souvent répondre par la négative.

Une politique culturelle ambitieuse nécessite une mise à disposition de moyens financiers suffisants et une juste répartition de ces derniers entre les villes et communes qui témoignent d'une véritable vitalité dans ce domaine.

Il est exact que les centres culturels constituent de véritables carrefours culturels au niveau local. Leur reconnaissance constitue un véritable parcours du combattant, de quoi décourager les communes les plus méritantes qui mènent depuis longtemps une politique culturelle ambitieuse et réelle.

En cette fin de siècle où l'on nous répète inlassablement que la jeunesse est de plus en plus victime de désœuvrement, au moment où nous avons besoin de références pour être identifiés, et en cette période où le tourisme doit de plus en plus souvent être couplé à des activités de loisirs ou de divertissement, il me semble nécessaire de porter la plus grande attention au développement de projets culturels qui marient ces trois dimensions.

Certes, cette démarche n'est pas facile et cette mission n'est pas uniquement du ressort des pouvoirs publics. L'initiative privée, des projets mixtes intégrant les différents niveaux de pouvoir sont à encourager car ils peuvent représenter pour la Région wallonne et la Communauté française une réelle valeur ajoutée.

En tant que bourgmestre de la ville de Spa, je me réjouis tout particulièrement du succès de la première édition des Francofolies de Spa, que vous connaissez bien, madame la ministre-présidente, Francofolies reconduites à présent pour les trois prochaines années, grâce notamment au soutien des différents partenaires institutionnels, dont le Gouvernement régional wallon et principalement le Gouvernement de la Communauté française.

À l'instar du Québec, qui en est une des plus belles illustrations, le sud du pays s'est enfin doté d'un grand festival international, permettant d'affirmer notre identité au-delà des frontières, avec une médiatisation inégalée, puisqu'en 1994, nous avons obtenu trente-deux sujets TV, dont douze JT, à travers la francophonie, plus de cinquante émissions de radio et près de quatre cents sorties de presse.

Mais au-delà du succès médiatique, il s'agit également d'une véritable réussite culturelle et artistique, puisque cette année, grâce à ce festival, huit groupes ou interprètes de notre Communauté seront présents aux Francofolies de La Rochelle, alors que sept autres groupes seront présents ensuite aux Francofolies de Montréal.

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre-président, ce festival comble donc un vide énorme dans notre Communauté, où les artistes d'expression francophone, à l'exception de l'un ou l'autre, commençaient à suffoquer.

De plus, les Francofolies représentent à mes yeux le style de mariage parfaitement réussi entre les pouvoirs locaux et régionaux et le secteur privé qui soutient très largement cette initiative.

Encore faudrait-il que les médias en Belgique reconsidèrent un peu le principe de leur programmation ou de leurs émissions, qui font bien trop souvent le jeu de la culture anglophone, sans quoi nos efforts resteront en grande partie vains... Peut-être ne veillons-nous pas assez à la protection de notre identité culturelle et artistique ?

Il y a là matière à réflexion, sur un sujet qui a déjà été abordé sur différents angles dans plusieurs pays ou régions francophones. Ce constat vaut également pour le théâtre, dont Spa a le plaisir d'accueillir un des plus illustres festivals dans la seconde partie des vacances.

Je souhaite attirer à nouveau l'attention sur la nécessité de soutenir toujours davantage les compagnies et les comédiens de notre Communauté. Mais en faisant preuve d'imagination et en suscitant de nouveaux positionnements, de nouveaux déclics permettront au théâtre d'évoluer et de s'adapter aux mutations d'aujourd'hui.

Il est possible d'innover quant à la façon de communiquer dans ce secteur pour rendre cette forme d'expression plus abordable.

Voilà quelques considérations et quelques pistes sur lesquelles je demande au Gouvernement de la Communauté française de se pencher dans les mois à venir.

Ces deux festivals sont des références. Ils défendent et promotionnent les artistes francophones. Ils continueront à se développer, j'en suis persuadé, en bénéficiant du soutien de votre Gouvernement, madame la ministre-présidente, ce dont je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Onkelinx, ministre-présidente.

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, chargée de l'Éducation, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé. — Madame la Présidente, mesdames et messieurs les conseillers, vous m'avez vue particulièrement attentive à l'ensemble des propos qui ont été tenus à cette tribune à l'occasion du débat sur la déclaration de politique communautaire. Le nombre d'orateurs, la qualité et la densité des interventions ne trompent pas : cette enceinte sera un haut lieu de la politique en Belgique. Manifestement, des conceptions idéologiques profondément divergentes vont s'affronter mais encore des stratégies politiques vont s'y déployer auxquelles il s'agira de répondre avec, comme fil conducteur de la réflexion, le mieux-être de l'ensemble des francophones de notre pays.

Beaucoup de questions que vous avez posées et de propositions que vous avez faites seront largement prises en compte dans le cadre des travaux en commission. Il nous appartient aujourd'hui de préciser les principes directeurs qui guideront les travaux du Gouvernement et pour lesquels il demande la confiance du Conseil.

J'ai été frappée par le nombre d'intervenants qui ont voulu rappeler les racines, l'histoire de la Communauté française. Ce retour aux sources, aux fondements, témoignage de la volonté, presque unanime, de disposer d'une institution forte qui marque la solidarité de toutes celles et tous ceux qui ont, en partage, la même langue, la même culture.

Cette Communauté se doit d'être un rempart contre les dérives séparatistes et une enceinte de résistance contre toute atteinte aux droits des francophones. Cette adhésion à une institution originale n'est en rien en contradiction avec la volonté de vivre un fédéralisme de coopération où les Régions gèrent des responsabilités majeures, notamment pour le redéploiement économique et social, enjeu primordial de cette fin de siècle.

La nouvelle composition du Gouvernement en est une preuve excellente : des responsables politiques, et par là des populations des deux Régions francophones du pays, seront amenés, j'ai envie de dire « contraints » de s'entendre, de développer des politiques communes. Ce nécessaire travail ensemble n'est évidemment pas un but en soi, un gadget d'intellectuels ou de théoriciens du droit public, mais doit permettre plus de services et de meilleure qualité à nos concitoyens. Nous devons user de toutes les richesses de notre institution et notamment de son absence de limites territoriales qui nous permet d'intervenir en faveur de tous les francophones où qu'ils résident. Tous ont droit à s'ancrer dans la langue et partant dans la culture de leur choix, dans le respect absolu des autres cultures.

La diversité est une source vitale de vie intellectuelle au sens large du terme. Notre action communautaire permettra encore d'assurer aux deux Régions une assise culturelle forte tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Cette force, cette appartenance à une culture de grand rayonnement mondial peut nous faciliter une politique de relations économiques profitables. C'est une chance qui nous est donnée; sachons l'exploiter.

Vous l'aurez compris, mes collègues et moi sommes fermement décidés à défendre l'institution tout au long de cette législature.

Cette volonté politique nous permettra, je l'espère, de retrouver l'unanimité que, dans certains moments forts, nous avons connue sous la législature précédente lorsqu'il s'agissait de défendre les intérêts essentiels de la francophonie belge.

Quelques mots à propos de la décision du Vlaamse Raad de saisir la Cour d'arbitrage d'un recours en annulation partielle du budget de la Communauté française. Certains ont fait semblant de ne pas comprendre la tristesse dont j'ai fait état à l'annonce de ce recours. Il ne s'agissait évidemment pas d'un appel à la sensiblerie; je voulais simplement faire comprendre que, pour moi, l'acharnement de la classe politique flamande reflète mal la richesse et la diversité de cette culture flamande que je respecte et que j'apprécie. Le repli sur soi, l'isolement n'est jamais tolérable, d'où qu'ils viennent.

Permettez-moi de relever que la décision du Vlaamse Raad n'a fait l'objet d'aucun débat parlementaire: une simple résolution signée par tous les conseillers flamands, ou presque, est à l'origine de cette regrettable procédure. Tous, ou presque tous, ici sur ces bancs, nous devons déplorer ce rassemblement des forces démocratiques et antidémocratiques au service d'une cause, mauvaise qui plus est.

Enfin, un appel a été lancé en faveur d'un débat à propos de la sécurité sociale. Deux raisons, me semble-t-il, s'y opposent : nos compétences excluent toute intervention en cette matière et, plus fondamentalement, la communautarisation de la sécurité sociale n'est pas discutable.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les conseillers, défendre une institution, c'est aussi lui procurer une assise propre, des finances saines, une administration compétente et motivée, un rayonnement international important.

En ce qui concerne la politique des relations internationales, en plus des options déterminées dans le programme gouvernemental, je voudrais évoquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour favoriser la coordination entre la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF. D'emblée, la déclaration gouvernementale souligne la nécessité de dégager des synergies avec les intérêts régionaux et de concevoir l'action internationale en collaboration avec les autorités régionales.

De la même manière, la Région wallonne a exprimé sa volonté de réorganiser — le terme est fort — ses relations internationales dans le cadre de leur cogestion avec la Communauté française.

Enfin, la déclaration du Collège de la COCOF traduit des préoccupations similaires.

Il va de soi que la désignation d'un ministre unique pour les relations internationales de la Communauté française et de la Région wallonne constitue une étape particulièrement significative dans la mise en œuvre de cette volonté partagée de rapprochement.

Sur le plan pratique, les administrations concernées pourront être invitées, dans un premier temps, à multiplier entre elles les coordinations, à examiner ensemble les priorités respectives, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, à prévoir en commun la participation des francophones wallons et bruxellois aux grandes conférences internationales.

Tout m'incite à penser que des initiatives ministérielles pourront rapidement mettre en place des structures de

coordination permanente, chargées d'assurer les concertations systématiques répondant en définitive aux intérêts de tous et à l'accroissement d'efficacité de chacun.

Dans cet esprit, il conviendra aussi de multiplier les initiatives communes, semblables à celles qui constituent déjà, par exemple, la publication de la revue « Wallonie-Bruxelles », la participation aux Foires du livre ou la préparation conjointe des propositions à soumettre à nos partenaires étrangers lors des sessions des commissions mixtes permanentes. Le Commissariat général aux relations internationales de la Communauté française a, chacun le sait, une longue pratique de telles concertations dont il a pris souvent l'initiative. Il sera évidemment invité à les poursuivre et à les amplifier.

La déclaration de politique communautaire affirme la nécessité de réorganiser les services administratifs du Gouvernement. Cette réorganisation résultera nécessairement de la fusion des deux ministères actuels de la Communauté française. En effet, toutes les compétences transversales pourront être regroupées dans des services uniques afin d'accroître la cohérence de la gestion du nouveau ministère de la Communauté française.

Je pense notamment à la direction du budget, à celle du personnel et au service juridique. Par ailleurs, les différents fonds des bâtiments scolaires y seront intégrés.

Pour améliorer les relations entre l'administration et le politique, différentes mesures législatives ont déjà été adoptées afin d'assurer une très grande indépendance des fonctionnaires à l'égard du monde politique : il s'agit de la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs et du décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration.

De ces différents textes législatifs, il ressort des droits nouveaux pour les usagers du service public et des obligations nouvelles pour les fonctionnaires à l'égard de ces usagers.

En matière de recrutement, j'ai toujours été d'avis que la fonction publique devait être composée, dans sa grande majorité, d'agents qui se trouvent dans une relation statutaire à l'égard de l'autorité.

La question de M. Ducarme me donne l'occasion de rappeler qu'en vertu de l'article 11 de l'arrêté royal du 26 septembre 1994 fixant les principes généraux des statuts administratifs et pécuniaires des agents de l'Etat, applicables au personnel des services du Gouvernement de la Communauté française, aucun agent ne peut être recruté s'il n'a pas réussi un concours de recrutement organisé par le Secrétariat permanent au recrutement. Le même article autorise encore l'entrée en fonction des agents qui répondent à des critères de fonction particuliers selon des procédures spécifiques de nomination. Le recrutement sous forme statutaire d'agents des services du Gouvernement permet d'assurer à la fonction publique communautaire une plus grande stabilité de fonctionnement des services et une meilleure gestion des ressources humaines.

En ce qui concerne la question relative à la mise en congé politique partiel des fonctionnaires généraux, ma réponse sera brève; je rappelle les deux décrets adoptés par le Conseil de la Communauté française le 6 avril 1995. Ces décrets n'organisent qu'un congé politique à temps plein.

Je rappellerai aussi quelques mesures relatives au statut des agents des services du Gouvernement qui ont été prises sous la précédente législature et qui porteront très prochainement leurs fruits. Une première mesure a consisté à revoir le système de l'évaluation. Celle-ci est dorénavant axée sur les objectifs du service public et sur le fonctionnement intégré du service. L'idée d'organisation du service prime donc.

Le système mis en place est fondé sur la notion d'évaluation fonctionnelle. Le statut prévoit une amélioration de la progression de la carrière administrative avec extension de la carrière plane.

Par ailleurs, les promotions des agents seront essentiellement liées aux besoins des services et à l'adéquation des qualités de l'agent à l'exercice des fonctions.

Le nouveau statut assure une meilleure mobilité des agents en vue, d'une part, de répondre aux besoins des services et, d'autre part, de satisfaire les légitimes aspirations de carrière des agents. Cette mobilité sera assurée grâce à la globalisation des emplois prévus au cadre.

En ce qui concerne les fonctionnaires généraux, le nouveau statut organise des désignations temporaires sous forme de mandats pour une période de trois ou cinq ans, selon le grade. Ces fonctionnaires généraux seront chargés de missions d'étude, d'analyses et de gestion dans des domaines définis par l'autorité. D'un point de vue pécuniaire, la révision générale des barèmes en vigueur, comme le statut administratif, au 1^{er} janvier 1996, est de nature à améliorer la situation pécuniaire des agents des services du Gouvernement. Cette mesure constituera certainement un élément de motivation personnelle supplémentaire et important des agents.

En ce qui concerne le budget et les finances de la Communauté française, je serai très claire sur la nature du dialogue entre le Gouvernement et le Parlement. L'ajustement du budget de 1995 sera exposé et débattu devant le Conseil dans le cadre de la procédure budgétaire normale. Dans le même ordre d'idées, la projection pluriannuelle de la Communauté, dûment actualisée, sera présentée à l'occasion de l'examen du budget 1996 dans les mois à venir.

Enfin, pour ce qui concerne l'information du Conseil quant à la gestion de la dette et à la politique financière de la Communauté, le Gouvernement — et plus particulièrement son ministre du Budget et des Finances — est à la disposition du Conseil pour une séance spéciale d'information, quelle qu'en soit la forme. Cela nous semble effectivement important dans le contexte actuel.

Pour le reste, la plupart des intervenants ont évoqué la nécessité de trouver dix milliards de francs en base annuelle pour permettre un avenir à la Communauté et aux politiques qu'elle développe. Je concède volontiers que ce montant doit être augmenté des moyens nécessaires pour assurer des politiques nouvelles qui seront mises au service d'un enseignement qui réponde aux défis du 21^e siècle.

Nous avons été très précis quant à la volonté du Gouvernement de s'inscrire dans le plan pluriannuel proposé par le Gouvernement précédent, à l'initiative du ministre Tomas. Le respect de ce plan nécessite la mise en œuvre de mesures immédiates, sans oublier cette volonté d'un étalement dans le temps de l'effort à fournir.

J'ai été particulièrement attentive à certaines propositions parlementaires ainsi qu'à certaines impatiences. Le moment est venu, sur ce problème essentiel, de déterminer les lignes de force qui guideront l'action du Gouvernement :

1. A l'heure actuelle, aucune décision n'est encore arrêtée. Par contre, la volonté d'examiner objectivement toutes les pistes est réelle.

2. Nous ne pourrions pas éviter de prendre des mesures urgentes dès cet été. A cet égard, j'ai noté avec beaucoup de satisfaction la volonté du Parlement de partager les responsabilités. Cette attitude est évidemment tout à l'honneur de l'institution parlementaire à l'heure où la survie de la Communauté et de son enseignement est en cause.

3. Cependant, rencontrer le problème budgétaire n'est pas un objectif en soi. C'est une contrainte qui, dans certains domaines, nous oblige à de fortes réorganisations. Ainsi, dans le secteur de l'enseignement, au-delà d'une politique rigoureuse de gestion, le Gouvernement entend s'attacher à redessiner notre paysage éducatif et à redonner un nouveau cadre de travail aux enseignants, pour lesquels nous avons, bien entendu, le plus grand respect.

Cela nécessite un dialogue avec la communauté éducative, dialogue qui sera guidé par le souci primordial de permettre un développement harmonieux de la personnalité de l'enfant et de l'adolescent, d'en faire des citoyens libres et responsables et de les préparer à un avenir professionnel. En d'autres termes, il n'est pas question de casser nos outils au détriment de la qualité de l'enseignement; il n'est par ailleurs pas question d'abandonner notre obsession de corriger les inégalités. La politique de discrimination positive — ou, si l'on veut, de solidarité agissante — sera continuellement présente.

Par contre, nous nous battons pour que chacun et chacune comprennent cette nécessité de construire un cadre de viabilité durable de notre institution, seul garant de la pérennité de son enseignement.

Enfin, nous ne négligerons pas le chapitre des recettes.

A cet égard, nous comptons également sur la collaboration et la solidarité de l'ensemble des francophones, quelle que soit l'institution dans laquelle ils exercent leurs fonctions.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les conseillers, je tiens, dans cette réponse globale, à évoquer les lignes de force de l'ensemble des secteurs que nous gérons.

J'aborderai de prime abord la politique culturelle que nous entendons mener. Elle s'articulera sur deux axes complémentaires.

1. L'émancipation sociale par la culture grâce à l'éducation permanente, la politique de la jeunesse et les synergies école/culture, c'est-à-dire l'école et le théâtre, l'école et la lecture et l'école et l'éducation permanente. Il s'agit là non seulement d'un moyen d'insertion sociale, particulièrement des plus défavorisés, mais aussi d'un excellent moyen d'apprentissage du langage culturel. Cette politique vise en même temps à éveiller la créativité présente en chacun d'entre nous.

2. La démocratie culturelle, c'est encore et bien sûr le soutien à la création et aux créateurs dans le domaine des arts plastiques, des arts de la scène et de la littérature. Nous avons annoncé notre volonté d'augmenter les moyens destinés à favoriser la création. Nous avons pensé à l'écriture dramatique et littéraire, tant pour les adultes que pour les enfants. La musique, l'audiovisuel et les arts plastiques seront aussi encouragés. La création culturelle n'est pas une extension récréative de la vie économique; elle fonde plutôt une dimension de lien social où se jouent nos rapports à la langue, à notre histoire, à notre quotidien. Une création culturelle libre et dynamique constitue une autre définition de la démocratie.

Je ne peux qu'applaudir aux propos tenus par M. Houssa tant sur les centres culturels que sur l'importance des Francofolies. J'ai d'ailleurs le plaisir et l'honneur d'en être la marraine.

Ceux qui prétendent que la politique de la Communauté n'encourage pas la création, mais seulement la diffusion, refusent de voir l'évidence. La RTBF, par exemple, compte un nombre impressionnant de personnalités qui ont contribué et contribuent encore à la richesse du patri-

moine audiovisuel de la Communauté française. Je n'en citerai qu'un exemple: Gérard Corbiau et Manu Bonmarriage, réalisateurs de grand talent, issus du vivier de la RTBF, sont aussi deux de nos représentants les plus illustres à l'étranger.

Par ailleurs, je suis perplexe devant le goût immodéré du groupe ECOLO de vouloir reproduire en Belgique les structures de la République française. Un CSA à la française, pour reprendre l'expression utilisée, ne constitue pas, me semble-t-il, un gage d'amélioration du paysage audiovisuel en soi, même si certaines missions du CSA français pourraient être confiées à notre Conseil supérieur de l'audiovisuel, dans le respect de nos spécificités. La composition même du conseil d'administration de la RTBF garantit la transparence et l'équilibre déontologique et philosophique alors qu'en France, comme on l'a vu récemment, chaque élection entraîne des changements de direction des chaînes. (*Protestations sur les bancs de l'opposition.*)

Je ne peux pas passer sous silence les attaques menées contre certaines politiques concrètes de la Communauté. On ne peut pas reprocher au Gouvernement de ne rien faire pour les technologies de demain et en même temps critiquer Titan, asbl qui regroupe tant le secteur privé que public dans ce domaine. Titan est un élément de la réponse que la Communauté apporte au défi des autoroutes de l'information, non pas dans l'esprit d'une bataille de compétences, mais plutôt dans l'esprit d'une collaboration intense et d'une complémentarité entre Communautés, Régions et Etat fédéral. A cet égard, les télédiffuseurs sont au centre de ce nouveau développement, et j'entends y être particulièrement attentive.

J'aurais l'occasion, dans les mois à venir, de présenter, si le Parlement le souhaite, un programme spécifique pour mieux visualiser l'action de la Communauté française quant aux enjeux de cette nouvelle technologie de l'information.

Je voudrais aussi réagir à d'autres critiques relatives à notre politique audiovisuelle. Je confirme tout simplement que le nouveau statut de la RTBF et le contrat de gestion qui en est le corollaire seront très rapidement menés à bien.

Je suis particulièrement sensible aux questions soulevées notamment par Mme Nagy en matière de coopération internationale audiovisuelle. Je rappelle à cet égard que la RTBF est une télévision de service public qui est loin d'avoir la base financière de ses grandes sœurs françaises. Malgré ce fait, ses émissions connaissent un rayonnement mondial grâce à TV5. Je peux donc vous assurer que le Gouvernement poursuivra toutes les coopérations internationales qui assurent un tel retour de l'investissement. Dans le même temps, la poursuite des politiques de synergie avec les télévisions locales et communautaires contribuera à renforcer notre service public d'information.

Audiovisuel et presse constituent deux piliers indissociables de notre liberté d'expression. Le Gouvernement prendra donc les mesures nécessaires pour que la diversité soit préservée, dans le respect des valeurs fondamentales de démocratie qui honorent notre Communauté.

Vitrine de notre culture, la télévision l'est aussi parfois des fractures qui guettent le corps social. Dans ce domaine, le Gouvernement de la Communauté française mènera des politiques d'intervention rapide.

Ce sera le cas également pour l'aide à la jeunesse. L'application du décret est au cœur de notre action. Des moyens importants tant au niveau humain que financier sont investis dans ce secteur. Pour mieux répondre aux objectifs fixés par le décret, une réorientation progressive sera opérée. J'entends à cet égard établir une programmation rigoureuse des services, basée sur des critères objectifs

et non pas sous la pression de groupes d'intérêts particuliers. La création d'un observatoire permettra de répondre à cette nécessité d'avoir une vue claire de la situation et des besoins.

La prévention reste l'axe essentiel de l'action de la Communauté française en matière d'aide à la jeunesse. C'est dans ce sens que je souhaite créer des synergies entre les différents départements et services touchant à l'enfance et à la jeunesse. Je pense entre autres à l'ONE, aux centres PMS, à l'inspection médicale scolaire, à l'école et aux multiples services d'aide plus spécialisée. C'est un fait politique important que ces différentes compétences soient attribuées à un seul ministre, ce qui permettra de mener une politique de prévention plus coordonnée encore entre ces différents secteurs.

Le vote du décret relatif à l'aide à la jeunesse avait également pour objectif de permettre la réorientation des jeunes et des familles en difficultés du judiciaire vers le secteur social. Cet objectif est devenu réalité depuis le 8 juin. Si le transfert de certaines situations qui relevaient précédemment des tribunaux de la jeunesse a parfois accusé du retard dans certains arrondissements judiciaires, tout a été mis en œuvre pour résoudre chaque cas dans les meilleurs délais. Là aussi, une adaptation des moyens sera examinée sur la base de critères objectifs pour permettre à notre Communauté d'assumer pleinement ses missions en privilégiant d'abord l'intérêt de notre jeunesse.

En matière de petite enfance, outre les synergies déjà évoquées, la politique d'accueil doit être maintenue et améliorée s'il échet. Cette politique doit être coordonnée avec les collectivités locales afin de mieux utiliser les moyens disponibles. Je demanderai prochainement à l'ONE de réaliser une étude prospective à ce sujet.

Je voudrais également dire à Mme Bertouille que ma volonté en la matière est de poursuivre la réalisation du projet « Droit à l'enfance pour tous les enfants » qui a été soumis à la discussion auprès de l'ensemble des partenaires de la politique de la petite enfance, notamment l'ONE.

J'ai constaté avec satisfaction que l'ONE a décidé de réaliser des pans entiers de ce projet global, au meilleur profit de l'ensemble des enfants de la francophonie.

Si notre Communauté se veut généreuse et solidaire à l'égard de sa jeunesse, elle se doit d'être attentive à ses besoins et à ses problèmes. Elle ne peut effectivement tolérer que persistent des situations dramatiques, générées par la maltraitance, les violences à caractère sexuel, l'échec permanent auquel sont confrontés un trop grand nombre de jeunes.

La politique que le Gouvernement espère mener s'attaquera prioritairement à ces problèmes, dans le respect de la vie privée des personnes, de leur autonomie et des règles déontologiques strictes en ce qui concerne les actions de différents intervenants sociaux, mais aussi avec le souci d'éviter les situations que nous connaissons à l'heure actuelle. On constate parfois l'intervention de treize ou quatorze assistants sociaux dans une même famille où sévit la maltraitance, et ce sans aucune coordination entre eux ! Il faut veiller dorénavant à coordonner l'ensemble de ces interventions.

J'ai remarqué que beaucoup d'intervenants sont plus prompts à organiser une politique qu'à « mouiller leur chemise » dans les familles. Le travail sur le terrain, aux côtés des familles en difficulté, doit être favorisé.

Mesdames et messieurs les conseillers, dans sa politique de formation à la santé, le Gouvernement présentera un décret organisant à la fois la décentralisation et la coordination de la promotion de la santé. Progressivement, les

associations représentées dans les commissions locales de coordination devront se muer en centres locaux de promotion de la santé. Ceux-ci seront chargés, en coordination avec les politiques régionales, de décentraliser la politique de la Communauté française en matière de promotion de la santé et de coordonner des actions locales cohérentes. Ces centres verront leur mission renforcée. Cependant, dans le but d'assurer cette cohérence, ces centres locaux de promotion de la santé comprendront une cellule spécifique « éducation à la santé », une cellule spécifique « prévention sida » et une cellule spécifique « prévention toxicomanie ». La toxicomanie vise toutes formes d'assuétude, alcool, tabac et autres drogues. Je veux ainsi mobiliser tous les acteurs qui agissent sur le terrain afin qu'ils puissent remédier aux situations de désespoir qui peuvent exister. En effet, je n'oublie pas le nombre particulièrement important d'appels au secours lancés par les jeunes en Wallonie et à Bruxelles, certains de ces appels se traduisant par des suicides. Malheureusement, beaucoup trop de jeunes recourent à cette solution finale.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les conseillers, l'enseignement, tant par sa nature, par ses objectifs et par le nombre de personnes concernées — élèves, étudiants, enseignants et parents — que par le poids budgétaire qu'il représente, restera bien sûr au cœur des préoccupations du Gouvernement.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, nous souhaitons la création d'un fonds de compensation à l'échelle de l'Union européenne, destiné à financer le surcroît découlant de la fréquentation, par les étudiants européens, des institutions universitaires et des établissements d'enseignement supérieur de la Communauté française.

Il est prévu à cet effet que la Communauté revendiquera, auprès des autorités européennes compétentes et du Gouvernement fédéral, une mobilisation accrue. Faut-il interpréter cela comme un appel à une concertation avec l'Etat fédéral, voire avec la Communauté flamande ? Dans la mesure où les intérêts et les responsabilités sont clairement distincts, il n'est pas opportun de s'engager dès à présent sur les modalités d'une concertation à venir. Un dialogue avec l'Etat fédéral sera en tout cas nécessaire pour rencontrer les objectifs prioritaires de la Communauté française.

Par ailleurs, le décret relatif à la réorganisation de l'enseignement supérieur non universitaire, qui a déjà fait l'objet de larges concertations avec la communauté éducative, sera rapidement proposé à l'approbation du Conseil.

Quant au décret relatif au statut du personnel, tant pour le type long que pour le type court, il mérite une large concertation avec tous les acteurs de l'enseignement. Il en est de même des projets relatifs au financement de l'enseignement supérieur, tant à l'université qu'en dehors de celle-ci.

Pour répondre aux questions relatives à l'autonomie des universités publiques, je dirai que le Gouvernement précédent a déjà pris des initiatives en ce sens. Il suffit, à cet égard, de se reporter au décret du 10 avril 1995, lequel a prévu de confier aux conseils d'administration des universités le pouvoir de nommer les membres du personnel enseignant, du personnel scientifique définitif et du personnel administratif de niveau 1.

Comme l'indique la déclaration de politique communautaire, cette évolution se poursuivra afin que les universités puissent pleinement assurer leur mission, en toute autonomie.

Enfin, un effort tout à fait spécifique sera réalisé en matière de recherche scientifique. A ce propos, la déclara-

tion de politique communautaire reprend trois engagements du Gouvernement :

1. renforcer progressivement les moyens mis à la disposition des institutions scientifiques reconnues;
2. inviter les institutions universitaires à affecter un pourcentage minimum de leurs moyens à la recherche sur la base de conventions avec les autorités de la Communauté;
3. rechercher toutes les possibilités d'augmenter, au-delà de l'inflation, le budget consacré à la recherche.

Le Gouvernement s'inscrit ainsi dans l'objectif général d'un effort d'investissement portant, à terme, à 1 p.c. du PIB les crédits publics affectés à la recherche scientifique dans notre pays. Cet effort devra évidemment tenir compte de l'exécution du plan pluriannuel de financement de la Communauté.

J'en viens au chapitre de l'enseignement obligatoire. Outre des mesures à prendre d'urgence, le Gouvernement entend déposer un projet de décret-cadre sur l'organisation de l'enseignement — secondaire en particulier — visant à poursuivre et achever la restructuration de ce dernier. Les divers aspects liés tant à l'encadrement qu'à la fonction enseignante devront être repensés afin d'améliorer la qualité et la performance de notre enseignement.

Les initiatives pédagogiques seront préservées et, bien sûr, encouragées. Des moments de respiration seront aménagés.

Ce décret définira les objectifs généraux de notre enseignement, son pilotage, et assurera une véritable décentralisation de l'enseignement organisé par la Communauté.

En matière d'offre d'enseignement, la collaboration entre les pouvoirs organisateurs de même caractère devra permettre de redéfinir un paysage cohérent, où les établissements s'épauleront au lieu de se faire concurrence.

Le Conseil général de l'enseignement fondamental sera appelé à réexaminer les critères d'attribution des moyens affectés à l'école de la réussite, compte tenu des réalités du terrain. La formation initiale et continuée des maîtres à tous les niveaux devra intégrer les aspects liés à cette nouvelle approche.

J'en viens à présent à quelques questions spécifiques évoquées par certains d'entre vous.

En ce qui concerne l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire et l'intégration de l'enseignement maternel dans celui-ci, l'étude interuniversitaire, dont les premières conclusions ont été déposées en janvier dernier, a montré tout le bénéfice social qu'avait apporté l'allongement jusqu'à 18 ans de l'obligation scolaire, bénéfice sur le plan de la formation intellectuelle, de l'intégration socioprofessionnelle des diplômés, d'un accès plus large à une formation supérieure pour une plus grande partie de notre jeunesse. Il n'apparaît donc pas opportun de revenir sur cet acquis.

Quant à rendre l'enseignement maternel obligatoire, pareille disposition ne serait que purement formelle. Nonante-cinq pour cent des enfants de moins de trois ans fréquentent l'école maternelle; le taux avoisine cent pour cent pour les enfants de quatre et cinq ans.

Certains d'entre vous ont évoqué la nécessité d'un système de sanction de la réussite par un examen cantonal généralisé, examen à mi-parcours du secondaire avec réorientation imposée, et un examen de maturité renforcé. Cette évocation nostalgique de l'école d'antan fait appel à la compétition et néglige l'épanouissement individuel de l'élève. Or, nos jeunes, notre société, nos valeurs, notre civi-

lisation ont évolué depuis les années 60. L'école de 1995 doit répondre à d'autres défis.

Certes, l'apprentissage de l'effort reste une valeur porteuse de progrès, mais il n'est pas la seule préoccupation pédagogique. Ce qui s'oppose ici, c'est un modèle de société basé sur la concurrence et la compétition entre individus et notre vision d'une société fondée sur les solidarités, les collaborations individuelles et l'épanouissement de tous.

Cette philosophie trouve sa pleine expression dans le passage par cycle. Celui-ci n'est pas une suppression pure et simple du redoublement, mais l'échelonnement des apprentissages sur une période de plusieurs années, de manière telle qu'à la fin du cycle, tous les élèves maîtrisent les compétences minimales exigibles au terme de celui-ci.

Bien appliqué, le passage par cycle ne doit pas déboucher sur une orientation par l'échec et la relégation, mais, au contraire, permettre une orientation volontaire et positive au sein de l'enseignement secondaire.

Je dois cependant convenir qu'une adaptation urgente et coordonnée des formations initiales tant dans les écoles normales qu'à l'université s'impose. Le Gouvernement s'y attachera dans les plus brefs délais.

Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de s'attaquer énergiquement à la réduction de l'écart entre charges organiques et charges budgétaires. Bien entendu, je peux les suivre. La majorité a d'ailleurs pris ce problème à bras-le-corps lors de la législature précédente.

La réduction de l'écart passe par de meilleures statistiques, un meilleur contrôle des congés de toute nature, et des dispositions sont prises en ce sens au sein de l'administration. Pour y arriver, nous n'éviterons pas une simplification des règles administratives qui régissent l'éloignement des agents de leur tâche ni une réflexion approfondie sur les fins de carrière.

La situation de l'enseignement spécial, tant primaire que secondaire, a été abordée. Il n'existe aucune volonté de mettre l'enseignement spécial en difficulté en lui soustrayant des élèves au profit de l'enseignement ordinaire. Mais le respect du droit au progrès et à l'épanouissement de chaque enfant requiert qu'une perméabilité entre l'enseignement spécial et l'enseignement ordinaire et vice-versa soit offerte chaque fois que l'intérêt du jeune le nécessite: l'intérêt du jeune doit primer sur celui des institutions.

Pour ce qui concerne les rigidités administratives dans la carrière enseignante, le Gouvernement s'attachera à les assouplir dans toute la mesure du possible. La priorité reviendra au régime des titres requis et à une réforme des différents régimes de congé.

La revalorisation des filières techniques et professionnelles passera par l'intégration du geste technique dans l'enseignement fondamental, par l'efficacité de la formation au sein du premier degré, y compris l'ouverture à la pensée technique et scientifique par le cours d'éducation par la technologie. Un effort particulier sera réservé à la formation continuée des enseignants de ces filières, en envisageant toute possibilité d'une réinsertion temporaire des formateurs en entreprise.

Les collaborations avec le monde économique, les administrations, les organismes parastataux et les services seront renforcées. Les synergies seront recherchées avec les Régions afin de multiplier les pôles technologiques à vocation didactique.

Pour ce qui a trait aux centres d'éducation et de formation en alternance, la déclaration de politique communautaire est claire: il ne peut s'agir d'une sous-filière mais d'une

filière à part entière qui constitue un des principaux outils de lutte contre le décrochage scolaire et aussi un autre moyen d'acquiescer une qualification professionnelle.

En matière de relation école-entreprise, je dirai encore que l'Union wallonne des entreprises de même que l'Union des entreprises bruxelloises sont très intéressées par les collaborations qui se mettent en place entre les deux mondes cloisonnés. Les entreprises fixent des modalités de stage d'insertion et de formation en parfaite synergie avec les écoles. La démarche a connu un essor par la signature de la Charte d'enseignement en alternance, qui voit son champ d'application s'étendre chaque année. Les contraintes en vue de respecter les objectifs de la formation ont été acceptées par les entreprises. Le respect du référentiel de formation négocié entre les partenaires est assuré. L'école, maître d'œuvre de la formation, en est le garant.

Quant à la déductibilité fiscale, vous n'ignorez pas que les compétences en cette matière appartiennent à d'autres niveaux de pouvoirs. Le Gouvernement de la Communauté française pourrait, cependant, entreprendre des démarches auprès de ceux-ci.

Enfin je rappelle que la déclaration de la politique gouvernementale affirme la volonté du Gouvernement d'appuyer la démarche parlementaire visant à étendre le principe de la neutralité à tout l'enseignement officiel.

Je n'ai pas beaucoup parlé de l'enseignement fondamental. Quelques mots résumeront notre intention à cet égard. Je crois indispensable de réinvestir dans ce niveau d'éducation qui s'adresse aux plus jeunes. Pas mal d'établissements ont, par ailleurs, un besoin urgent d'encadrement pédagogique supplémentaire qu'il faudra rencontrer.

Pour ce qui concerne l'alignement barémique des instituteurs primaires sur le régime des régents, le calendrier d'harmonisation de ces rémunérations sera respecté conformément au dialogue qui avait été entamé sous l'ancienne législature. Vous savez que le Gouvernement précédent a, d'ores et déjà, pris les dispositions nécessaires pour que les barèmes des institutrices maternelles soient alignés, d'ici quatre ans, sur celui des instituteurs primaires. L'alignement du barème des instituteurs sur celui des régents devra, quant à lui, être réalisé progressivement, parallèlement à la mise en place de l'école de la réussite, en phase avec l'introduction des cycles dans l'enseignement fondamental.

Juste un mot sur les moyens complémentaires au profit des bâtiments scolaires. Afin que l'opération puisse débiter plus tôt, les décisions pour la réalisation d'un cadastre des immeubles scolaires seront prises dès ce mois de juillet. C'est dire de notre détermination à rencontrer les problèmes tels que ceux dénoncés, par exemple par Mme Bertouille, à cette tribune.

J'en termine à propos de l'éducation par la réponse à un appel qui nous a secoué il y a quelques mois. N'en déplaise à certains, démarche de libre expression non structurée, les assises ont permis l'émergence d'idées originales qui seront analysées par le Conseil de l'éducation et de la formation en vue d'un rapport au Gouvernement.

L'une des revendications majoritairement exprimée était l'instauration d'une véritable démocratie participative dans l'institution scolaire. Le Gouvernement prendra toute mesure incitant effectivement, concrètement à une participation active de toute la communauté éducative à la vie des établissements.

Mesdames et messieurs, avant de conclure, un mot sur le sport. Le ministre compétent en la matière aura

l'occasion de développer davantage ses priorités à l'occasion d'un débat que vous pourriez initier.

La pratique du sport constitue indéniablement un élément important du bien-être de chacun. Le Gouvernement de la Communauté française fera notamment un effort particulier à l'égard des grandes fédérations sportives. Nous mettrons en place des mesures tendant à assurer une pratique sportive loyale et saine qui implique entre autres la prévention du dopage et le contrôle périodique de l'état de santé des adeptes de certains sports à hauts risques. La Communauté s'assurera également de l'existence d'un nombre suffisant de structures d'accueil des sportifs.

Répondant à M. Neven, je dirai qu'effectivement la pratique d'un sport est certes importante et rentre dans le cadre de la politique de promotion de la santé.

Mesdames et messieurs, chers collègues, j'espère vous avoir convaincus de la pertinence et du bien-fondé de notre programme, réaliste certes, mais avec une volonté d'ouverture sur de nouvelles politiques, à la recherche de nouveaux modes d'action et d'intervention. Nous serons au service de tous les francophones de ce pays. Je vous invite à nous soutenir pour mener à bien cette mission. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

Mme la Présidente. — La parole est à M. Ducarme pour une réplique.

M. Ducarme. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues. Depuis hier après-midi, Philippe Monfils, Michel Foret, Pierre Hazette, Jean-Paul Wahl, Marcel Neven, Etienne Knoops, Chantal Bertouille, Martine Payfa, Joseph Houssa et moi-même, c'est-à-dire dix intervenants pour le groupe PRL-FDF, se sont succédé à cette tribune. Je crois pouvoir dire, madame la ministre-présidente, qu'à aucun moment vous n'avez perçu chez ces intervenants la volonté d'occuper la tribune pour tenir quelques propos et marquer leur présence.

Chacun de ces intervenants s'est livré à une analyse, a tenu à aborder la problématique de fond et à émettre un certain nombre de propositions. Cela, et vous devez en être convaincue, marque le ton de notre opposition. C'est le balisage du projet libéral pour les Belges d'expression française. Les jours, les mois, peut-être les années à venir, nous permettront d'affermir ce projet par le dépôt systématique de textes législatifs adéquats.

Quelle réponse venez-vous de faire aux interventions que nous avons entendues dans cet hémicycle hier et aujourd'hui ? En fait, notre groupe constate que vous venez de procéder à une deuxième lecture de la déclaration gouvernementale. Nous n'avons pas le sentiment que vous avez apporté un plus. Vous me permettez de dire, sans vouloir être désobligeant, que nous n'avons pas eu le même sentiment lors du débat à la Région wallonne où la réponse qui fut fournie par le ministre-président Collignon apportait des éléments complémentaires à sa déclaration. Nous avons le sentiment que vous venez de faire une deuxième lecture de la déclaration gouvernementale, voire une troisième. Vous en aviez fait une première lecture la semaine dernière. Une deuxième lecture en a été donnée par votre partenaire social-chrétien. Enfin, en troisième lecture, vous rappelez les éléments de la déclaration sans avoir nécessairement l'autorité nécessaire pour nous fournir des réponses satisfaisantes sur le fond. Je ne reprendrai que quelques aspects de votre réponse.

Vous n'avez pas clairement abordé la problématique de la modification du statut de la RTBF. Vous n'avez même pas repris la première lecture à ce sujet. Je me demande ce

que vous avez voulu dire en annonçant une intervention de la Communauté française dans le domaine de l'audiovisuel, qui s'apparente à une force d'intervention rapide.

En ce qui concerne la culture, le fait d'avoir à nouveau fait référence à M. Corbiau et à M. Bonmariage m'a fait penser aux résolutions de l'ONU. C'était la 233^e reprise de l'information pour justifier que quelque chose avait effectivement été réalisé dans ce secteur!

Quant à la protection de la jeunesse, vous nous indiquez que, le 8 juin, tout devait être mis en œuvre et que vous feriez un effort supplémentaire. Nous n'avons pas le sentiment que vous avez apporté des réponses significatives aux questions posées. Vous nous promettez une étude prospective supplémentaire, une de plus, consacrée à la petite enfance.

Je voudrais répondre à un point de fond que vous avez soulevé en ce qui concerne l'enseignement. Vous avez repris le propos tenu par les parlementaires libéraux, visant à prévoir une sanction pour les différentes étapes de la formation et vous avez indiqué clairement, semble-t-il, que nous souhaitions une politique de l'éducation de type nostalgique. J'ai sous les yeux un document du groupe Schumpeter de l'ULB, document établi après avoir reçu l'académicienne Mme Jacqueline de Romilly, et intitulé « Livre de poche pour ministres de l'Éducation ou susceptibles de le devenir ». Permettez-moi, en réaction à votre intervention, de vous en lire un bref passage : « L'idée d'une égalité constante et artificiellement entretenue est la plus follement conservatrice et immobiliste qui soit. L'idée est tellement absurde qu'elle a de toute évidence des racines cachées. Il semble y avoir au fond de tout cela un postulat inavoué. Il consiste à penser que l'enseignement ne sert à rien et, ne croyant pas à l'utilité profonde de l'instruction, ne comprenant pas qu'à tous les niveaux, elle forme les esprits, les caractères, les intelligences, les volontés, ces désabusés ne croient pas non plus aux examens. Ils s'imaginent que c'est une sorte de loterie. Ils ne comprennent pas que l'ardent désir de réussir ce jour-là à bien s'exprimer et à bien raisonner justifierait l'examen. Le gaspillage de personnes, de talents et de compétences qu'entraîne ce nivellement de l'éducation est terrifiant ».

Si vous considérez, madame, que le fait d'adhérer à de tels propos et d'admettre que l'examen constitue un pas indispensable traduit une attitude nostalgique, alors que vous prétendez vouloir la solidarité, sachez qu'en ce qui concerne l'éducation, les libéraux ont un projet dans lequel solidarité rime avec responsabilité. Or, nous avons le sentiment qu'à vos yeux, la solidarité aboutit, à terme, à la notion d'assistance et d'assisté.

Au début de votre réponse, vous avez pourtant reconnu qu'une fracture s'était peut-être produite dans le raisonnement et dans le choix de société. Vous avez raison en ce sens que les mesures voulues par le Gouvernement conduisent à une société solidaire peut-être mais composée d'assistés. Or, vous savez que personne ne peut assumer sa liberté si la notion de responsabilité ne s'ajoute pas à celle de solidarité.

On entend souvent dire que, dans ce pays comme dans d'autres, tout se ressemble sur le plan politique et qu'il est impossible de choisir entre deux discours politiques, entre la thèse défendue par le Gouvernement et celle prônée par l'opposition. Je me réjouis aujourd'hui que, dans ce domaine particulier, l'option libérale se distingue et que nos raisonnements soient différents. En effet, cela clarifie le débat, le restaure quelque peu et permet les échanges. Nous avons, je le répète, élaboré divers projets et propositions qui nous donneront la possibilité de donner des explications et des éclaircissements.

Vous avez, par ailleurs, abordé un certain nombre de points plus politiques qui vous ont en quelque sorte obligée de progresser en ce qui concerne la représentativité de notre Communauté. A propos du droit du sol et des personnes, je me réjouis que vous ayez indiqué clairement à cette tribune la possibilité future d'un travail à l'extérieur.

Vous êtes décidément une fine dialecticienne. D'une part, vous appelez à l'unanimité des francophones mais, d'autre part, vous prétendez que nous ne devons pas nous préoccuper du problème de la sécurité sociale. Hier, lors de mon intervention, je vous ai mise en garde. Ne prétendez donc pas dès à présent que les libéraux hurlent au loup ainsi que vous l'avez fait au moment où nous dénonçons la loi de financement. Vous nous reprochiez à l'époque d'être des oiseaux de mauvais augure. Il est clair aujourd'hui que notre discours est devenu réalité, au vu des problèmes financiers que connaît la Communauté.

Je vous rappelle donc qu'au moment du vote de cette loi de financement, ce sont les libéraux qui en appelaient à l'unanimité des francophones. Vous avez préféré conclure un accord que je viens de dénoncer. De même, quand, au moment de la réforme de l'État, nous débattions du statut de la Région de Bruxelles-Capitale, nous avons constaté que vous vouliez exclure les francophones de la périphérie, nous avons également fait appel à l'unanimité des francophones. Nous avons demandé aux socialistes et aux sociaux-chrétiens de ne pas approuver les mesures que vous preniez au niveau fédéral, en faveur des Flamands. Ils n'ont pas répondu. L'histoire s'est d'ailleurs répétée concernant le problème des Fourons.

Vous prétendez maintenant que la sécurité sociale ne relève pas de notre compétence et que nous ne devons donc pas nous en préoccuper. Nous ne partageons pas votre point de vue et nous vous demanderons de créer une commission spéciale pour en débattre. Son rapport devra faire l'objet d'un vote de notre assemblée.

Si vous ne voulez même pas que les francophones s'interrogent entre eux sur ce que pourrait représenter — de façon larvée, comme je l'ai indiqué — une éventuelle communautarisation ou une régionalisation de la sécurité sociale, je pense que vous serez obligés, messieurs de la majorité, pour rester présents au sein du Gouvernement fédéral, de crâner, de donner des avantages, de larguer petit à petit la solidarité fédérale dans le domaine de la sécurité sociale. Alors, vous nous direz de ne pas bouger, d'être solidaires. Vous nous direz que nous pouvons compter sur vous car les socialistes ont toujours montré de manière systématique qu'ils savaient défendre l'intérêt des francophones!

Vous êtes une fine dialecticienne, madame la ministre-présidente; vous nous avez parlé d'unanimité. Si vous voulez l'unanimité, vous devez l'obtenir par le travail et l'analyse et adopter une ligne nette et claire sur le plan politique. Dans le domaine de la sécurité sociale, cet aspect est extrêmement important.

J'en viens à un point qui met visiblement votre majorité relativement mal à l'aise. Vous nous avez dit qu'il fallait réorganiser l'administration dans l'intérêt des usagers. Il ne manquait plus que cela!

Pour ce qui est des nominations et des recrutements, du cumul des fonctions, vous me renvoyez à un extrait du *Moniteur belge* que je n'ai pas eu le temps de consulter depuis votre intervention, extrait d'environ une page et relatif à un arrêté. Vous estimez avoir ainsi apporté une réponse. Croyez-vous avoir affaire à des jeunes naïfs sur les bancs libéraux? Jeunes toujours, mais naïfs un peu moins! (*Sourires.*)

Vous affirmez qu'il faut tenir compte des règles en matière de recrutement et de nominations. Pourquoi ne citez-vous pas deux mots: contractuels, primo-nominations? C'est là que se situe en réalité le problème. C'est à cet égard que nous ne sommes pas naïfs. Les contractuels et les primo-nominations ne sont pas couverts par les dispositions que vous avez indiquées. Dès lors, quand nous vous interpellons sur la nécessité de disposer de règles pour le recrutement et les promotions à la Communauté française, c'est parce que nous voulons que cessent les abus en la matière à la Communauté et à la Région.

En ce qui concerne la déontologie, vous n'avez pas répondu à la question importante de savoir quel sort réserver à un haut fonctionnaire qui fait l'objet d'une inculpation dans le cadre d'un dossier judiciaire. Nous affirmons qu'il doit être suspendu temporairement de ses fonctions dans l'attente d'une décision définitive. Vous ne dites pas un mot à ce sujet. Ce genre de dossier se trouve vraisemblablement dans la rubrique des non-dits des éventuels accords politiques.

Enfin, j'en viens à l'élément budgétaire. A cet égard, j'ai bien compris votre message. Nous avons demandé un débat clair et net en septembre prochain; nous avons demandé au ministre du Budget de se présenter devant le Conseil, de faire le point sur les possibilités de financement de la Communauté, sur l'état actuel des finances dans le cadre du contrôle budgétaire de 1995 et sur la possibilité — je crois avoir été précis à cet égard — de réaliser le plan Tomas. Je lui ai également suggéré d'effectuer une projection pour savoir dans quelle situation nous nous trouverons à partir de 1999. Mme la ministre-présidente nous a indiqué que nous aurions la possibilité d'en débattre lors de la présentation du budget de 1996. Cependant, je ne vois pas à quelque moment que ce soit, la possibilité pour nous de nous interroger sur cette idée de réaliser un audit sur la situation financière de la Communauté, comme cela existe au niveau fédéral. Vous avez simplement dit qu'il existait un certain nombre de problèmes majeurs, que dix milliards d'économies devaient être réalisées et que, en plus, d'autres politiques devaient encore être financées, politiques dont votre déclaration gouvernementale faisait état. M. Monfils, dans son intervention, a ajouté que des perspectives étaient présentées par le Conseil supérieur des finances. Vous reprenez tout cela mais, à aucun moment, nous n'entendons de votre part le moindre chiffre qui devrait nous permettre de savoir effectivement ce qu'il en est. Vous indiquez simplement qu'il faudra respecter le plan Tomas et peut-être envisager de l'étaler dans le temps.

Ensuite, vous nous donnez des lignes de force, vous nous dites que des pistes existent, ainsi qu'un certain nombre de contraintes, et que la responsabilité doit être partagée entre le Gouvernement et le Parlement.

Madame la ministre-président, nous ne sommes pas dupes! Je me tourne vers le groupe PSC. Merci, monsieur Lebrun, d'avoir rejoint les bancs parlementaires car mes propos vont certainement vous intéresser. (*Rires sur les bancs du PSC.*)

Les membres du groupe PSC paraissent enjoués; il est vrai qu'on ne les a pas vus pendant deux jours. (*Protestations sur les bancs du PSC.*)

Ils vauquaient sans doute à d'autres occupations!

M. Rozenberg. — Le cumul des mandats!

M. Ducarme. — Pendant votre absence, messieurs du PSC, M. Antoine, votre président de groupe s'est permis de faire le scoop par rapport à votre majorité, notamment les socialistes.

Qu'à dit M. Antoine? Il nous a dit comment il fallait pratiquer. Il nous a dit ce que l'on ne retrouve pas dans la déclaration gouvernementale, ce à quoi Mme la ministre-présidente n'a pas répondu de manière précise!

M. Léonard. — Ne vous inquiétez pas pour nous!

M. Ducarme. — Si en plus de vous faire rouler dans la farine, vous, président du groupe socialiste, vous venez à la rescousse du groupe PSC, nous sommes vraiment bien partis! (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF et ECOLO.*)

M. Léonard. — Nous sommes là et nous le montrons!

M. Ducarme. — Ce n'est déjà pas mal que vous soyez là. C'est assez normal puisqu'un vote va intervenir.

Qu'a dit précisément M. Antoine? Vous pouvez prendre note, madame la ministre-présidente, car c'est votre tableau de bord pour les mois à venir. Personnellement, je vais noter, afin de contrôler si vous êtes un bon élève du PSC! (*Rires sur les bancs du PSC.*)

Le groupe PSC retrouve de l'espoir!

Cessez de m'interrompre!

M. Antoine. — Hier, vous m'avez interrompu quinze fois!

M. Ducarme. — Moi, je peux. (*Rires.*)

Je vois que M. Collignon sourit. J'ai salué votre prestation à Namur, monsieur le président de la Région wallonne. (*Colloques sur les bancs de la majorité.*)

Madame la ministre-présidente, notons ensemble.

D'abord, M. Antoine nous promet un plan d'ensemble fédéral avec les Régions, concernant les recettes. Il précise: « Il faudra le voir par le biais culturel, par le biais audiovisuel. »

Il n'a pas été répondu à ce sujet. Que se prépare-t-il effectivement entre le fédéral et les Régions?

M. Antoine nous dit: « Il faut prévoir une augmentation du droit d'inscription, il faut pouvoir le moduler; mais pas question de rétroactivité. »

Enfin, nous dit-il, il faudra une solidarité régionale complémentaire, donc une intervention budgétaire complémentaire par les Régions.

Si je comprends bien, le Gouvernement — qui ne le dit pas dans sa déclaration — se trouvera sous la pression d'un des partenaires de sa majorité pour envisager la levée d'impôts et de redevances complémentaires et pour envisager une intervention complémentaire de la part des Régions.

M. Antoine. — Y compris à Bruxelles.

M. Ducarme. — J'y viens, monsieur Antoine!

Comme M. Monfils l'a indiqué lors du débat d'hier, mais l'assemblée était clairsemée et voilà pourquoi je veux le redire avec fermeté: les libéraux sont au pouvoir à Bruxelles parce qu'ils étaient numériquement incontournables. Les libéraux ne lâcheront pas le moindre franc pour refinancer la Communauté française s'il n'y a pas un changement de composition du Gouvernement de la Communauté française.

M. Antoine. — Chantage!

M. Ducarme. — Ce n'est pas du chantage. Assumez vos responsabilités! Vous êtes ensemble au sein des Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française parce que M. Dehaene a donné le signal de l'obligation d'une coalition identique à chacun des niveaux de pouvoir.

Des libéraux bruxellois, pas un franc. Si vous voulez que les libéraux participent, ils participeront en tout. Il n'y aura pas de nuit des dupes pour les libéraux, comme ce fut le cas au début des années 70.

Si vous avez pu convaincre ECOLO de voter avec vous, lors de la précédente législature, pour réaliser la réforme de l'Etat, dites vous bien que ce ne sera pas le cas avec nous.

Nous n'assumerons pas cette responsabilité.

En ce qui concerne les économies: M. Antoine a également annoncé votre future façon de travailler. Il a fait état de la situation quant à la gestion de la dette, il a indiqué des rationalisations en matière de trésorerie, la nécessité d'accorder certaines exemptions, notamment du précompte mobilier. Il nous a indiqué aussi la possibilité de faire des économies dans le secteur enseignement en modifiant les normes d'encadrement. De plus, en bon boy-scout, il s'est dit « toujours prêt »!, dès juillet-août si vous le voulez.

Madame la ministre-présidente, vous n'êtes même pas obligée de déposer des projets de décret car les parlementaires de la majorité déposeront des propositions de décret modifiant les normes d'encadrement, ce qui se traduira par des économies... que vous semblez vouloir prendre où? Vous n'avez pas répondu à ce sujet. Vous réaliserez sans doute ces économies sur l'emploi dans l'enseignement.

Donc, votre fidèle partenaire de coalition nous annonce des textes permettant de diminuer l'emploi!

Vous n'avez pas encore bien compris, madame la ministre-présidente, et Dieu sait s'il vous faut le temps. Vos partenaires dans cette assemblée seront les premiers à déclarer, dès la fin août ou le début septembre, que la responsabilité ne leur incombe pas, à eux parlementaires, mais qu'elle incombe aux ministres et en particulier à la ministre-présidente.

Ces gens-là, madame, ne prennent pas les mauvaises attributions lorsque des mesures doivent être prises. (*Protestations sur les bancs PSC.*) Telle est la réalité et je crois qu'il importe de prendre cet élément en considération.

Cela signifie donc que nous avons plusieurs lectures de la déclaration gouvernementale, que vous présentez une certaine vision de la politique que vous voulez suivre mais que nous n'avons absolument aucune garantie concernant la fiabilité de votre accord gouvernemental, que les risques existent en ce qui concerne l'application d'un certain nombre de mesures, que la situation budgétaire n'est pas claire, que vous refusez le débat budgétaire, que vous voulez continuer à politiser l'administration et que vous ne voulez pas prendre vos responsabilités envers les Belges d'expression française.

Nous avons compris que l'été fournira à votre Gouvernement l'opportunité de réunir fréquemment le Conseil de la Communauté française. En effet, je ne peux m'empêcher de reprendre le texte de votre déclaration gouvernementale et d'y lire: « Une véritable école de la démocratie sera promue afin de contribuer à l'épanouissement des jeunes en tant que citoyens actifs et responsables. Le Gouvernement encouragera également les initiatives destinées à développer l'esprit critique face aux modes de communication

contemporains ». Cela signifie-t-il que, dès que les textes auront été déposés sur la table de la présidence de notre Conseil, vous inviterez les fédérations d'étudiants à discuter avec nous en commission ouverte, comme vous en faites part dans votre déclaration, afin que la concertation aille au-delà de la simple tenue d'assises? Cela signifie-t-il que vous rencontrerez les étudiants pendant les vacances et que, faisant ainsi la morale aux autres, vous leur permettrez de développer leur esprit critique?

Pouvons-nous aussi considérer qu'au niveau des organisations syndicales, nous avancerons dans une même voie, comme vous le dites également dans votre déclaration à propos du défi de l'enseignement? Vous nous dites: « Ce défi ne pourra être relevé sans la mobilisation de toute la communauté éducative au sein de laquelle participation, concertation et solidarité seront les maîtres mots ». Vous nous parlez également d'ouverture, de communication et d'information. Si de tels propos sont repris dans votre déclaration gouvernementale, à l'évidence, lorsque des projets seront présentés au Conseil, vous devrez permettre la concertation.

Finalement, le défi de l'été est de savoir non seulement si le partenaire socialiste de la coalition est mené par le bout du nez par le petit partenaire qui semble de plus en plus indispensable pour figurer au Gouvernement fédéral, mais également de savoir si vous êtes fidèle à vos principes pour autant que vous en ayez encore.

On peut lire dans la déclaration gouvernementale: « Les commissions pourront être publiques et ouvertes ». Quand nous y déposerons des propositions de décret, assumerez-vous cette déclaration, madame la ministre-présidente? Nos commissions seront-elles publiques et ouvertes? Vous indiquez également que: « Le Conseil de la Communauté française pourra de même inviter ponctuellement toute personne qu'il jugera utile au bon déroulement de ses travaux. » Permettez-vous, madame la ministre-présidente, que nous invitions les différents interlocuteurs de la communauté éducative qui ont participé aux assises, qui se sont engagés et ont permis d'aboutir à la paix scolaire avant les dernières élections législatives?

Permettez-vous que le Conseil mène des actions de sensibilisation au rôle et au travail parlementaires de façon à rapprocher le monde politique du citoyen?

Accepterez-vous que le Conseil entreprenne ces actions au travers de manifestations, activités ou annonces dans les médias?

Madame la ministre-présidente, grande démocrate, vous êtes une femme très attachée aux mouvements associatifs. Vous dites que le Conseil sera particulièrement attentif aux démarches collectives entreprises par les citoyens, qu'elles s'expriment au moyen de pétitions, de consultations populaires ou sous toute autre forme. Si vous recevez une demande de quelque organisation syndicale ou mouvement associatif que ce soit, je vous mets au défi d'ouvrir la discussion.

Si vous ne le faites pas, permettez-moi de vous dire que vous prendrez non seulement le risque de diminuer la crédibilité de votre Gouvernement, mais celui de perdre la vôtre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cheron.

M. Cheron. — Madame la Présidente, le souhait de mon groupe tend à imprimer la marque écologiste dans les débats qui se dérouleront au sein de cette assemblée. J'ai cru comprendre que Daniel Ducarme présentait la marque libérale. Je suppose qu'il s'agit en fait de celle de la fédération. Je note également que, dans le futur, les recettes de la

Communauté française, provenant des Régions, seront « bloquées » par deux verrous à Bruxelles: celui des Flamands et celui des libéraux. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO et PSC.*)

J'ai été frappé par le caractère extrêmement lisse de la réponse que la ministre-présidente a fournie aux interventions que nous avons développées à l'issue de la discussion de la déclaration gouvernementale. N'étant pas méchant, je n'irai pas jusqu'à dire que Mme Onkelinx a parlé la langue de bois. Je tenterai simplement de démontrer que les « non-événements » se succèdent. En effet, votre désignation est le seul fait qui s'est produit depuis les élections et les négociations pour la formation d'un Gouvernement. Les médias sont effectivement muets depuis lors et l'absence de prise de position est totale. Tout observateur aura noté ce fait assez rare qui n'est ni fréquent, ni d'usage, ni de règle. Une telle situation n'est pas le fruit du hasard. Nous en connaissons les raisons. En effet, ces derniers jours, nous avons assisté à ce que j'appelle un « processus de mise en abîme » des responsabilités. Les présidents des partis négocient — le cadre financier et budgétaire notamment. Ils renvoient les 50 ou 60 mesures d'économie — dont on sait qu'elles font l'objet d'un document non annexé à l'accord politique — au Gouvernement qui se dépêche de transmettre le tout aux groupes parlementaires. Fort bel exemple de revalorisation du travail parlementaire, me direz-vous. Mais non! En réalité, c'est simplement appliquer un artifice de procédure, profiter de ce que l'on appelle le « mauvais coup de l'été » et prendre d'une manière contestable un certain nombre de mesures évidemment très sévères. Le Gouvernement veut profiter de l'été pour éviter le Conseil d'Etat, la concertation syndicale et l'inspection des finances. J'ajouterai qu'il veut faire tout ce qu'il est possible de faire en termes institutionnels pour que le « sale travail » passe le plus vite possible. Il s'agirait notamment de scinder la commission de l'Enseignement.

Depuis que l'enseignement est dans le giron de la Communauté française, la matière est traitée au sein d'une grande commission. Les parlementaires qui s'y sont succédé depuis la communautarisation de l'enseignement ont pu y développer les grands sujets de l'enseignement et en débattre, en envisageant l'enseignement depuis la maternelle jusqu'à l'université et en examinant cette problématique dans sa globalité. Cela a toujours été la richesse, le caractère fécond des débats qui se sont déroulés dans cette commission.

Votre Gouvernement et les partis politiques qui le soutiennent ont souhaité diviser et scinder, paraît-il, par souci de cohérence. Ceux-là même qui déclaraient hier, avant les élections, qu'il fallait un seul ministre de l'Enseignement trouvent aujourd'hui les mêmes arguments pour déclarer qu'il faut créer deux commissions de l'Enseignement, avec deux présidents, de couleur politique différente parce que la stratégie de croisement et du contrôle des deux partis majoritaires a toujours existé. Ces artifices institutionnels et cette volonté de scission entrent dans le processus du « mauvais coup de l'été », celui où dans l'ombre et à l'abri de tout regard, on occupe le silence radio et on met au point les mauvaises mesures.

Monsieur Antoine, s'agit-il d'une erreur ou d'un oubli? Pas du tout. C'est sans doute la meilleure façon sociale-chrétienne, c'est-à-dire un peu honteuse, un peu peureuse de pouvoir dire demain: « Mais vous voyez que les groupes parlementaires s'étaient penchés sur la question et qu'une proposition de décret s'imposait, puisque nous avons déjà pu présenter un certain nombre de mesures ». Mesdames et messieurs, ne croyons pas que c'est par bonté d'âme et par souci de faire de ce débat en Communauté française un élément important de ce qui nous attend demain que, hier, André Antoine s'est imposé à cette tribune comme un mi-

nistre de l'Enseignement qu'il n'est pas. Il préparait le terrain et le fait que demain nous nous trouverons confrontés à de fausses propositions de décret. Ceci n'est pas une proposition de décret, c'est un projet de décret honteux qui cache son nom et qui profite des vacances.

Je tiens à rappeler que ce n'est pas nouveau. J'évoquerai à ce propos le décret sur les grandes écoles. M. Lebrun doit s'en souvenir car il a de la mémoire. Ce décret est arrivé en juillet au Conseil de la Communauté française. Quel était le calcul politique du PSC et l'absence de calcul du PS qui suivait dans la foulée? Il s'agissait de profiter des vacances, de faire passer ce décret en juillet, de profiter de l'absence des étudiants. Mais que s'est-il passé? La commission de l'Enseignement était composée de vingt et un membres, et non plus de quinze, et il fallait assurer un quorum. Ah! que c'est difficile d'assurer un quorum! Il faut être là tout le temps car il y a toujours des incidents de procédure, et des groupes politiques déposent des amendements. ECOLO en a déposés; les libéraux aussi. Il y a eu une centaine d'amendements, de sorte que le travail parlementaire a pris du temps. Et malheureusement, monsieur Lebrun, le travail parlementaire s'est poursuivi à une mauvaise période pour vous, celle où il n'y avait plus de vacances. Il n'était plus possible à la rentrée de faire le coup de l'été, coup qui avait d'ailleurs loupé.

Croyez-moi, madame la ministre-présidente, nous allons être très présents dans cette assemblée. Comme d'habitude, nous allons remplir notre austère devoir qui consiste à contrôler votre Gouvernement. Nous disposons aujourd'hui de suffisamment d'éléments qui démontrent que nous devons plus que jamais être présents et attentifs. En effet, le « ministre » Antoine a donné le ton: des économies, des rationalisations, et un certain nombre de mesures qui vont détricoter un certain nombre de choses qui avaient été obtenues, ainsi que toute une série de mesures urgentes qui vont avoir des conséquences énormes mais qui ne sont pas avouées et sont d'autant plus détestables. L'objectif qui a été chiffré hier par le « ministre » Antoine est de 5 milliards. Ainsi, madame la ministre-présidente, quand vous venez dans cette enceinte faire une déclaration sans citer aucun chiffre, quand, cet après-midi, aux questions de nombreux parlementaires qui n'ont fait que leur travail en vous interrogeant, vous faites cette non-réponse, ce non-événement, ce non-chiffrage, ce non-positionnement, ce *no man's land* politique, nous ne pouvons absolument pas nous en satisfaire. Nous sommes entrés dans une ère de non-politique, de non-contrôle parlementaire. Conscients du fait que la Communauté française est confrontée à des défis que nous n'avons jamais niés, je rappelle que, tandis que d'autres étaient ailleurs, nous nous sommes mouillés, nous sommes allés au charbon dans des conditions qui n'étaient pas faciles. Pour nous, la Communauté française, c'est la culture, c'est l'éducation, c'est l'enfance, matières qui sont essentielles. Pour cela, nous sommes prêts à nous battre.

Hier, M. Busquin ne parlait plus que d'économies; pas un mot des recettes. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons, nous sommes toujours prêts à travailler en termes de refinancement et de pistes. Mais après avoir entendu cette déclaration gouvernementale et cette réponse de la ministre-présidente, qui ne dit strictement rien, qui est lisse, tellement lisse, nous craignons non pas pour l'institution car, pour nous, les institutions ne sont pas une fin en soi, mais nous craignons pour les compétences, nous craignons pour l'éducation en Communauté française, pour la petite enfance et pour la culture. Et cette crainte-là, née lors de votre déclaration, madame la ministre-présidente, n'a fait que s'amplifier lorsque nous avons entendu ces non-réponses, ce non-discours. En raison de cette crainte, nous ne pourrions, bien entendu, vous accorder la moindre confiance. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

Mme la Présidente. — La discussion est close.

MOTION

Dépôt

Mme la Présidente. — Une motion de confiance a été déposée par MM. Léonard et Antoine. Elle est libellée comme suit :

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu la déclaration faite par la ministre-présidente du Gouvernement, au nom de celui-ci, et contenant les lignes directrices du programme qui sera mis en œuvre,

Ayant entendu les interventions des membres de l'assemblée et les réponses faites à celles-ci par les ministres,

Accorde sa confiance au Gouvernement et passe à l'ordre du jour. »

Nous voterons sur cette motion en fin de séance.

NOMINATION DES COMMISSIONS

(Article 12 du règlement)
Vote sur l'art. 12, § 2, alinéa 2

Mme la Présidente. — Après un échange de vues approfondi au sein de la conférence des présidents, le bureau du Conseil, en vertu de l'article 12, paragraphe premier, alinéa 2, du règlement, et statuant à la majorité de ses membres, propose de distribuer entre six commissions les attributions et compétences dévolues à l'ensemble des commissions permanentes.

Voici les dénominations des six commissions permanentes que le bureau vous propose de constituer :

— commission de l'Éducation;

— commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique;

— commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du Cinéma;

— commission de la Santé, des Matières sociales, des Sports et de l'Aide à la jeunesse;

— commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité;

— commission des Relations internationales.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette proposition ? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, il en est ainsi décidé.

Les listes détaillées des membres et des attributions relevant de chacune de ces commissions seront reproduites en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

En vertu de l'article 12, paragraphe 2, alinéa 1^{er}, ces six commissions compteraient 15 membres. Le bureau propose en conséquence que l'assemblée modifie l'article 12, paragraphe 2, en abrogeant l'alinéa 2 qui prévoyait que la commission de l'Enseignement comprenait 21 membres. En effet, nous comptons à présent deux commissions de l'Enseignement de 15 membres.

— La proposition du bureau, mise aux voix par assis et levé, est adoptée et l'alinéa 2 de l'article 12, paragraphe 2, est donc abrogé.

Mme la Présidente. — En accord avec les présidents de groupe et le bureau, il a été entendu que les six commissions seraient directement mises en place.

Je vous propose donc d'interrompre la séance durant 15 minutes.

— *La séance est suspendue à 19 h 05.*

Elle est reprise à 19 h 20.

ORDRE DU JOUR

Modification

Mme la Présidente. — Je vous propose de compléter l'ordre du jour par les deux points suivants :

1) La prise en considération de la proposition de décret organisant le remplacement des ministres au sein du Conseil de la Communauté française, déposée par MM. Léonard, Antoine et Cheron.

2) Le vote par assis et levé sur la décision du bureau concernant la fixation des indemnités de ses membres.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, il en est ainsi décidé.

PROPOSITION DE DECRET

Prise en considération

Mme la Présidente. — Ainsi que nous venons d'en convenir, nous allons procéder à la prise en considération de la proposition de décret organisant le remplacement des ministres au sein du Conseil de la Communauté française, déposée par MM. Léonard, Antoine et Cheron.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, je vous propose d'envoyer cette proposition de décret à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité.

Pas d'objection ? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

Je vous informe que j'ai décidé de demander un avis motivé à la section de législation du Conseil d'Etat sur cette proposition.

FIXATION DES INDEMNITES DES MEMBRES DU BUREAU

Proposition de décision du Conseil de la Communauté française

Mme la Présidente. — En vertu de l'article 31^{ter}, paragraphe 1^{er}, alinéa 3, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 et sur proposition du bureau, le Conseil de la Communauté française confirme les décisions

arrêtées antérieurement par le bureau du Conseil à propos des membres qui le composent. Ces décisions sont applicables à partir de la date d'installation du Conseil, soit le 13 juin 1995.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, il en est ainsi décidé.

COMMUNICATIONS DE MME LA PRESIDENTE

Cour d'arbitrage

Mme la Présidente. — Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Conseil les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

Cour des comptes

Mme la Présidente. — La Cour des comptes nous a transmis son 143^e Cahier. Rapport sur le compte général de la Communauté française pour l'année 1985.

Par ailleurs, en date du 6 juin dernier, la Cour des comptes nous a adressé la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour 1994, effectuée en exécution de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Ces documents seront imprimés et distribués. Ils sont envoyés à la commission des Finances, des Affaires générales et du Règlement.

Dépôt du rapport d'activité du Conseil supérieur de l'audiovisuel

Mme la Présidente. — Le Conseil supérieur de l'audiovisuel nous a transmis le rapport d'activité du Conseil pour 1994.

Ce rapport est envoyé à la commission de l'Audiovisuel, de la Presse et du Cinéma.

Dépôt du rapport d'activité du Commissariat général aux relations internationales

Mme la Présidente. — Le Commissariat général aux relations internationales a déposé son rapport d'activité pour l'année 1994.

Il est envoyé à la commission des Relations internationales.

Relèvements de caducité

Mme la Présidente. — M. Perdieu m'a fait part qu'il souhaitait relever de caducité les propositions de décret suivantes:

— instaurant des cours de sécurité routière dans l'enseignement secondaire, dans l'enseignement supérieur

pédagogique et dans l'enseignement à distance [doc. 33 (S.E. 1998) n° 1];

— modifiant l'arrêté royal n° 467 du 1^{er} octobre 1986 relatif à la rationalisation et la programmation ainsi qu'aux normes d'encadrement du personnel des centres psycho-médico-sociaux et fixant les conditions d'accès aux fonds des bâtiments scolaires [doc. 57 (1988-1989) n°s 1 et 2];

— modifiant la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant [doc. 12 (S.E. 1992) n° 1];

— relatif aux enseignants exerçant une mission auprès d'une organisation d'éducation permanente des adultes [doc. 35 (S.E. 1992) n° 1];

— modifiant le décret du 8 avril 1976 fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations d'éducation permanente des adultes et aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs [doc. 193 (1994-1995) n° 1].

La parole est à M. Ducarme.

M. Ducarme. — Madame la Présidente, pourriez-vous ajouter à cette liste, la proposition de décret déposée par MM. Monfils, De Decker et moi-même concernant le statut de la RTBF ?

Mme la Présidente. — Pas d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

Composition du jury du prix de journalisme 1995

Mme la Présidente. — Les présidents de groupe politique m'ont fait parvenir les noms des nouveaux membres effectifs et suppléants du CCF composant le jury du prix de journalisme pour la session extraordinaire de 1995, présidé par moi-même:

Membres effectifs:

MM. Freddy Deghilage, Jean-François Istasse, Maurice Dehu, Didier van Eyll, Mme Marie-Laure Stengers, M. Pierre Wintgens, M. Marcel Cheron.

Membres suppléants:

M. Yvon Biefnot, et deux autres membres qui seront désignés ultérieurement par le groupe PS, M. Guy Pierard, Mme Martine Payfa, M. Pierre Scharff, Mme Marie Nagy.

MOTION DEPOSEE EN CONCLUSION DE LA DISCUSSION DE LA DECLARATION GOUVERNEMENTALE

Vote nominatif

Mme la Présidente. — Nous passons au vote sur la motion de confiance déposée par MM. Léonard et Antoine et dont je vous ai déjà donné lecture.

Il est procédé au vote nominatif sur la motion de confiance.

82 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

33 membres ont répondu non.

En conséquence, la motion est adoptée.

Ont répondu oui :

MM. Anselme, Antoine, Bayenet, Biefnot, Mme Bouarfa, MM. Burgeon, Charlier, Collignon, Mme Corbisier-Hagon, MM. Deghilage, Dehu, Dupont, Mme Dupuis, MM. Etienne, Gilles, Grafé, Harmel, Hiance, Hofman, Hollogne, Hotyat, Istasse, Lebrun, Mme Le Grelle-Cogels, MM. Léonard, Lutgen, Malisoux, Massy, Mathot, Mouton, Namotte, Perdieu, Picqué, Poty, Mme Salmon, MM. Santkin, Scharff, Séneca, Spitaels, Tahay, Taminiaux, Thissen, Tomas, Mme Toussaint, MM. Van Cauwenberghe, Vancrombruggen, Walry, Mmes Willame-Boonen et Yerna.

Ont répondu non :

MM. André, Baille, Mme Bertouille, MM. Cheron, Daras, Dardenne, Decléty, De Decker, Desgain, Draps, Drouart, Ducarme, Foret, Gosuin, Hasquin, Hazette, Hinnekens, Houssa, Hubert, Knoops, Marchant, Mme Maréchal, M. Monfils, Mme Nagy, M. Neven, Mme Payfa, MM. Pierard, Rozenberg, Saulmont, Smeets, Snappe, van Eyll et Wahl.

Mme la Présidente. — Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

Les membres qui font partie de la commission des Poursuites sont invités à se réunir à la salle des gouverneurs du Conseil de la Communauté française.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 19 h 30.*

Le Conseil s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité :

Présidente : Mme Dupuis.

Vice-présidents : MM. Hinnekens, Harmel.

Titulaires :

MM. Biefnot, Donfut, Mme Dupuis, MM. Malisoux, Vancrombruggen, N.;

MM. Dardenne, Hinnekens, Knoops, Severin, van Eyll;

MM. Antoine, Harmel, Hiance;

Mme Maréchal.

Suppléants :

MM. Bayenet, Burgeon, Dehousse, Dupont, Léonard, Santkin;

Mme Bertouille, MM. Ducarme, Hasquin, Mathieu, Monfils;

MM. Etienne, Hollogne, Thissen;

M. Cheron.

Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du Cinéma :

Président : M. Wahl.

Vice-présidents : Mme Nagy, M. Biefnot.

Titulaires :

MM. Biefnot, Dehu, Istasse, Mme Yerna, N., N.;

MM. Draps, Ducarme, Foret, Monfils, Wahl;

MM. Liénard, Scharff, Tahay;

Mme Nagy.

Suppléants :

MM. Burgeon, Hofman, Massy, Mathot, Toussaint, N.;

MM. Clerfayt, De Decker, Knoops, Piérard, van Eyll;

M. Séneca, Mme Willame, M. Wintgens;

M. Cheron.

Commission de l'Education :

Présidente : Mme Corbisier-Hagon.

Vice-présidents : MM. Hazette, Léonard.

Titulaires :

M. Bayenet, Mme Bouarfa, MM. Deghilage, Dupont, Léonard, Toussaint;

MM. Ducarme, Hazette, Mathieu, Neven, van Eyll;

M. Charlier, Mme Corbisier-Hagon, M. Séneca;

M. Drouart.

Suppléants :

MM. Massy, Mouton, Mme Salmon-Verbayst, M. Vancrombruggen, N., N.;

MM. Decléty, Foret, Hasquin, Saulmont, Mme Stengers;

MM. Antoine, Hiance, Mme Willame;

M. Daras.

Commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique :

Président : M. Poty.

Vice-présidents : MM. Antoine, Neven.

Titulaires :

Mme Dupuis, MM. Massy, Poty, N., N., N.;

MM. Clerfayt, Hazette, Neven, Mme Stengers, M. van Eyll;

M. Antoine, Mme Le Grelle-Cogels, M. Scharff;

M. Cheron.

Suppléants :

MM. Gilles, Istasse, Santkin, Tomas, Mmes Toussaint, Yerna;

MM. Draps, Ducarme, Foret, Hasquin, Mathieu;

MM. Charlier, Harmel, Tahay;

M. Drouart.

Commission de la Santé, des Matières sociales, des Sports et de l'Aide à la jeunesse :

Présidente : Mme Bertouille.

Vice-présidents : MM. Perdieu, Snappe.

Titulaires :

Mme Bouarfa, MM. Mathot, Namotte, Perdieu, Mme Salmon-Verbayst, M. Santkin;

Mme Bertouille, MM. Houssa, Mathieu, Mme Payfa, M. Saulmont;

MM. Etienne, Hollogne, Mme Le Grelle-Cogels;

M. Snappe.

Suppléants :

MM. Deghilage, Dupont, Malisoux, Vancrombruggen, Mme Yerna, N.;

MM. Aubecq, De Decker, Monfils, Piérard, Wahl;

MM. Antoine, Harmel, Mme Willame;

M. Smeets.

Commission des Relations internationales :

Président : M. Gilles.

Vice-présidents : MM. Hotyat, Kubla.

Titulaires :

MM. Burgeon, Gilles, Hofman, Hotyat, Mouton, Walry;

MM. De Decker, Draps, Gosuin, Knoops, Kubla;

MM. Charlier, Thissen, Wintgens;

M. Marchant.

Suppléants :

MM. Biefnot, Donfut, Malisoux, Namotte, Mme Salmon, M. Spitaels;

MM. André, Foret, Hinnekens, Piérard, van Eyll;

MM. Antoine, Harmel, Liénard;

M. Baille.

ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS

Commissions	Matières relevant de leurs compétences
Commission de l'Éducation	<ul style="list-style-type: none"> — l'enseignement fondamental; — l'enseignement secondaire; — l'enseignement spécial; — les activités parascolaires, les auxiliaires de l'enseignement et l'informatique; — les centres psycho-médico-sociaux; — l'inspection médicale scolaire; — l'inspection de l'enseignement; — la formation continuée du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire et des centres psycho-médico-sociaux; — les statuts des personnels de l'enseignement; — la formation préscolaire dans les préguardiennats; — la formation postscolaire et parascolaire; — la formation intellectuelle, morale et sociale; — la formation artistique; — les constructions scolaires; — les centres de formation en alternance.
Commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> — l'enseignement universitaire; — la recherche scientifique; — les crédits de recherche fondamentale provenant des SPPS, de la Santé publique, des Affaires économiques et ceux destinés au FNRS et à l'IRSIA; — l'enseignement supérieur non universitaire, de type court et de type long; — les allocations et prêts d'études; — l'encouragement à la formation des chercheurs; — l'enseignement artistique; — la promotion sociale; — l'enseignement à distance
Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du Cinéma	<ul style="list-style-type: none"> — la radiodiffusion et la télévision sauf émission de communications du Gouvernement fédéral; — le soutien à la presse écrite; — la culture; — la défense et l'illustration de la langue; — les beaux-arts; — le patrimoine culturel, les musées et les autres institutions scientifiques culturelles (à l'exception des monuments et des sites); — les bibliothèques, discothèques et services similaires; — la politique de la jeunesse; — l'éducation permanente et l'animation culturelle.

Commissions	Matières relevant de leurs compétences
Commission de la Santé, des Matières sociales, des Sports et de l'Aide à la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> — la protection de la jeunesse, en ce compris la protection sociale et judiciaire; — l'aide sociale aux détenus, en vue de leur réinsertion sociale; — la politique de santé pour ce qui relève des hôpitaux universitaires, du centre hospitalier de l'ULG, de l'Académie royale de médecine de Belgique, des missions confiées à l'ONE, de l'éducation sanitaire, des activités de médecine préventive; — normes déterminant les catégories de handicapés pris en charge; — l'éducation physique, les sports et la vie en plein air sauf les infrastructures communales, provinciales, intercommunales et privées.
Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> — le budget; — les finances; — la fonction publique; — les infrastructures de la Communauté française; — la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale; — l'emploi des langues en matière administrative; — l'informatique et le personnel de la Communauté française (sauf personnel de l'Enseignement).
Commission des Relations internationales	<ul style="list-style-type: none"> — les relations internationales.

COUR D'ARBITRAGE

Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Conseil :

- l'arrêt du 15 juin 1995 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 16 de l'arrêté royal du 24 décembre 1993 portant exécution de la loi du 6 janvier 1989 de sauvegarde de la compétitivité du pays;
- l'arrêt du 15 juin 1995 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de l'article 68 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales;
- l'arrêt du 15 juin 1995 par lequel la Cour rejette la demande de suspension partielle du décret de la Communauté flamande du 21 décembre 1994 relatif à l'enseignement VI;
- l'arrêt du 22 juin 1995 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 3, 6, 7 et 16, alinéa 2 de la loi du 26 juillet 1962 relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique et les articles 14 et 17 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;
- le recours en annulation et la demande de suspension de la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale, introduit par M. S. Verbeke, moyen pris de la violation des articles 10, 11 et 24 de la Constitution;
- le recours en annulation de l'article 315, alinéa 2 du Code judiciaire, introduit par M. M. Martens, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution;
- le recours en annulation partielle de la loi du 23 décembre 1994 contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1995, introduit par l'asbl « Syndicat national de la police belge », moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le tribunal de première instance de Namur (en cause de la Région wallonne contre, notamment, la commune d'Etterbeek) sur le point de savoir si le décret du Conseil régional wallon du 16 septembre 1985 introduisant un article *1bis* dans le Code forestier viole les articles 10 et 11 de la Constitution ainsi que les règles établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'Etat, des Communautés et des Régions;
- les questions préjudicielles posées par le Conseil d'Etat (en cause de, notamment, G. Van Hecke contre la Région flamande) sur le point de savoir si les articles *13bis*, 75, § 3 et 87 de la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme violent les articles 10 et 11 de la Constitution ainsi que les règles établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'Etat, des Communautés et des Régions;
- les questions préjudicielles posées par le Conseil d'Etat [en cause de P. Wezenbeek contre Autonome Raad voor het Gemeenschapsonderwijs (ARGO)] sur le point de savoir si l'article 23 du décret de la Communauté flamande du 27 mars 1991 relatif au statut de certains membres du personnel de l'enseignement communautaire et l'article 59 du décret spécial de la Communauté flamande du 19 décembre 1988 relatif au Conseil autonome de l'enseignement communautaire violent l'article 160 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par la Cour de cassation (en cause de M. Van Deun contre, notamment, C. De Rijck) sur le point de savoir si l'article 182 du Code d'instruction criminelle viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par la Cour de cassation (en cause de, notamment, R. Urbain) sur le point de savoir si l'article 479 du Code d'instruction criminelle viole l'article 10 de la Constitution.